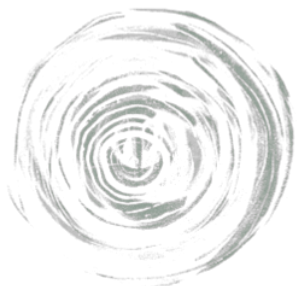


juin 2025

PROJET DE PARC EOLIEN

Longèves II (17)

Photomontages, étude des impacts et proposition de mesures



Stratégie bas-carbone



Énergie renouvelable



Hydraulique urbaine



Milieu naturel



Espace urbain



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Paysage



Assainissement
non collectif



(Crédit photo : NCA Environnement)

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		ENERGIETEAM 1 rue des Energies-nouvelles – 80 460 OUST-MAREST – Tél : 02 41 61 23 36
Bureau d'études		NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	18/03/2025	Réalisation du carnet de photomontages

Enregistrement des versions :

Versions < 1 versions de travail

Version 1 version du document déposé

Versions > 1 modifications ultérieures du document

SOMMAIRE

I. AUTEUR DE L'ETUDE.....	6
II. LE CHOIX DU PROJET	7
II. 1. Le choix du site.....	7
II. 1. 1. Contexte et agencement paysager.....	7
II. 1. 2. Intérêt de la prise en compte du paysage.....	7
II. 1. 3. Compatibilité du paysage avec l'éolien	7
II. 2. Présentation, analyse et comparaison des variantes.....	7
II. 2. 1. Variante n°1.....	8
II. 2. 2. Variante n°2.....	9
II. 2. 3. Variante n°3.....	10
II. 3. Variante retenue	11
II. 3. 1. Implantation du parc et du poste de livraison	11
II. 3. 2. Données techniques des éoliennes	11
II. 3. 3. Couleurs et balisage.....	13
II. 3. 4. Aménagements connexes.....	13
III. LES IMPACTS PAYSAGERS.....	14
III. 1. Méthodologie.....	14
III. 1. 1. Rappel du contexte paysager	14
III. 1. 2. Perception des éoliennes dans le paysage.....	14
III. 1. 3. Etude de la visibilité théorique du projet.....	14
III. 1. 4. La réalisation des photomontages	14
III. 2. Les effets temporaires du projet sur le paysage et le patrimoine	15
III. 2. 1. La nature des impacts.....	15
III. 2. 2. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur le patrimoine protégé et proposition de mesures 16	16
III. 2. 3. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur l'habitat	16
III. 2. 4. Les impacts temporaires sur le paysage	16
III. 3. Le contexte éolien	17
III. 4. Les impacts permanents du projet sur le paysage à l'échelle de l'AEE et de l'AER	19
III. 4. 1. La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle du territoire d'étude	19
IV. PRESENTATION ET ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AEE ET DE L'AER	20
IV. 1. Photomontage n°1.....	21
IV. 1. 1. Localisation du photomontage n°1.....	21
IV. 1. 2. Informations relatives au photomontage n°1	21
IV. 1. 3. Commentaire du photomontage n°1.....	21
IV. 1. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°1.....	21
IV. 1. 5. Simulation avec le projet	21
IV. 2. Photomontage n°2.....	22
IV. 2. 1. Localisation du photomontage n°2.....	22
IV. 2. 2. Informations relatives au photomontage n°2	22
IV. 2. 3. Commentaire du photomontage n°2.....	22
IV. 2. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°2.....	22
IV. 2. 5. Simulation avec le projet n°2.....	22
IV. 3. Photomontage n°3.....	23
IV. 3. 1. Localisation du photomontage n°3.....	23
IV. 3. 2. Informations relatives au photomontage n°3	23
IV. 3. 3. Commentaire du photomontage n°3.....	23
IV. 3. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°3.....	23

IV. 3. 5. Simulation avec le projet n°3	23
IV. 4. Photomontage n°4	24
IV. 4. 1. Localisation du photomontage n°4.....	24
IV. 4. 2. Informations relatives au photomontage n°4.....	24
IV. 4. 3. Commentaire du photomontage n°4	24
IV. 4. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°4	24
IV. 4. 5. Simulation avec le projet n°4	24
IV. 5. Photomontage n°5	25
IV. 5. 1. Localisation du photomontage n°5.....	25
IV. 5. 2. Informations relatives au photomontage n°5.....	25
IV. 5. 3. Commentaire du photomontage n°5	25
IV. 5. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°5	25
IV. 5. 5. Simulation avec le projet n°5	25
IV. 6. Photomontage n°6	26
IV. 6. 1. Localisation du photomontage n°6.....	26
IV. 6. 2. Informations relatives au photomontage n°6.....	26
IV. 6. 3. Commentaire du photomontage n°6	26
IV. 6. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°6	26
IV. 6. 5. Simulation avec le projet n°6	26
IV. 7. Photomontage n°7.....	27
IV. 7. 1. Localisation du photomontage n°7.....	27
IV. 7. 2. Informations relatives au photomontage n°7.....	27
IV. 7. 3. Commentaire du photomontage n°7	27
IV. 7. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°7	27
IV. 7. 5. Simulation avec le projet n°7	27
IV. 8. Photomontage n°8.....	28
IV. 8. 1. Localisation du photomontage n°8.....	28
IV. 8. 2. Informations relatives au photomontage n°8.....	28
IV. 8. 3. Commentaire du photomontage n°8	28
IV. 8. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°8.....	28
IV. 8. 5. Simulation avec le projet n°8	28
IV. 9. Photomontage n°9.....	29
IV. 9. 1. Localisation du photomontage n°9.....	29
IV. 9. 2. Informations relatives au photomontage n°9.....	29
IV. 9. 3. Commentaire du photomontage n°9	29
IV. 9. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°9	29
IV. 9. 5. Simulation avec le projet n°9	29
IV. 10. Photomontage n°10	30
IV. 10. 1. Localisation du photomontage n°10	30
IV. 10. 2. Informations relatives au photomontage n°10	30
IV. 10. 3. Commentaire du photomontage n°10.....	30
IV. 10. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°10.....	30
IV. 10. 5. Simulation avec le projet n°10.....	30
IV. 11. Photomontage n°11	31
IV. 11. 1. Localisation du photomontage n°11	31
IV. 11. 2. Informations relatives au photomontage n°11	31
IV. 11. 3. Commentaire du photomontage n°11.....	31
IV. 11. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°11.....	31
IV. 11. 5. Simulation avec le projet n°11.....	31
IV. 12. Photomontage n°12	32
IV. 12. 1. Localisation du photomontage n°12	32
IV. 12. 2. Informations relatives au photomontage n°12	32
IV. 12. 3. Commentaire du photomontage n°12.....	32

IV. 12. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°12	32
IV. 12. 5.	Simulation avec le projet n°12.....	32
V.	LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE.....	33
V. 1.	La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	33
V. 2.	Présentation et analyse des photomontages de l'AEI.....	33
V. 3.	Photomontage n°13.....	35
V. 3. 1.	Localisation du photomontage n°13.....	35
V. 3. 2.	Informations relatives au photomontage n°13	35
V. 3. 3.	Commentaire du photomontage n°13.....	35
V. 3. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°13.....	35
V. 3. 5.	Simulation avec le projet n°13.....	35
V. 4.	Photomontage n°14.....	36
V. 4. 1.	Localisation du photomontage n°14.....	36
V. 4. 2.	Informations relatives au photomontage n°14	36
V. 4. 3.	Commentaire du photomontage n°14.....	36
V. 4. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°14.....	36
V. 4. 5.	Simulation avec le projet n°14.....	36
V. 5.	Photomontage n°15.....	37
V. 5. 1.	Localisation du photomontage n°15.....	37
V. 5. 2.	Informations relatives au photomontage n°15	37
V. 5. 3.	Commentaire du photomontage n°15.....	37
V. 5. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°15.....	37
V. 5. 5.	Simulation avec le projet n°15.....	37
V. 6.	Photomontage n°16.....	38
V. 6. 1.	Localisation du photomontage n°16.....	38
V. 6. 2.	Informations relatives au photomontage n°16	38
V. 6. 3.	Commentaire du photomontage n°16.....	38
V. 6. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°16.....	38
V. 6. 5.	Simulation avec le projet n°16.....	38
V. 7.	Photomontage n°17.....	39
V. 7. 1.	Localisation du photomontage n°17.....	39
V. 7. 2.	Informations relatives au photomontage n°17	39
V. 7. 3.	Commentaire du photomontage n°17.....	39
V. 7. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°17.....	39
V. 7. 5.	Simulation avec le projet n°17.....	39
V. 8.	Photomontage n°18.....	40
V. 8. 1.	Localisation du photomontage n°18.....	40
V. 8. 2.	Informations relatives au photomontage n°18	40
V. 8. 3.	Commentaire du photomontage n°18.....	40
V. 8. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°18.....	40
V. 8. 5.	Simulation avec le projet n°18.....	40
V. 9.	Photomontage n°19.....	41
V. 9. 1.	Localisation du photomontage n°19.....	41
V. 9. 2.	Informations relatives au photomontage n°19	41
V. 9. 3.	Commentaire du photomontage n°19.....	41
V. 9. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°19.....	41
V. 9. 5.	Simulation avec le projet n°19.....	41
V. 10.	Photomontage n°20.....	42
V. 10. 1.	Localisation du photomontage n°20.....	42
V. 10. 2.	Informations relatives au photomontage n°20	42
V. 10. 3.	Commentaire du photomontage n°20	42
V. 10. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°20	42
V. 10. 5.	Simulation avec le projet n°20.....	42
V. 11.	Photomontage n°21.....	43

V. 11. 1.	Localisation du photomontage n°21	43
V. 11. 2.	Informations relatives au photomontage n°21	43
V. 11. 3.	Commentaire du photomontage n°21.....	43
V. 11. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°21.....	43
V. 11. 5.	Simulation avec le projet n°21.....	43
V. 12.	Photomontage n°22	44
V. 12. 1.	Localisation du photomontage n°22	44
V. 12. 2.	Informations relatives au photomontage n°22	44
V. 12. 3.	Commentaire du photomontage n°22.....	44
V. 12. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°22.....	44
V. 12. 5.	Simulation avec le projet n°22.....	44
V. 13.	Photomontage n°23	45
V. 13. 1.	Localisation du photomontage n°23	45
V. 13. 2.	Informations relatives au photomontage n°23	45
V. 13. 3.	Commentaire du photomontage n°23.....	45
V. 13. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°23.....	45
V. 13. 5.	Simulation avec le projet n°23.....	45
V. 14.	Photomontage n°24	46
V. 14. 1.	Localisation du photomontage n°24	46
V. 14. 2.	Informations relatives au photomontage n°24	46
V. 14. 3.	Commentaire du photomontage n°24.....	46
V. 14. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°24.....	46
V. 14. 5.	Simulation avec le projet n°24.....	46
V. 15.	Photomontage n°25	47
V. 15. 1.	Localisation du photomontage n°25	47
V. 15. 2.	Informations relatives au photomontage n°25	47
V. 15. 3.	Commentaire du photomontage n°25.....	47
V. 15. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°25.....	47
V. 15. 5.	Simulation avec le projet n°20.....	47
V. 16.	Photomontage n°26	48
V. 16. 1.	Localisation du photomontage n°26	48
V. 16. 2.	Informations relatives au photomontage n°26	48
V. 16. 3.	Commentaire du photomontage n°26.....	48
V. 16. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°26.....	48
V. 16. 5.	Simulation avec le projet n°26.....	48
V. 17.	Photomontage n°27	49
V. 17. 1.	Localisation du photomontage n°27	49
V. 17. 2.	Informations relatives au photomontage n°27	49
V. 17. 3.	Commentaire du photomontage n°27.....	49
V. 17. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°27.....	49
V. 17. 5.	Simulation avec le projet n°27.....	49
V. 18.	Photomontage n°28	50
V. 18. 1.	Localisation du photomontage n°28	50
V. 18. 2.	Informations relatives au photomontage n°28	50
V. 18. 3.	Commentaire du photomontage n°28.....	50
V. 18. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°28.....	50
V. 18. 5.	Simulation avec le projet n°28.....	50
V. 19.	Photomontage n°29	51
V. 19. 1.	Localisation du photomontage n°29	51
V. 19. 2.	Informations relatives au photomontage n°29	51
V. 19. 3.	Commentaire du photomontage n°29.....	51
V. 19. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°29.....	51
V. 19. 5.	Simulation avec le projet n°29.....	51
V. 20.	Photomontage n°30	52
V. 20. 1.	Localisation du photomontage n°30	52

V. 20. 2.	Informations relatives au photomontage n°30	52
V. 20. 3.	Commentaire du photomontage n°30	52
V. 20. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°30	52
V. 20. 5.	Simulation avec le projet n°30.....	52
V. 21.	Photomontage n°31.....	53
V. 21. 1.	Localisation du photomontage n°31	53
V. 21. 2.	Informations relatives au photomontage n°31	53
V. 21. 3.	Commentaire du photomontage n°31	53
V. 21. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°31	53
V. 21. 5.	Simulation avec le projet n°31.....	53
V. 22.	Photomontage n°32.....	54
V. 22. 1.	Localisation du photomontage n°32	54
V. 22. 2.	Informations relatives au photomontage n°32	54
V. 22. 3.	Commentaire du photomontage n°32	54
V. 22. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°32	54
V. 22. 5.	Simulation avec le projet n°32.....	54
V. 23.	Photomontage n°33.....	55
V. 23. 1.	Localisation du photomontage n°33	55
V. 23. 2.	Informations relatives au photomontage n°33	55
V. 23. 3.	Commentaire du photomontage n°33	55
V. 23. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°33	55
V. 23. 5.	Simulation avec le projet n°33.....	55
V. 24.	Photomontage n°34.....	56
V. 24. 1.	Localisation du photomontage n°34	56
V. 24. 2.	Informations relatives au photomontage n°34	56
V. 24. 3.	Commentaire du photomontage n°34	56
V. 24. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°34	56
V. 24. 5.	Simulation avec le projet n°34.....	56
V. 25.	Photomontage n°35.....	57
V. 25. 1.	Localisation du photomontage n°35	57
V. 25. 2.	Informations relatives au photomontage n°35	57
V. 25. 3.	Commentaire du photomontage n°35	57
V. 25. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°35	57
V. 25. 5.	Simulation avec le projet n°35.....	57
V. 26.	Photomontage n°36.....	58
V. 26. 1.	Localisation du photomontage n°36	58
V. 26. 2.	Informations relatives au photomontage n°36	58
V. 26. 3.	Commentaire du photomontage n°36	58
V. 26. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°36	58
V. 26. 5.	Simulation avec le projet n°36.....	58
V. 27.	Photomontage n°37.....	59
V. 27. 1.	Localisation du photomontage n°37	59
V. 27. 2.	Informations relatives au photomontage n°37	59
V. 27. 3.	Commentaire du photomontage n°37	59
V. 27. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°37	59
V. 27. 5.	Simulation avec le projet n°37.....	59
V. 28.	Photomontage n°38.....	60
V. 28. 1.	Localisation du photomontage n°38	60
V. 28. 2.	Informations relatives au photomontage n°38	60
V. 28. 3.	Commentaire du photomontage n°38	60
V. 28. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°38	60
V. 28. 5.	Simulation avec le projet n°38.....	60
V. 29.	Photomontage n°39.....	61
V. 29. 1.	Localisation du photomontage n°39	61
V. 29. 2.	Informations relatives au photomontage n°39	61

V. 29. 3.	Commentaire du photomontage n°39.....	61
V. 29. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°3.....	61
V. 29. 5.	Simulation avec le projet n°39.....	61
V. 30.	Photomontage n°40	62
V. 30. 1.	Localisation du photomontage n°40	62
V. 30. 2.	Informations relatives au photomontage n°40	62
V. 30. 3.	Commentaire du photomontage n°40.....	62
V. 30. 4.	Niveau de l'impact sur la situation n°40.....	62
V. 30. 5.	Simulation avec le projet n°40.....	62
V. 31.	Conclusion sur la visibilité du projet dans les paysages locaux	63
V. 31. 1.	Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée.....	64
V. 31. 2.	Depuis l'aire d'étude immédiate	64
VI.	PROPOSITION DE MESURES.....	65
VI. 1.	Les mesures mises en place durant la phase de chantier.....	65
VI. 2.	Les dispositions prises dans le choix de l'implantation du projet	65
VI. 2. 1.	L'implantation du projet	65
VI. 2. 2.	L'implantation des aménagements	65
VI. 3.	Les mesures d'accompagnement	65
VII.	SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRECONISEES	67

I. AUTEUR DE L'ETUDE

Etude	Organisme	Coordonnées	Auteurs	Qualité / Qualifications	Niveau d'intervention
Etude paysagère		11, allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	Tiffany PINTAT	Responsable du secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Réalisation des photomontages Contrôle qualité
			Léa POUSSE	Chargée d'études paysagères	Réalisation de la campagne photographique Analyse des photomontages Rédaction de l'étude

II. LE CHOIX DU PROJET

II. 1. Le choix du site

II. 1. 1. Contexte et agencement paysager

L'état initial a mis en avant les enjeux et les spécificités paysagères du territoire, en mettant en évidence ses forces et ses sensibilités. Pour rappel, le paysage du territoire d'étude est structuré par une mosaïque de prairies, de cultures et de haies bocagères, typique du paysage du Marais Poitevin. L'ensemble repose sur une topographie globalement plane, ponctuée par quelques légères ondulations. Les boisements, souvent linéaires et associés aux cours d'eau, viennent clore certaines perspectives visuelles, limitant les ouvertures profondes vers l'horizon. Parmi les éléments structurants du territoire, la présence du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin constitue un enjeu majeur, tant en matière de préservation du cadre paysager que de maintien des équilibres écologiques. L'analyse a montré que les lisières boisées et le maillage bocager jouent un rôle clé dans la perception des paysages et participent à la fragmentation des vues, réduisant ainsi la prégnance de structures verticales dans le territoire.



Figure 1 : Photographie du contexte paysager des alentours de la ZIP depuis le nord de l'AEI à Marans
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'analyse du contexte paysager du projet a mis en évidence la présence d'autres parcs éoliens à proximité, bien que leur influence visuelle demeure mesurée. En effet, le parc éolien existant de Longèves I est implanté au centre de la ZIP et constitue une première référence en matière d'intégration paysagère. Plus largement, d'autres infrastructures éoliennes sont implantées dans les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée sans pour autant structurer fortement le paysage. Ainsi, l'ajout du projet de Longèves II s'inscrit dans un territoire déjà partiellement marqué par la présence de l'éolien, sans pour autant créer une rupture paysagère significative. La gestion des perspectives ouvertes et des covisibilités avec le patrimoine protégé du territoire reste toutefois un point de vigilance dans la conception du projet.

A date, aucun parc en instruction connu par le public via les données de la DREAL Centre-Val de Loire n'est présent sur le territoire d'étude.

II. 1. 2. Intérêt de la prise en compte du paysage

Tout projet d'aménagement est amené à modifier le territoire dans lequel il s'implante, à plus ou moins grande échelle. Le gabarit et l'identité des éoliennes en font des composantes incontournables dans le paysage, qui sont susceptibles de se voir depuis plusieurs kilomètres. Il est alors essentiel de connaître le territoire sur lequel elles s'implanteront, d'un point de vue paysager, patrimonial, culturel et touristique. Ainsi, le futur parc éolien sera en

mesure de s'adapter aux forces et aux sensibilités du site afin de tenir compte du contexte dans lequel il est projeté. La prise en compte de l'identité du territoire doit être associée à l'analyse technique du parc, afin que ce dernier s'inscrive au mieux dans son paysage.

II. 1. 3. Compatibilité du paysage avec l'éolien

L'analyse des aires d'étude du projet a mis en évidence la présence de plusieurs parcs éoliens existants ou en projet, ponctuant le territoire d'étude. D'après les données disponibles (SIGENA et Pays de la Loire), l'éolien s'implante majoritairement en Charente-Maritime, département couvrant une grande partie de la zone d'étude. Ce motif est ainsi perceptible lors du parcours des différentes aires d'étude, bien que son influence varie en fonction des caractéristiques paysagères locales. Cinq parcs sont potentiellement visibles depuis le territoire d'étude : Ferrières, Landrais, Péré et Longèves. Par ailleurs, quatre parcs sont autorisés (Ardillères, Chambon, Forges et Saint-Jean-de-Liversay), tandis que quatre projets sont encore en instruction (Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Médard-d'Aunis 3, Saint-Sauveur et Vérines). Trois projets ont quant à eux été refusés (Doix et Maillé, Cramchaban et Saint-Georges). La ZIP du projet éolien de Longèves II inclut déjà le parc éolien de Longèves, ce qui inscrit ce territoire dans une dynamique de développement éolien préexistante.

Bien que le contexte paysager actuel puisse accueillir de nouvelles infrastructures, une vigilance est requise quant à leur emprise et leur design. En effet, si les plaines ouvertes de Charente-Maritime favorisent une large visibilité des éoliennes, les secteurs boisés et les reliefs associés au Marais Poitevin et aux zones bocagères atténuent cette perception en fragmentant les vues. La maîtrise du développement éolien sur le territoire d'étude apparaît donc essentielle afin d'éviter une saturation du paysage et de préserver la diversité de ses ambiances.

II. 2. Présentation, analyse et comparaison des variantes

L'implantation des machines du projet éolien de Longèves II est choisie parmi trois variantes proposées. Elles sont présentées et exposées dans cette partie.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales.

La comparaison des différentes variantes se base donc sur l'étude des facteurs suivants :

- nombre d'éoliennes ;
- hauteur des éoliennes ;
- occupation maximale du linéaire ;
- schéma d'implantation ;
- proximité avec les zones d'habitation ;

Chaque variante fait l'objet d'un tableau synthétisant ses points forts et ses points faibles.

II. 2. 1. Variante n°1

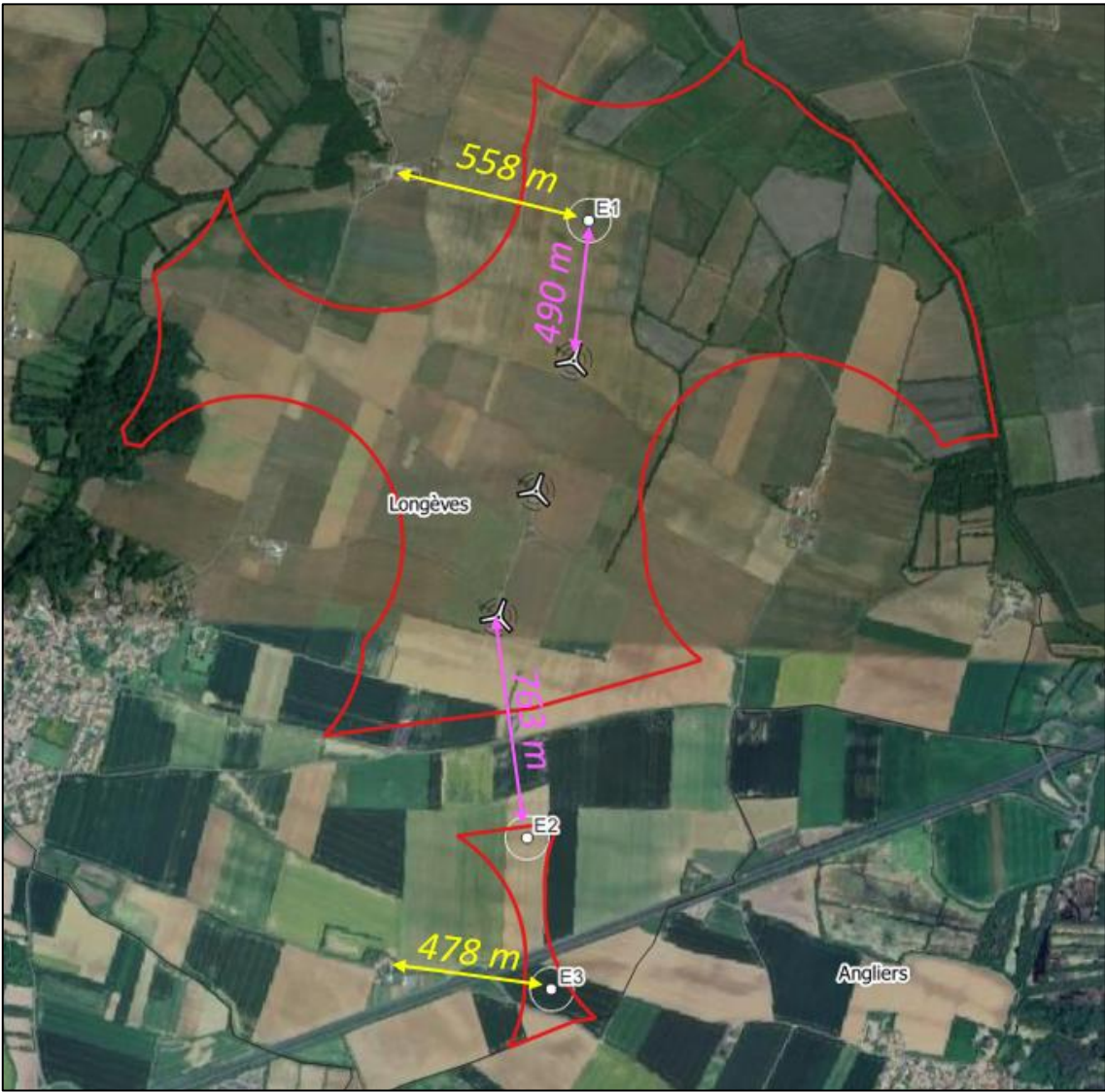


Figure 2 : Schématisation de la variante n°1

Tableau 1 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°1

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
125 m	150 m	200 m

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°1

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y
E1	394314	6579145
E2	394100	6577021
E3	394186	6576500

Tableau 3 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°1

Avantages	Inconvénients
Effet de groupe avec le parc existant, renforçant la cohérence du motif éolien	Hauteur de 200 m augmentant significativement la prégnance paysagère, notamment depuis Longèves centre, la Bonnelière et la Pérault
Maintien d'un alignement structuré avec Longèves 1	Densification forte avec trois nouvelles machines
Intégration relativement homogène dans un territoire déjà marqué par l'éolien	Effet d'encerclement, et forte visibilité depuis la N11, route passante structurante du territoire
	Proximité avec plusieurs lieux de vie, dont Joliette et la Bonnelière centre, augmentant l'impact visuel direct

La première variante prévoit l'ajout de trois éoliennes, portant la hauteur totale du projet à 200 m. Cette configuration renforce la présence du motif éolien dans le paysage en continuité avec Longèves 1, mais accentue également la prégnance des éoliennes depuis plusieurs lieux de vie, notamment Longèves centre, la Bonnelière et la Pérault. La proximité avec Joliette et la visibilité accrue depuis la N 11 en font une variante fortement marquante dans l'environnement. Bien que cohérente avec le parc existant, cette variante risque d'accroître une saturation paysagère perçue, notamment en raison de la hauteur élevée des machines.

II. 2. 2. Variante n°2

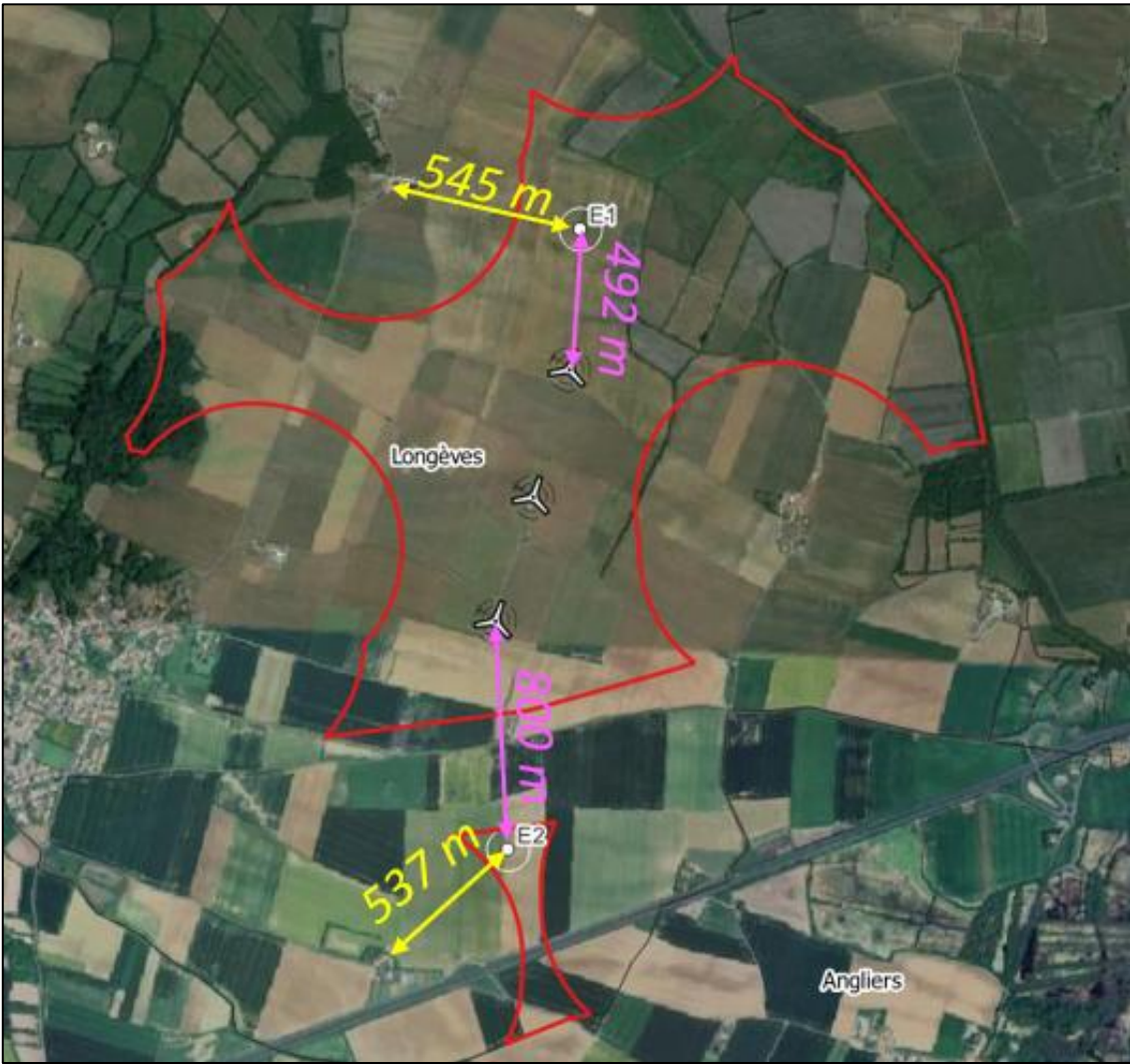


Figure 3 : Schématisation de la variante n°2

Tableau 4 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°2

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
105 m	150 m	180 m

Tableau 5 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°2

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y
E1	394299.69	6579149.10
E2	394046.46	6576979.41

Tableau 6 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°2

Avantages	Inconvénients
Suppression d'une éolienne par rapport à la variante 1, réduisant l'impact global sur le paysage	Une visibilité probablement marquée depuis Longèves, la Pérault et Joliette
Hauteur réduite à 180 m, atténuant légèrement l'effet de domination dans l'horizon	La réduction de hauteur ne compense pas entièrement la présence des machines, qui restent bien perceptibles depuis les axes de passage comme la N11 et les petites routes locales
Alignement soigné avec le parc existant, favorisant une lecture paysagère plus harmonieuse	Effet de discontinuité possible avec le parc existant, puisque l'espacement entre les nouvelles machines et celles du parc d'origine est légèrement plus important

Cette variante réduit l'impact initial en supprimant une éolienne et en diminuant la hauteur des machines à 180 m. L'alignement avec le parc existant limite la dispersion des volumes, assurant une lecture paysagère plus structurée. Toutefois, les éoliennes restent bien visibles depuis Longèves, la Pérault et Joliette, et leur hauteur demeure imposante dans un environnement relativement ouvert. La visibilité depuis les axes de passage, notamment la N 11, reste significative. Si cette variante réduit la densité du projet, elle ne permet pas de limiter suffisamment l'impact paysager pour assurer une bonne intégration au sein du territoire.

II. 2. 3. Variante n°3

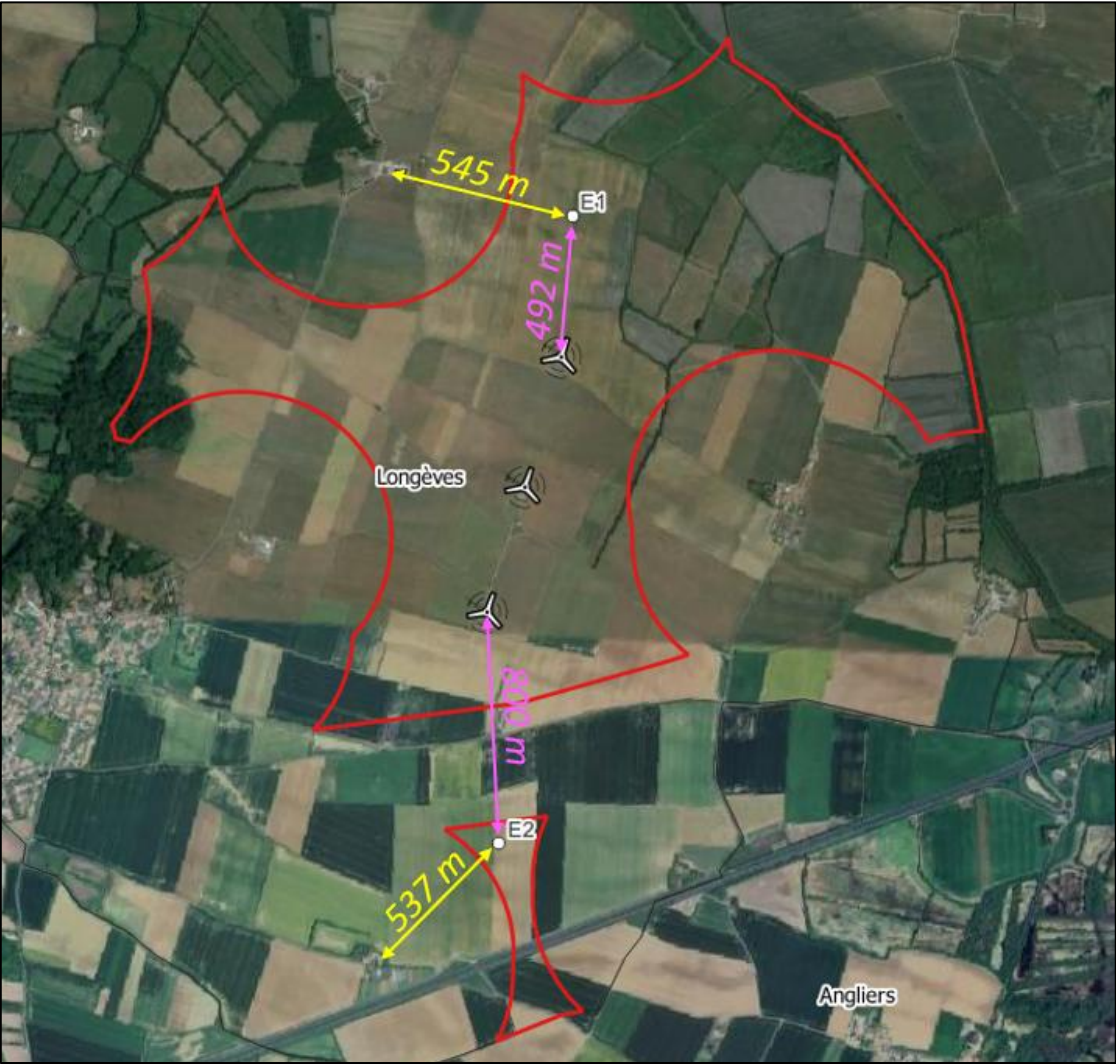


Figure 4 : Schématisation de la variante n°3

Tableau 7 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°3

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
99 m pour la E1 et 91 m pour la E2	117 m	157,5 m pour la E1 et 150 m pour la E2

Tableau 8 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°3

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y
E1	394299.69	6579149.10
E2	394046.46	6576979.41

Tableau 9 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°3

Avantages	Inconvénients
Hauteurs réduites à 150 m pour la E2 et 157,5 m pour la E1, diminuant la présence dans le paysage par rapport aux variantes précédentes	Toujours visible depuis Longèves centre, la Pérault et Joliette, bien que l'impact soit moindre
Maintien du projet en prolongement du parc existant, limitant l'effet de rupture visuelle	Perception encore notable depuis les axes routiers structurants, en particulier la N11 et les voies secondaires menant aux hameaux
Moins perceptible depuis certains hameaux plus éloignés comme Parçay et la Sansonnerie	Effet de moindre densité qui pourrait donner une impression d'éparpillement plutôt que de structuration franche dans le paysage

En ajustant la hauteur des éoliennes à 157,5 m et 150 m, cette variante diminue considérablement leur prégnance dans le paysage tout en maintenant une continuité avec Longèves 1. L'abaissement des hauteurs atténue la perception des machines depuis les lieux de vie, notamment Parçay et la Sansonnerie, bien qu'une visibilité demeure depuis Longèves centre, la Pérault et Joliette. La cohérence paysagère est préservée sans créer de rupture excessive avec le parc existant. Cette configuration permet un compromis efficace entre production énergétique et insertion paysagère, répondant ainsi aux enjeux d'intégration du projet.

II. 3. Variante retenue

La variante 3 a été retenue car elle représente la meilleure option en termes d'intégration paysagère. En réduisant la hauteur des éoliennes, elle diminue leur visibilité tout en maintenant une cohérence avec le parc existant. Contrairement aux variantes précédentes, elle limite les effets de saturation et de domination visuelle sur les lieux de vie proches tout en garantissant un impact maîtrisé depuis les axes routiers majeurs. Cette configuration assure ainsi un équilibre entre production énergétique et préservation des perceptions paysagères, répondant aux enjeux du territoire tout en restant compatible avec les contraintes techniques et environnementales. Cette variante est donc retenue pour représenter le projet du parc éolien de Longèves II. Le plan d'aménagement est présenté sur la Figure 5.

II. 3. 1. Implantation du parc et du poste de livraison

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées géographiques (Lambert 93) des éoliennes de la variante choisie.

Tableau 10 : Coordonnées des éoliennes du projet

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y	Altitude (en m)
E1	591049.940	6748168.510	123,93
E2	591522.840	6748006.800	121,01

II. 3. 2. Données techniques des éoliennes

ENERGIETEAM a donc choisi d'implanter deux éoliennes dont la hauteur totale est de 157,5 m pour la E1 et 150 m pour la E2.

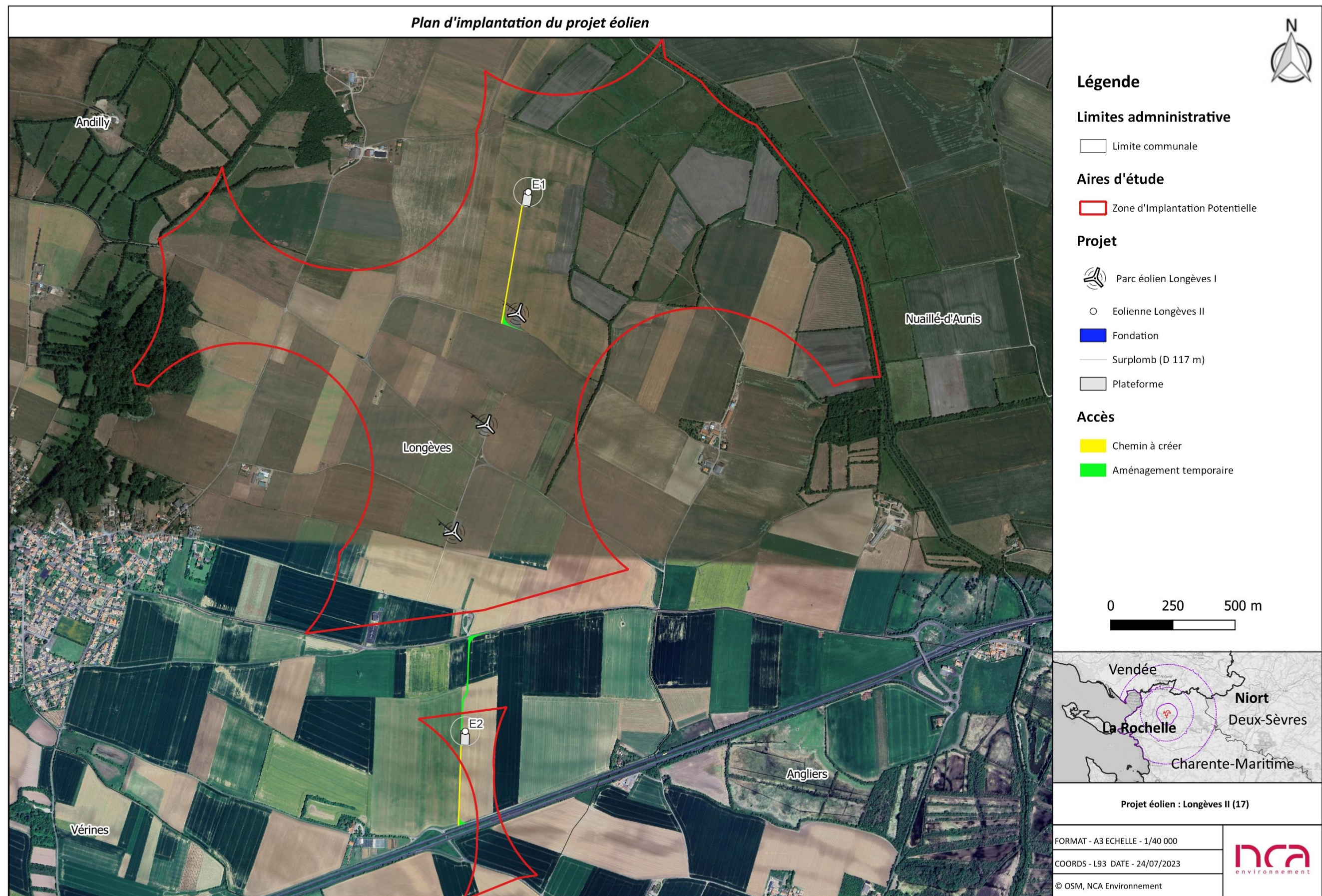


Figure 5 : Plan des aménagements du projet éolien de Longèves II

II. 3. 3. Couleurs et balisage

Les éoliennes, incluant les mâts et les pales, seront revêtues d'une teinte blanc mat non réfléchissant, conformément aux prescriptions de l'aviation civile. Ce choix permet de limiter les reflets du soleil et d'assurer une meilleure intégration paysagère, en s'harmonisant avec les nuances du ciel, notamment lors de conditions nuageuses.

Pour des raisons de sécurité et de visibilité aérienne, un balisage lumineux sera installé sur le moyeu de chaque éolienne. Celui-ci sera de couleur blanche en journée, puis rouge clignotant la nuit afin d'assurer une signalisation conforme aux exigences de l'aviation civile française.

II. 3. 4. Aménagements connexes

À l'échelle de la ZIP, plusieurs aménagements accompagnent l'implantation des éoliennes et modifient ponctuellement l'organisation du paysage.

II. 3. 4. 1. Les pistes d'accès

Les pistes d'accès sont essentielles pour l'acheminement des éléments des éoliennes, ainsi que pour leur maintenance tout au long de la durée de vie du parc. La majorité des accès repose sur des chemins existants, actuellement suffisamment larges et nécessitant uniquement un renforcement.

Les pistes auront une largeur standard de 4,5 mètres et seront stabilisées afin d'assurer un passage sécurisé. Des chemins transversaux seront créés pour optimiser la logistique entre les éoliennes. Ces nouveaux tracés, également empierrés et d'une largeur de 4,5 m, garantiront une cohérence d'aménagement et une limitation de l'emprise au sol.



Figure 6 : Photographie d'une piste permettant de rejoindre une éolienne
(Crédit photo : NCA Environnement)

II. 3. 4. 2. L'aire de grutage

Chaque éolienne sera accompagnée d'une plateforme stabilisée, constituant l'aire de grutage. Cet espace est destiné à accueillir les engins de levage lors du montage des machines et à permettre des interventions de maintenance en toute sécurité.

Durant la phase de construction, cette aire sera complétée par une zone temporaire de stockage des éléments de l'éolienne, facilitant l'organisation des opérations. Une fois le chantier achevé, seule la plateforme stabilisée sera maintenue en place.

II. 3. 4. 3. Les liaisons électriques

Les liaisons électriques internes permettront d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes vers le poste de transformation. Afin de limiter leur impact paysager, toutes les liaisons seront enterrées. Cette configuration évite toute interaction avec la végétation et réduit leur visibilité après la phase de travaux.

II. 3. 4. 4. Le poste de livraison

Le poste de livraison assurera le suivi du fonctionnement et de la production des éoliennes. Il a été décidé d'implanter un unique poste de livraison pour l'ensemble du parc, en cohérence avec les besoins du projet.

Afin de garantir son intégration paysagère, son habillage architectural sera adapté au contexte local. Il est envisagé un parement en pierre, dont les teintes pourront rappeler celles des plaines céréalières dorées ou des bâtiments traditionnels grisâtres. Ces tonalités sont détaillées dans la section « Mesures » de ce dossier.

III. LES IMPACTS PAYSAGERS

III. 1. Méthodologie

III. 1. 1. Rappel du contexte paysager

L'aire d'étude du projet éolien de Longèves II s'étend, au plus large, à 20 km des limites de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Elle concerne principalement le département de la Charente-Maritime (17) et, en moindre mesure, les territoires limitrophes du Marais Poitevin.

Le territoire d'étude se caractérise par un relief peu marqué, typique des plaines agricoles bocagères de la région. L'altitude y est relativement homogène, avec des légères ondulations associées aux vallées et aux boisements. La structure paysagère est majoritairement composée de grandes étendues cultivées ponctuées de haies, de boisements linéaires et d'infrastructures liées aux activités humaines.

Le projet s'implante dans une zone où la visibilité des éoliennes est modérée à forte selon les secteurs. À l'échelle de l'Aire d'Étude Immédiate (AEI), les haies bocagères et les boisements filtrent potentiellement localement les vues sur la ZIP, atténuant l'effet de dominance du parc éolien. Toutefois, dans certaines ouvertures paysagères, notamment depuis les routes départementales, les petits bourgs et les hameaux proches comme Longèves, Joliette et la Pérault, les éoliennes seront perceptibles. À une échelle plus large, l'Aire d'Étude Rapprochée (AER) présente un contexte paysager alternant entre espaces ouverts et éléments boisés, rendant la visibilité du projet variable selon les points d'observation mais en majorité imperceptible. Enfin, au sein de l'Aire d'Étude Éloignée (AEE), la présence de boisements plus denses et de lisières forestières limite progressivement les covisibilités avec le projet.

L'environnement paysager est déjà marqué par des infrastructures anthropiques : monocultures intensives, lignes électriques haute tension, et présence d'autres parcs éoliens en fonctionnement ou en projet (Longèves I, Andilly, Ferrières, Landrais, Péré...). L'implantation du parc éolien de Longèves II viendra ainsi compléter un motif éolien préexistant, sans constituer une rupture majeure dans le paysage.

Concernant le patrimoine protégé, un nombre de monuments historiques sont répertoriés dans le territoire d'étude, mais la majorité d'entre eux ne sont pas concernés par une visibilité sur le projet en raison du relief et des boisements. La réalisation de photomontages permettra d'analyser plus précisément les interactions visuelles entre ces éléments.

En conclusion, le projet devra s'intégrer harmonieusement au sein de son environnement, en tenant compte des dynamiques paysagères et patrimoniales du territoire, afin de préserver son identité tout en limitant son impact visuel.

III. 1. 2. Perception des éoliennes dans le paysage

L'implantation d'un parc éolien sur un territoire peut avoir des effets remarquables sur le paysage. Cependant, la relation visuelle entre le paysage et le parc éolien est une valeur très subjective qui ne peut être calculée en imposant des critères. En effet, l'interprétation visuelle d'un paysage en général dépend de l'observateur et de nombreuses données qui lui sont propres, comme :

- sa sensibilité ;
- sa culture ;
- son éducation ;
- ses souvenirs.

Un même paysage aura autant d'interprétations qu'il y a d'observateurs pour l'apprécier. La notion de sensibilité paysagère est donc délicate à évaluer, et correspond à la dimension subjective de la lecture du paysage. Cette étude s'appuiera donc sur une dimension objective, qui consiste à baser notre analyse sur les paramètres suivants ;

- l'appréciation des distances ;
- le rapport d'échelle entre les différents éléments du paysage ;
- la présence des sites sensibles ;
- la composition et l'organisation du paysage ;
- le rapport avec le relief ;

Ainsi, la valeur des effets visuels prend toujours en compte un paramètre variable dont nous ne pouvons évaluer l'ampleur, qui correspond à la sensibilité paysagère de chacun face au paysage. En plus de ce paramètre, la prégnance d'un parc éolien dans le paysage dépend alors ;

- des caractéristiques du projet éolien et de la dimension des machines ;
- de la position de l'observateur par rapport au parc éolien ;
- des caractéristiques propres au paysage et à chaque point de vue.

III. 1. 3. Etude de la visibilité théorique du projet

La visibilité théorique du projet est évaluée grâce à la réalisation de calculs informatiques par le logiciel Wind-pro. Ce dernier prend en compte les données altimétriques et les caractéristiques des éoliennes du projet de manière à réaliser des cartes de Zones d'Influences Visuelles (ou ZVI). Elles mettent alors en évidence les zones de perception potentielles des éoliennes, et permettent d'identifier les cas de visibilité dans le territoire d'étude. Ces cartes sont un outil essentiel dans la réalisation d'études d'impact éoliens sur le paysage et le patrimoine, puisqu'elles permettent d'évaluer les visions en lien avec l'éolien, et de déterminer d'où le parc ne sera pas visible.

Lors de la réalisation de ces cartes, le logiciel ne prend pas en compte les composantes du paysage pouvant représenter des obstacles visuels telles que les zones boisées, les haies ou les espaces bâtis. Le résultat indiqué par les cartes est donc maximisé. Il est essentiel de compléter ces données avec une campagne de terrain approfondie permettant de :

- affiner les perceptions visuelles du projet éolien en prenant en compte les divers éléments du paysage faisant parfois office d'obstacles visuels ;
- définir les différents paysages susceptibles de rentrer en interaction visuelle avec le projet éolien ;
- se rendre compte de l'exposition visuelle des sites sensibles vis-à-vis du parc éolien ;
- définir les lieux de prises de vue pour la réalisation des photomontages ;
- ainsi, la réalisation des ZVI couplée à la prospection fine du terrain et à la réalisation de photomontages permet de déterminer avec précision l'impact que le parc éolien pourra avoir sur le paysage.

III. 1. 4. La réalisation des photomontages

À la suite de la réalisation du travail de terrain, il a été possible de déterminer d'où le projet sera potentiellement visible, et de sélectionner les prises de vues supports pour la réalisation des photomontages. Ces derniers ont pour objectif de représenter, de manière la plus précise possible, le paysage modifié par la réalisation du projet, en particulier depuis les lieux sensibles. Toutefois, notons que :

- les photomontages représentent le paysage et les éoliennes de manière statique alors qu'en réalité, les machines ont tendance à dynamiser le paysage étant donné leur mouvement rotatif ;

- de la même manière, les prises de vues effectuées depuis les axes routiers sont statiques, alors qu'en réalité l'observateur est en mouvement : il aura donc une vision dynamique de son paysage, et le parc éolien peut être vu par intermittence en fonction des éléments paysagers bordant la voie de circulation ;
- le photomontage rend compte de la proportion et de la prégnance du parc éolien dans un paysage, mais il ne peut pas égaler la vision humaine ;
- les photomontages sont réalisés sur des clichés capturés lors de conditions atmosphériques favorables à une bonne lisibilité du paysage, sans aucune déformation d'échelle et de proportion.

III. 1. 4. 1. La réalisation des panoramas

La méthodologie utilisée pour la réalisation des photomontages s'inspire fortement du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020*.

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Canon 1100D équipé d'un objectif 55 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'oeil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 5 photos minimum sont prises. La position de la prise de vue est pointée au GPS. L'association de ces équipements garantit une prise de panorama stabilisée, avec une connaissance exacte de son angle d'ouverture, qui est de 120°.

Les panoramas sont le résultat d'une succession de prise de vue, qui sont ensuite assemblés grâce à la fonction *photomerge* du logiciel Photoshop.



Exemple de réalisation d'un panorama de 120°

(Source : NCA Environnement)

III. 1. 4. 2. La réalisation des photomontages

Les photomontages sont ensuite réalisés grâce au logiciel Windpro, et sont rassemblés dans un **carnet à part disponible en annexe du dossier**. Dans ce document, une planche fait référence à chacun de ces photomontages, en présentant les données suivantes :

- les données techniques du photomontage ;
- les frises photographiques avant/après réalisation du projet ;
- un fond de carte assorti d'une échelle graphique mentionnant le point de prise de vue et l'angle de prise de vue qui sera reporté en plan en détaillant l'angle de champs respectif des trois photographies ;
- un commentaire ;
- la référence à la carte d'assemblage.

D'après le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020*, « Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelles entre l'observation in situ et l'observation en chambre de la photographie, il est recommandé de respecter la notion de distance orthoscopique. Cette distance

repose sur l'application de règles concordantes entre les réglages utilisés lors de la prise de vue, la distance d'observation et le format d'impression de la photographie. Pour une prise de vue réalisée avec un objectif de 50mm (avec un champ vertical de 27° / et horizontale de 40°), la distance d'observation à respecter pour regarder la photographie est de 40 cm entre l'œil et le cliché pour un format d'édition A4. »

Ainsi, en complément des planches qui présentent les photomontages, les 6 photographies produites dans le cadre de l'étude du point de vue seront fournies en format A3.

IV. 2. Photomontage n°2

IV. 2. 1. Localisation du photomontage n°2

Figure 10 : Localisation de la prise de vue n°2

IV. 2. 2. Informations relatives au photomontage n°2

Localisation	Depuis le lieu-dit « Le Moulin de l'Abbaye » sur la D207
Longitude/Latitude	402 567 ° / 6 574 625 °
Azimut	280 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	8 834 m
Nombre d'éoliennes visibles	7
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village / Axe de circulation, route départementale

IV. 2. 3. Commentaire du photomontage n°2

Depuis la D207, à la sortie du lieu-dit « Le Moulin de l'Abbaye », les deux éoliennes de Longèves II sont partiellement visibles. Seules les extrémités des pales émergent au-dessus de la ligne d'horizon, en arrière-plan d'un paysage ouvert. Cette perception atténuée s'explique par la distance d'implantation et la présence d'un contexte éolien déjà affirmé, composé des cinq éoliennes visibles des parcs de Longèves I et Andilly. Dans cette continuité visuelle, le projet ne modifie pas l'identité paysagère du secteur et s'intègre dans le motif existant.

IV. 2. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°2

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 2. 5. Simulation avec le projet n°2

Planches types présentant un photomontage

(Source : NCA Environnement)

III. 2. Les effets temporaires du projet sur le paysage et le patrimoine

III. 2. 1. La nature des impacts

Les impacts liés aux phases de chantier sont le plus souvent temporaires et correspondent au changement physique de l'environnement qui se produit durant la période de construction du parc éolien. Dans ce cas précis, ils toucheront essentiellement les riverains présents dans l'AEI, à proximité de la ZIP de Longèves II. Ces impacts peuvent être représentés par :

- la mise à nu du sol et son adaptation topographique afin de permettre le bon déroulement de la phase de chantier ;
- l'installation de tous les équipements nécessaires au montage du parc éolien ;
- le renforcement des accès, qui s'accompagne d'une phase de défrichage et d'égallage afin de permettre aux véhicules de chantier de circuler en toute sécurité ;
- les travaux d'enfouissement des réseaux ;
- les nuisances sonores liées au déroulement du chantier ;
- des mesures seront préconisées afin de limiter l'ampleur de ces impacts.

III. 2. 2. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur le patrimoine protégé et proposition de mesures

Le territoire d'étude comprend plusieurs éléments patrimoniaux, dont le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, des monuments historiques dispersés et des sites protégés comme le Canal de Marans. Cependant, les effets du chantier sur ces éléments seront extrêmement limités.

La distance du projet et la présence d'obstacles naturels (végétation, bâti, topographie) réduisent fortement la visibilité du chantier depuis ces sites patrimoniaux. Seule la phase d'acheminement des matériaux pourrait occasionner une perturbation ponctuelle, si certains convois passent à proximité directe de ces éléments.

Un monument historique est recensé dans l'AEI, la Motte Castrale, située à 2,2 km de la ZIP, mais son emplacement dans un bois dense empêche toute visibilité et covisibilité avec le projet.

Dans ce contexte, l'impact temporaire sur le patrimoine protégé est considéré comme faible à négligeable.

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen
---------	-------------	-------------	--------	-------

III. 2. 3. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur l'habitat

La distance minimale des habitations aux éoliennes est de 500 m. Le territoire d'étude comprend plusieurs lieux de vie, répartis entre centres-bourgs, hameaux et lieux-dits, avec des niveaux de sensibilité variables face au projet éolien de Longèves II. La majorité des habitations situées à plus de 1 km de la ZIP bénéficient d'une visibilité ponctuelle ou occasionnelle, souvent entravée par la topographie et la végétation. Le bruit des travaux n'embarrassera pas les habitants de ces lieux. En revanche, certaines habitations situées à moins de 800 m, notamment à Longèves (Pied Lizet, Joliette, La Pérault, La Tétarde), présentent une visibilité plus fréquente du site, impliquant une sensibilité plus marquée au chantier. Ces secteurs sont ceux où les impacts temporaires du projet seront les plus perceptibles mais très temporaires et cadrés en termes d'horaires. L'impact temporaire du projet sur l'habitat sera fortement localisé, avec une perception plus marquée dans les hameaux les plus proches de la ZIP. Toutefois, ces effets seront limités dans le temps et cesseront à la fin du chantier. L'impact temporaire est donc faible.

Positif	Nul ou Négligeable	Faible	Moyen	Fort
---------	--------------------	--------	-------	------

III. 2. 4. Les impacts temporaires sur le paysage

Le paysage du territoire d'étude est majoritairement agricole, marqué par des plaines céréalières, des haies bocagères, et ponctué de quelques boisements. La topographie peu contrastée et la présence d'infrastructures préexistantes (éoliennes de Longèves I, lignes haute tension) réduisent l'impact visuel du chantier sur les paysages environnants. Toutefois, les deux tiers sud de l'AEI, où les plaines sont plus ouvertes, permettront une visibilité plus marquée du chantier. Les engins et les grues seront perceptibles depuis les voies de circulation et les habitations proches, mais ces modifications restent limitées dans le temps et intégrées dans un environnement déjà transformé par l'activité humaine.

III. 2. 4. 1. L'aménagement de l'aire de vie du chantier

Les personnes intervenant lors de la construction du parc éolien sont logées sur le lieu du chantier, dans des modules en préfabriqués. La zone de mise en œuvre du projet est relativement ouverte sur certaines habitations

et voies secondaires, mais est éloignée des grands axes de circulation. Ces bâtiments seront donc visibles par un public restreint. L'impact temporaire qu'ils auront sur le paysage est donc faible et réversible.

Positif	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
---------	-------------	--------	-------	------

III. 2. 4. 2. La préparation des accès aux éoliennes

ENERGIETEAM utilisera principalement les accès existants menant à la ZIP afin de réaliser les travaux du parc éolien de Longèves II. Actuellement, il s'agit de chemins agricoles empierrés, exclusivement empruntés par les machines agricoles et les promeneurs. Leur état est suffisant au passage du convoi pour l'apport des matériaux, ils ne seront donc pas modifiés en ce sens. Cependant, quelques voies supplémentaires devront être créées dans les parcelles d'implantation des éoliennes, afin de faciliter l'accès aux éoliennes. Des travaux de terrassement pour mettre en œuvre ces accès auront donc lieu. L'impact temporaire sur le paysage concernant la préparation des accès aux éoliennes est donc faible.

Positif	Nul ou Négligeable	Faible	Moyen	Fort
---------	--------------------	--------	-------	------

III. 2. 4. 3. L'acheminement des matériaux et la circulation autour de la ZIP

Entre l'apport des matériaux et l'omniprésence des experts nécessaires à la bonne mise en fonctionnement d'un parc éolien, les allées et venues vers le site du projet seront nombreuses. Cette phase peut se remarquer à l'échelle de toutes les aires d'étude, car des chargements inhabituels peuvent être visibles lors de l'acheminement des éléments les plus imposants constituant l'éolienne. Visuellement, la circulation liée au déroulement du chantier de construction aura plutôt tendance à interpeller l'observateur, plutôt qu'à impacter son paysage. La population la plus impactée par cette circulation sera composée des riverains présents à proximité de la ZIP, dans l'aire d'étude immédiate. Le transport des éléments éoliens et des matériaux passera principalement par les axes routiers existants, en direction des chemins d'accès créés. Les routes locales secondaires seront donc plus concernées par l'augmentation temporaire du trafic. Notamment, les usagers de la D203E1, qui pourraient observer ponctuellement des convois exceptionnels pour le transport des éléments des éoliennes. L'impact temporaire des accès et de la circulation est donc évalué comme faible, avec des effets principalement localisés sur les voies menant aux éoliennes.

Positif	Nul ou Négligeable	Faible	Moyen	Fort
---------	--------------------	--------	-------	------

III. 2. 4. 4. La phase de construction

L'élément le plus visible du chantier sera la grue d'assemblage, qui dépassera temporairement la hauteur des arbres et des infrastructures existantes. Cependant, sa présence sera de courte durée et son impact réversible une fois le montage terminé. Les autres éléments du chantier (engins, stockage temporaire) seront visibles principalement à proximité de la ZIP et ne perturberont pas la perception globale du paysage à moyenne et longue distance. L'impact temporaire sur le paysage est donc considéré comme étant faible.

Positif	Nul ou Négligeable	Faible	Moyen	Fort
---------	--------------------	--------	-------	------

III. 3. Le contexte éolien

Pour rappel, le contexte éolien du territoire d'étude est actuellement plutôt moyennement dense.

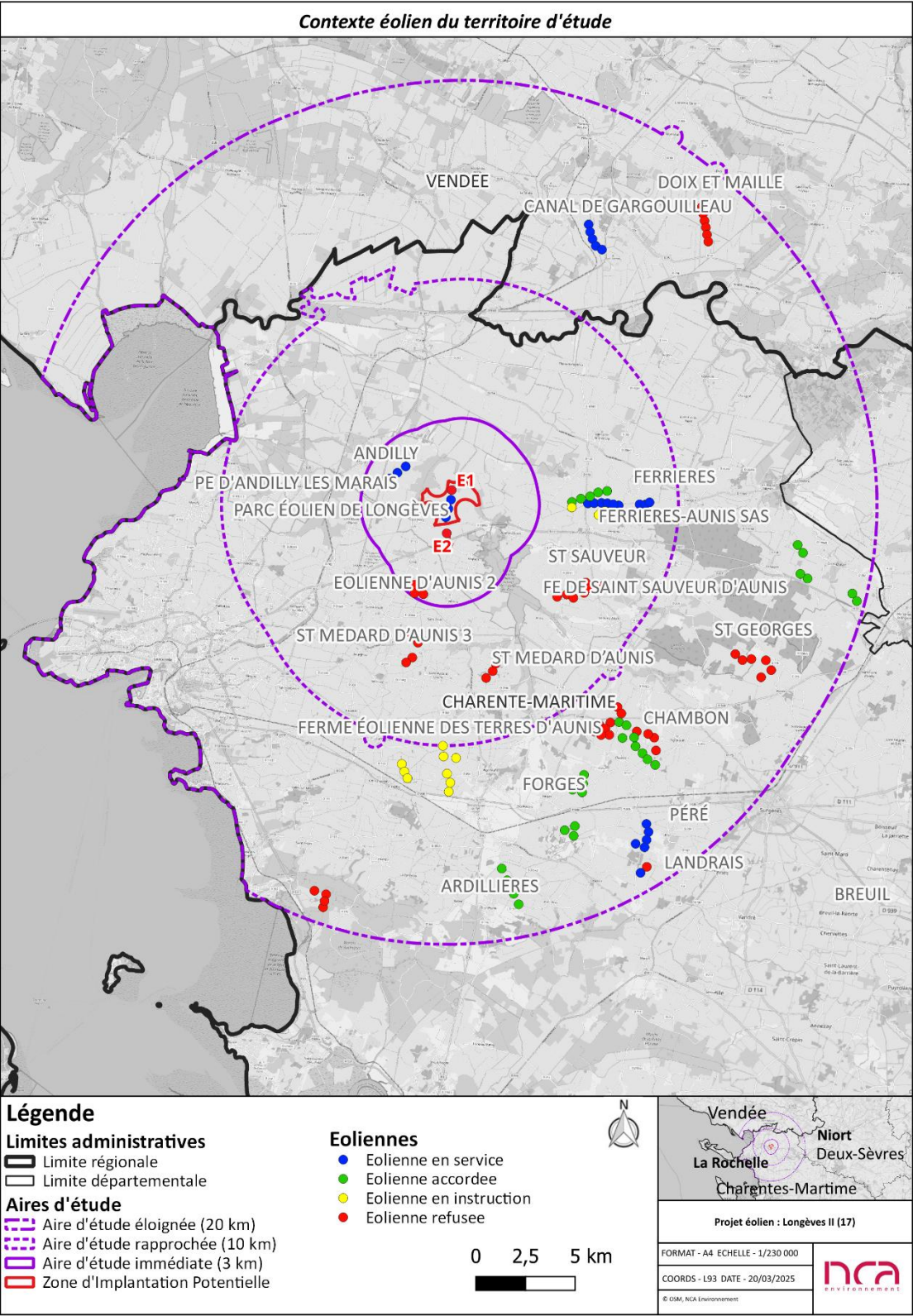


Figure 7 : Cartographie du contexte éolien
(Crédit photo : NCA Environnement)

Tableau 11 : Tableau des parcs éoliens en fonctionnement dans les aires d'étude selon les informations de la DREAL Centre Val de Loire

Nom du parc	Commune(s) d'accueil	Nb	Etat	Localisation/distance de la ZIP
Parc éolien d'Yves	Yves	4	Refusé	AEE / 18 km au sud
Parc éolien de Cramchaban	Cramchaban	6	Refusé	AEE/ 16 km à l'est
Parc éolien de Saint-Georges	Benon, Saint-Georges-du-Bois	6	Refusé	AEE/ 15,2 km à l'est
Parc éolien de Doix et Maillé	Doix, Maillé	6	Refusé	AEE / 17,1 km au nord
Parc éolien de la Cabane Blanche	Ciré-d'Aunis, Ardillères	4	Refusé	AEE /16 km au sud
Parc éolien du Canal de Gargouilleau	Le Gué-de-Velluire	5	En fonctionnement	AEE / 13,4 km au nord
Parc éolien de Péré	Péré	4	En fonctionnement	AEE / 17 km au sud
Parc éolien de Landrais	Chambon, Landrais	2	En fonctionnement	AEE / 17,7 km au sud
Parc éolien de Chambon	Chambon, Puyravault	8	Autorisé	AEE / 12 km au sud
Parc éolien des Terres d'Aunis	Bouhet	8	Refusé	AEE / 11 km au sud est
Projet de Puyravault et Chabon	Puyravault	4	Refusé	AEE / 13 km au sud est
Parc éolien de Forges	Forges	8	Autorisé	AEE / 13,3 km au sud
Parc éolien d'Ardillères	Ciré-d'Aunis, Ardillères	4	Autorisé	AEE / 16,4 km au sud
Projet éolien de Puyvineux	Aigrefeuilles-d'Aunis	9	En instruction	AEE / 10 km au sud
Parc éolien de Saint-Médard-d'Aunis 3	Saint-Médard-d'Aunis	3	Refusé	AER / 5 km au sud
Parc éolien de Saint-Médard	Saint-Médard-d'Aunis	4	Refusé	AER / 6 km au sud
Parc éolien de Ferrières d'Aunis	Ferrières	5	En Instruction	AER/ 4,6 km à l'est

Parc éolien de Saint-Sauveur	<i>Saint-Sauveur-d'Aunis</i>	8	Refusé	AER / 5,8 km à l'est
Ferrières	<i>Ferrières</i>	9	En fonctionnement	AER / 5,3 km à l'est
Parc éolien de Landrais	<i>Courçon</i>	1	En fonctionnement	AER / 8,7 km à l'est
Parc éolien de Saint-Jean-de-Liversay	<i>Saint-Jean-de-Liversay</i>	3	Autorisé	AER / 5,7 km à l'est
Parc éolien d'Aunis 2	<i>Saint-Soulle, Vérines</i>	3	Refusé	AEI / 2,2 au sud
Parc éolien d'Andilly	<i>Andilly</i>	3	En fonctionnement	AEI / 1,8 km au nord
Parc éolien de Vérines	<i>Vérines</i>	3	Refusé	AEI / 1,3 km au sud
Parc éolien de Vérines	<i>Angliers, Longèves</i>	2	Refusé	AEI / 137 m au sud
Parc éolien de Longèves	<i>Longèves</i>	3	En fonctionnement	ZIP

III. 4. Les impacts permanents du projet sur le paysage à l'échelle de l'AEE et de l'AER

III. 4. 1. La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle du territoire d'étude

La carte ci-contre illustre, à titre théorique, l'exposition du territoire au projet éolien de Longèves II, en s'appuyant sur les caractéristiques générales du relief mais également des principaux boisements (plus de 20 m de hauteur). On y observe que la perception potentielle des éoliennes est relativement étendue, notamment dans un périmètre de quelques kilomètres autour de la ZIP, où les teintes roses et violettes traduisent une visibilité forte à modérée. À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la visibilité diminue progressivement mais reste possible par endroits, comme en témoignent les plages colorées en vert et jaune.

Certaines zones, au-delà de l'AER, identifiables par les teintes pêche / orangées, présentent une perception très faible à nulle du projet, en raison de leur configuration topographique. Il convient néanmoins de souligner que cette modélisation reste théorique. D'autres éléments du paysage, comme le bâti, la végétation ou les haies, peuvent contribuer à filtrer ou masquer les vues, sans être nécessairement représentés à cette échelle.

Enfin, la lisibilité du parc diminue naturellement avec l'éloignement du point d'observation, ce qui sera précisé et nuancé dans l'analyse des photomontages.

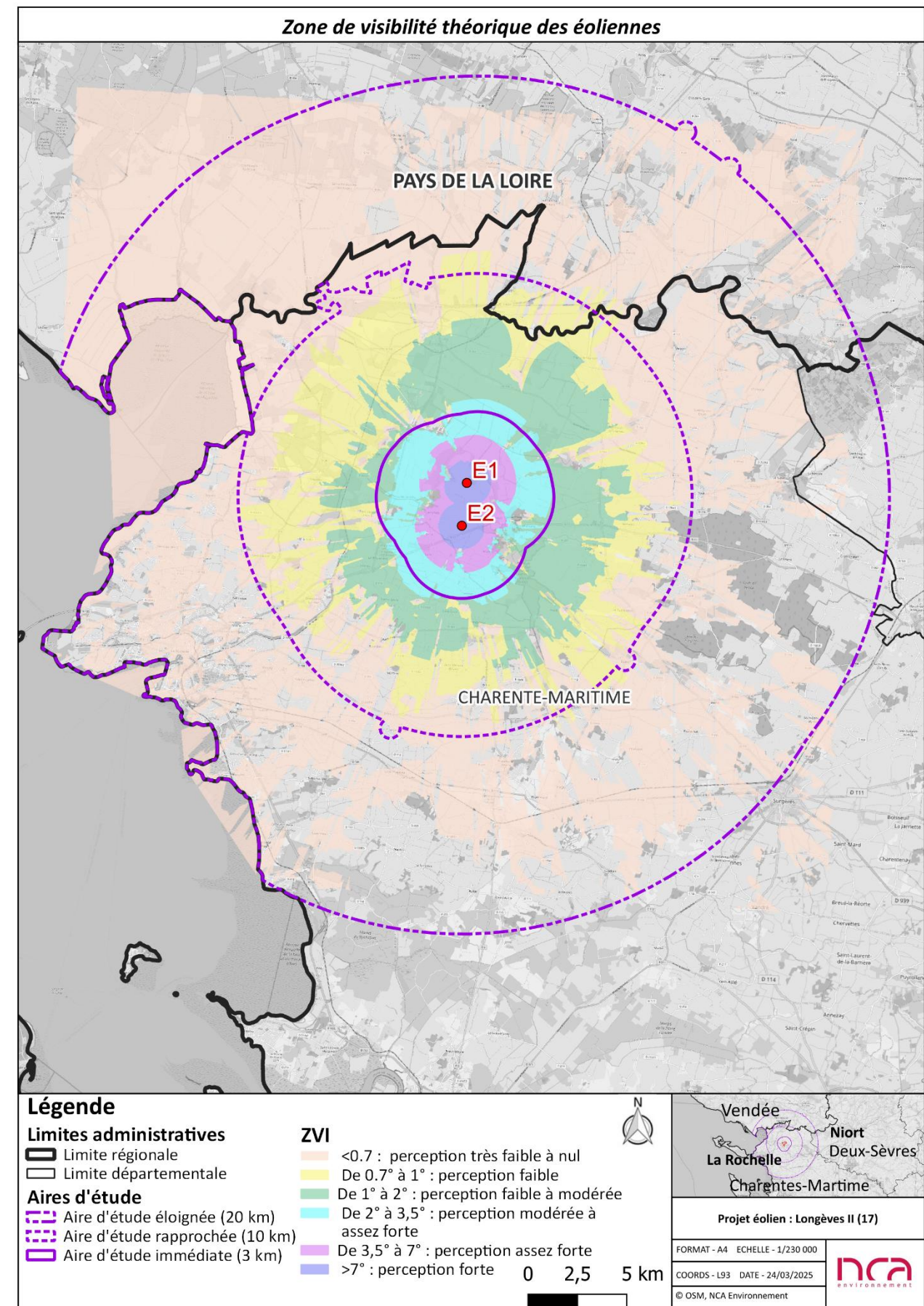


Figure 8 : ZVI du territoire d'étude

IV. PRESENTATION ET ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AEE ET DE L'AER

Les photomontages en page suivante illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur pourrait voir le projet éolien se dessiner. Les paysages les plus susceptibles d'inclure l'ouvrage étant situés au sein de l'aire d'étude immédiate, 12 vues ont été sélectionnées afin d'illustrer l'effet du projet à cette échelle. Pour rappel, le carnet de photomontages est disponible dans son intégralité dans un document à part.

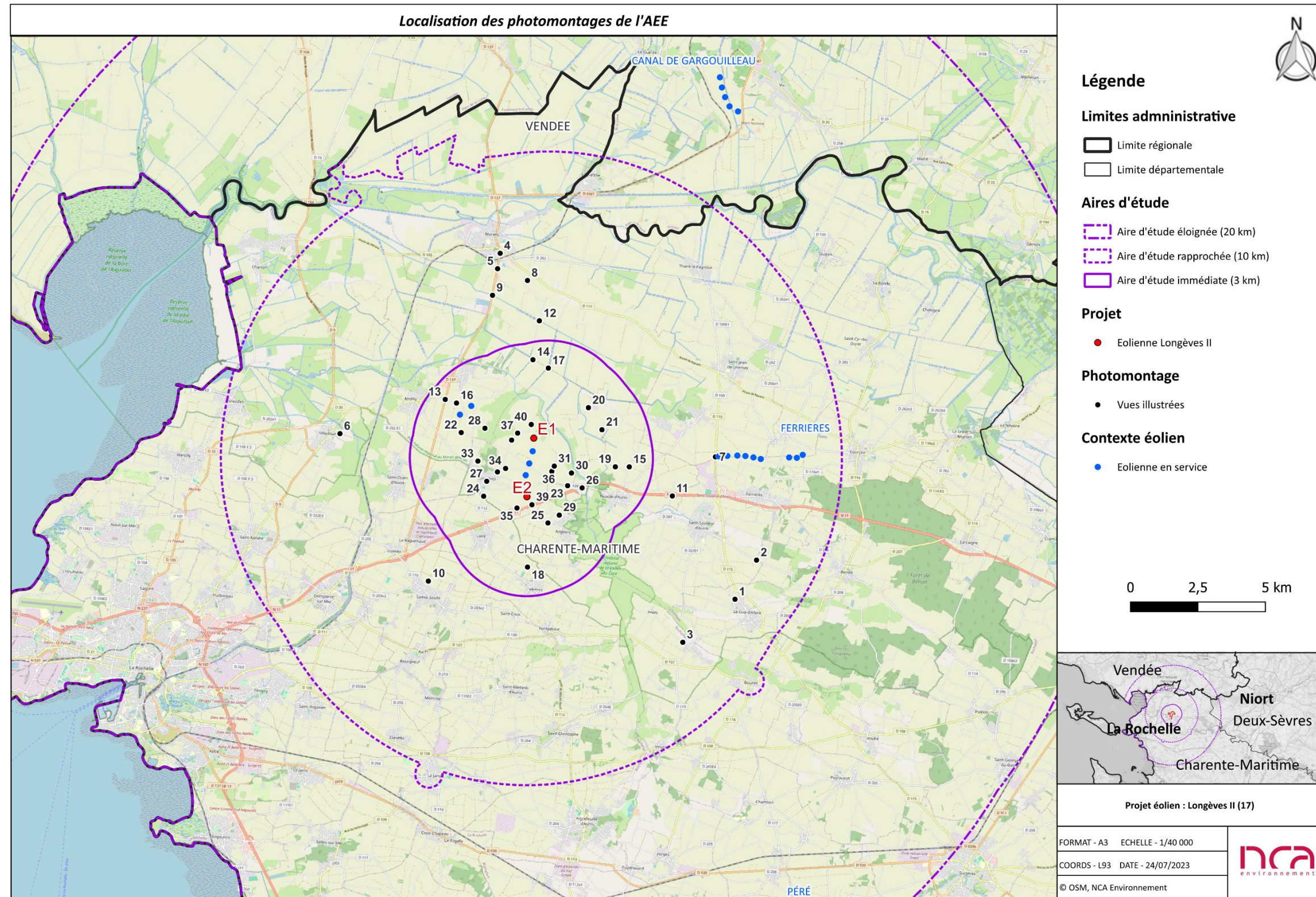


Figure 9 : Localisation des photomontages de l'AEE et de l'AER

IV. 1. Photomontage n°1

IV. 1. 1. Localisation du photomontage n°1

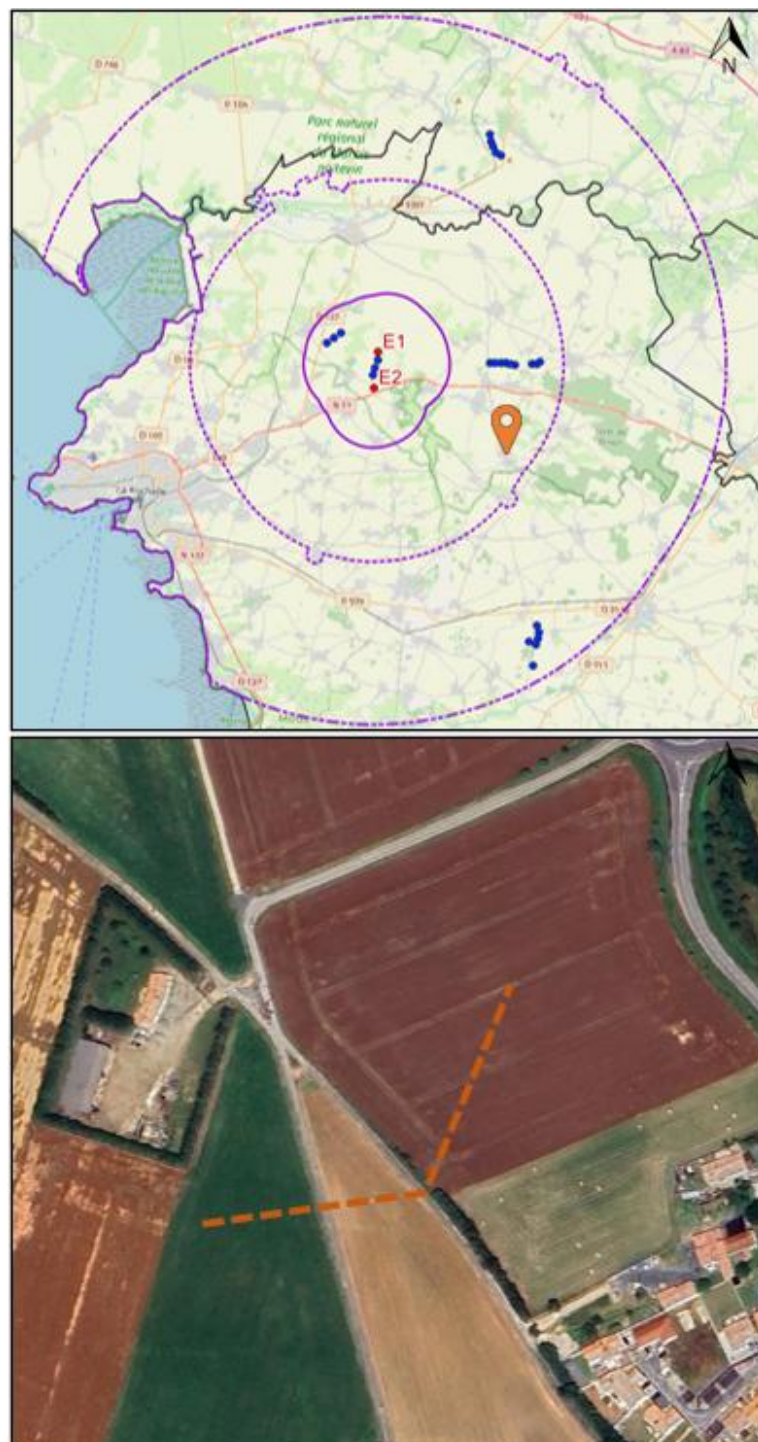


Figure 10 : Localisation de la prise de vue n°1

IV. 1. 2. Informations relatives au photomontage n°1

Localisation	Depuis la sortie du Gué d'Alléré
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	401 703 / 6 573 244
Azimut	280 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	8 517 m
Nombre d'éoliennes visibles	0
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 1. 3. Commentaire du photomontage n°1

Depuis la sortie du Gué-d'Alléré, les éoliennes du projet de Longèves II ne sont pas perceptibles dans le paysage. Bien que la prise de vue se situe au sein de l'aire d'étude rapprochée, la combinaison de la distance d'implantation, du relief, de la ligne d'horizon occupée par les constructions agricoles et d'habitation, ainsi que la présence de haies arborées en lisière de parcelle d'habitation, limite entièrement leur visibilité. L'ensemble de ces éléments paysagers joue un rôle de filtre visuel efficace, atténuant totalement l'influence du projet depuis cette entrée de village.

IV. 1. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°1

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 1. 5. Simulation avec le projet



IV. 2. Photomontage n°2

IV. 2. 1. Localisation du photomontage n°2



Figure 11 : Localisation de la prise de vue n°2

IV. 2. 2. Informations relatives au photomontage n°2

Localisation	Depuis le lieu-dit « Le Moulin de l'Abbaye » sur la D207
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	402 567 / 6 574 625
Azimut	280 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	8 834 m
Nombre d'éoliennes visibles	7
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village / Axe de circulation, route départementale

IV. 2. 3. Commentaire du photomontage n°2

Depuis la D207, à la sortie du lieu-dit « Le Moulin de l'Abbaye », les deux éoliennes de Longèves II sont partiellement visibles. Seules les extrémités des pales émergent au-dessus de la ligne d'horizon, en arrière-plan d'un paysage ouvert. Cette perception atténuée s'explique par la distance d'implantation et la présence d'un contexte éolien déjà affirmé, composé des cinq éoliennes visibles des parcs de Longèves I et Andilly. Dans cette continuité visuelle, le projet ne modifie pas l'identité paysagère du secteur et s'intègre dans le motif existant.

IV. 2. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°2

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 2. 5. Simulation avec le projet n°2



IV. 3. Photomontage n°3

IV. 3. 1. Localisation du photomontage n°3

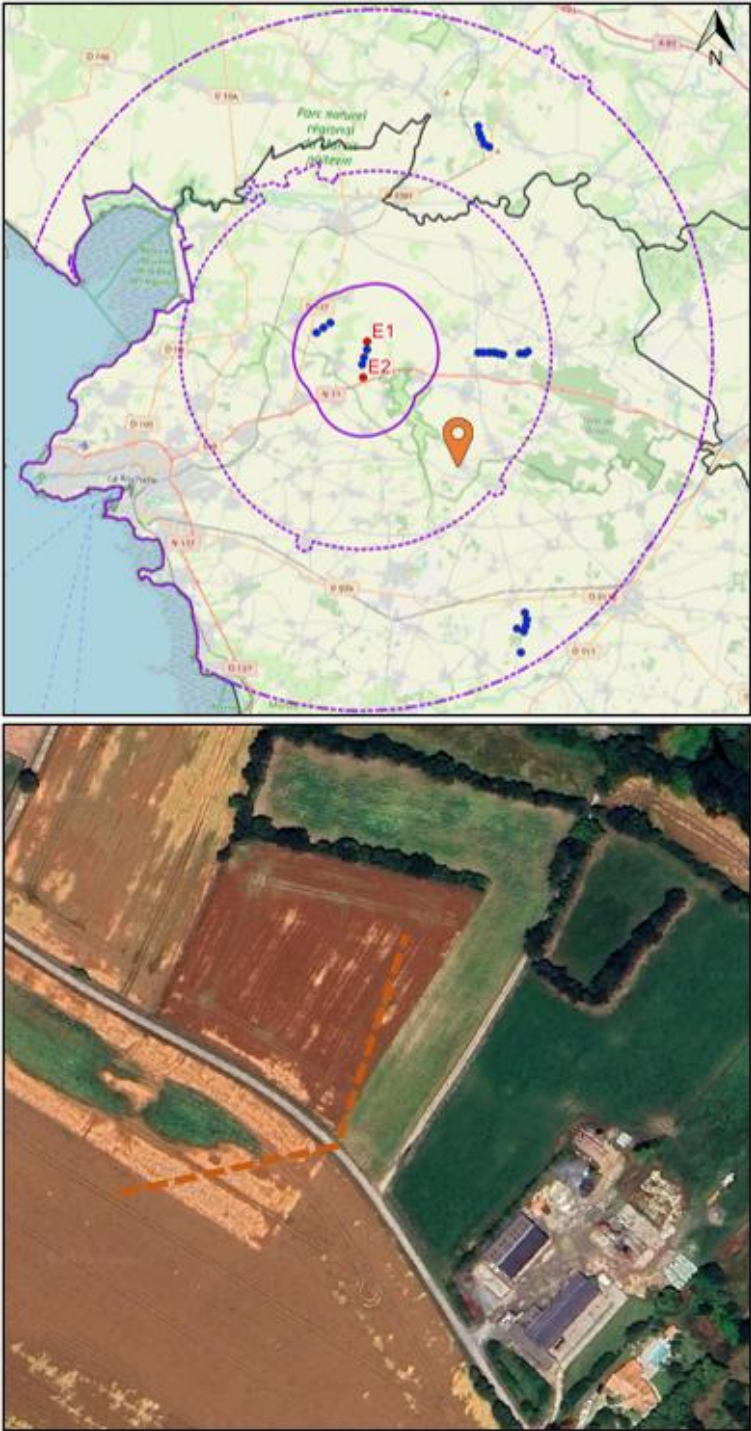


Figure 12 : Localisation de la prise de vue n°3

IV. 3. 2. Informations relatives au photomontage n°3

Localisation	Depuis la sortie du bourg d’Anais
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	399 801 / 6 571 610
Azimut	317 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7 875 m
Nombre d’éoliennes visibles	7
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 3. 3. Commentaire du photomontage n°3

Depuis ce point de vue, localisé à la sortie du bourg d’Anais, les éoliennes du projet de Longèves II apparaissent très discrètement. Seules les extrémités des pales émergent ponctuellement au-dessus de la canopée, trahissant leur présence à travers la végétation. Cette visibilité reste toutefois très limitée, d’autant plus que les prises de vue ont été réalisées en hiver, période durant laquelle le feuillage est le moins dense. En période estivale, les masques végétaux gagneront donc en efficacité. Par ailleurs, les éoliennes projetées s’insèrent dans un contexte paysager déjà marqué par la présence de plusieurs parcs en fonctionnement, contribuant à la lecture d’un paysage énergétique. L’impact visuel sur ce secteur est ainsi qualifié de très faible.

IV. 3. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°3

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 3. 5. Simulation avec le projet n°3



IV. 4. Photomontage n°4

IV. 4. 1. Localisation du photomontage n°4

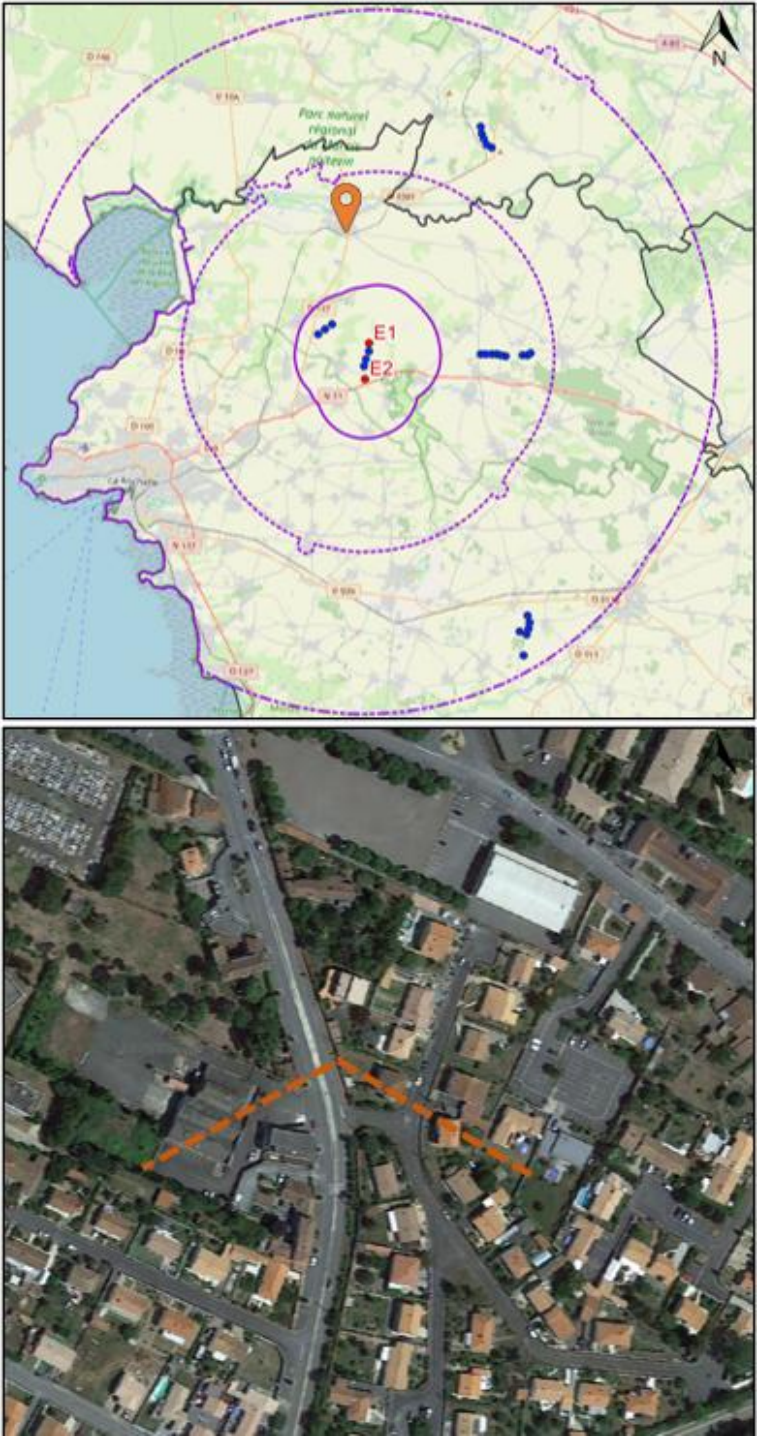


Figure 13 : Localisation de la prise de vue n°4

IV. 4. 2. Informations relatives au photomontage n°4

Localisation	Depuis la limite du SPR de Marans
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	393 049 / 6 586 039
Azimut	167 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7019 m
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, site patrimonial remarquable / Lieu de vie, bourg de petite ville

IV. 4. 3. Commentaire du photomontage n°4

Depuis ce point situé en bordure du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la petite ville de Marans, les éoliennes du projet Longèves II sont à peine perceptibles. Seules les extrémités des pales émergent ponctuellement au-dessus du tissu arboré. Ce dernier, en saison feuillue, renforcera encore la dissimulation partielle des machines. Par ailleurs, la posture dynamique des usagers de la voie limite la perception prolongée de l'installation. Le parc de Longèves I est lui aussi très faiblement visible depuis ce lieu. Toutefois, en raison de la sensibilité particulière du SPR, l'impact visuel du projet est ici qualifié de faible.

IV. 4. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°4

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 4. 5. Simulation avec le projet n°4



IV. 5. Photomontage n°5

IV. 5. 1. Localisation du photomontage n°5

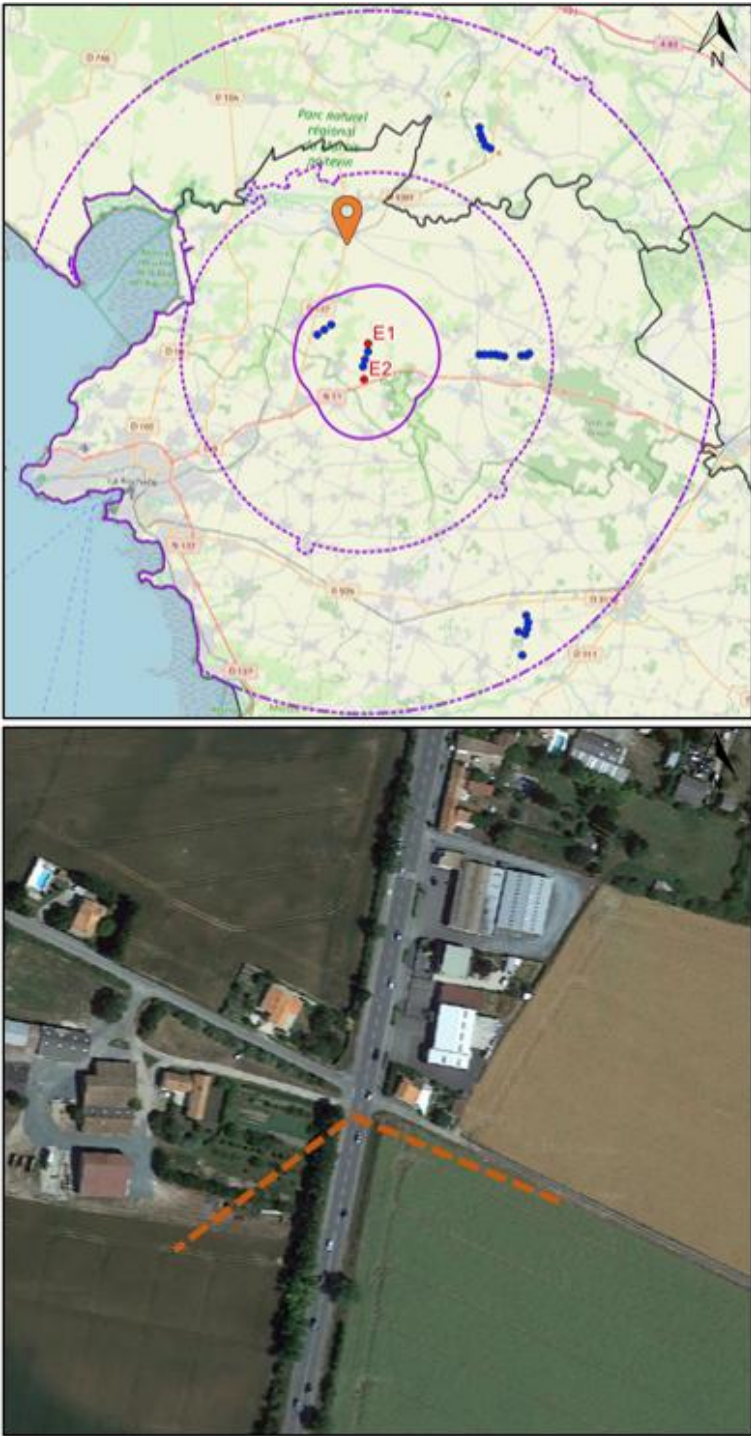


Figure 14 : Localisation de la prise de vue n°5

IV. 5. 2. Informations relatives au photomontage n°5

Localisation	Depuis la sortie de Marans
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 944 / 6 585 385
Azimut	187 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	6396 m
Nombre d'éoliennes visibles	33 (éoliennes acceptées et en instruction confondues)
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de bourg de petite ville / Axe de circulation, route départementale D 114

IV. 5. 3. Commentaire du photomontage n°5

Depuis la sortie sud de Marans, les éoliennes du projet Longèves II apparaissent au-dessus d'un ensemble bâti à vocation principalement artisanale et industrielle. Cette frange de bourg, déjà marquée par une ambiance technique, s'inscrit dans un contexte paysager largement anthropisé. Par ailleurs, le secteur est fortement caractérisé par la présence d'éoliennes existantes ou en projet, qui composent d'ores et déjà l'identité de cette portion de territoire. La perception depuis la route départementale D114, itinéraire à dominante routière, reste ponctuelle et peu soutenue du fait de la dynamique de déplacement. Dans ce contexte, l'impact paysager est considéré comme très faible.

IV. 5. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°5

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 5. 5. Simulation avec le projet n°5



IV. 6. Photomontage n°6

IV. 6. 1. Localisation du photomontage n°6

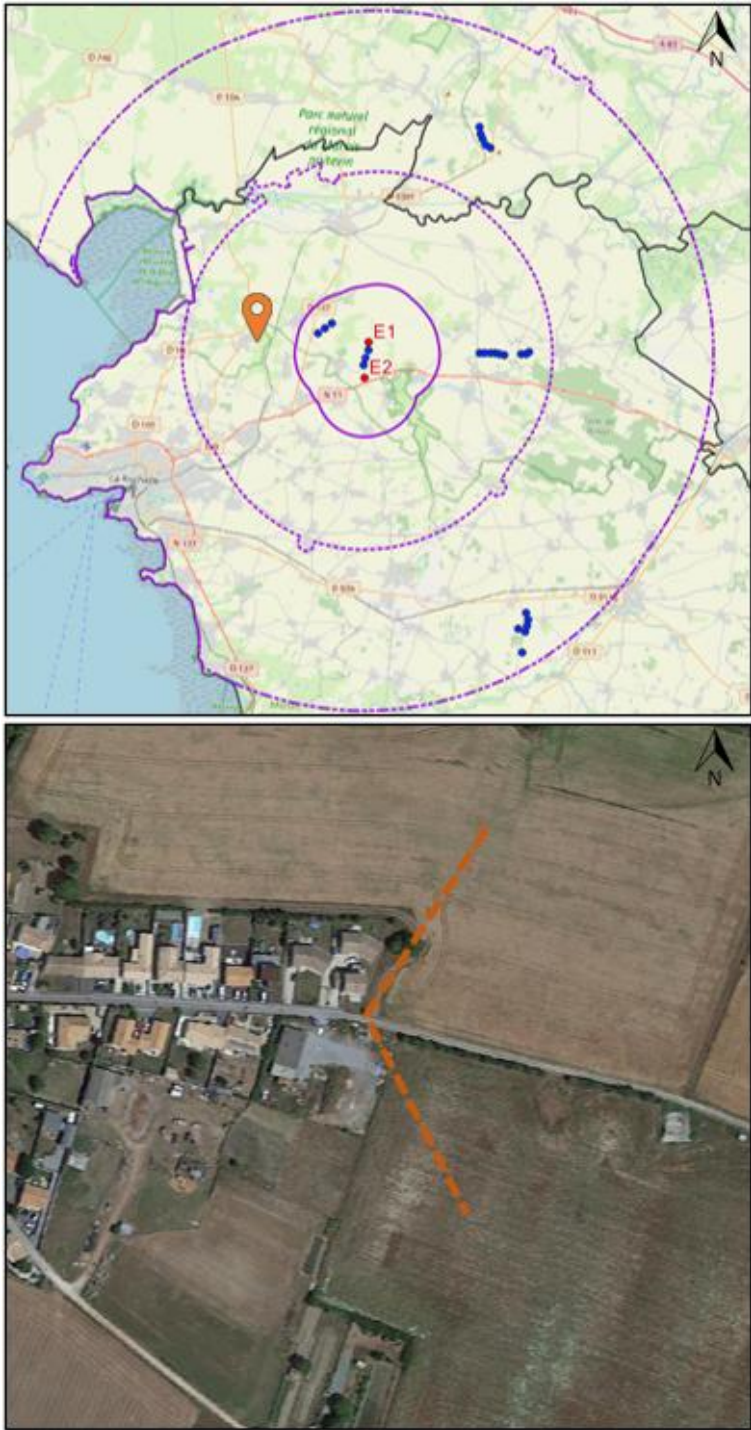


Figure 15 : Localisation de la prise de vue n°6

IV. 6. 2. Informations relatives au photomontage n°6

Localisation	Depuis la sortie de Villedoux
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	387 131 / 6 579 317
Azimut	98 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7166 m
Nombre d'éoliennes visibles	21 (éoliennes construites, acceptées et en instruction confondues)
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 6. 3. Commentaire du photomontage n°6

Depuis cette sortie de village, le paysage est déjà marqué par la présence des parcs éoliens d'Andilly et de Longèves I. Le futur parc éolien de Saint-Jean-de-Liversay, en arrière-plan, viendra renforcer ce motif éolien déjà établi (parc accepté). L'implantation des deux éoliennes du projet Longèves II viendra densifier ce contexte visuel de manière marginale, sans perturber significativement l'ensemble. La continuité visuelle du paysage éolien s'en verra accentuée, mais l'impact global reste limité en raison de l'intégration progressive des nouvelles installations dans un paysage déjà influencé par l'éolien.

IV. 6. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°6

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 6. 5. Simulation avec le projet n°6



IV. 7. Photomontage n°7

IV. 7. 1. Localisation du photomontage n°7

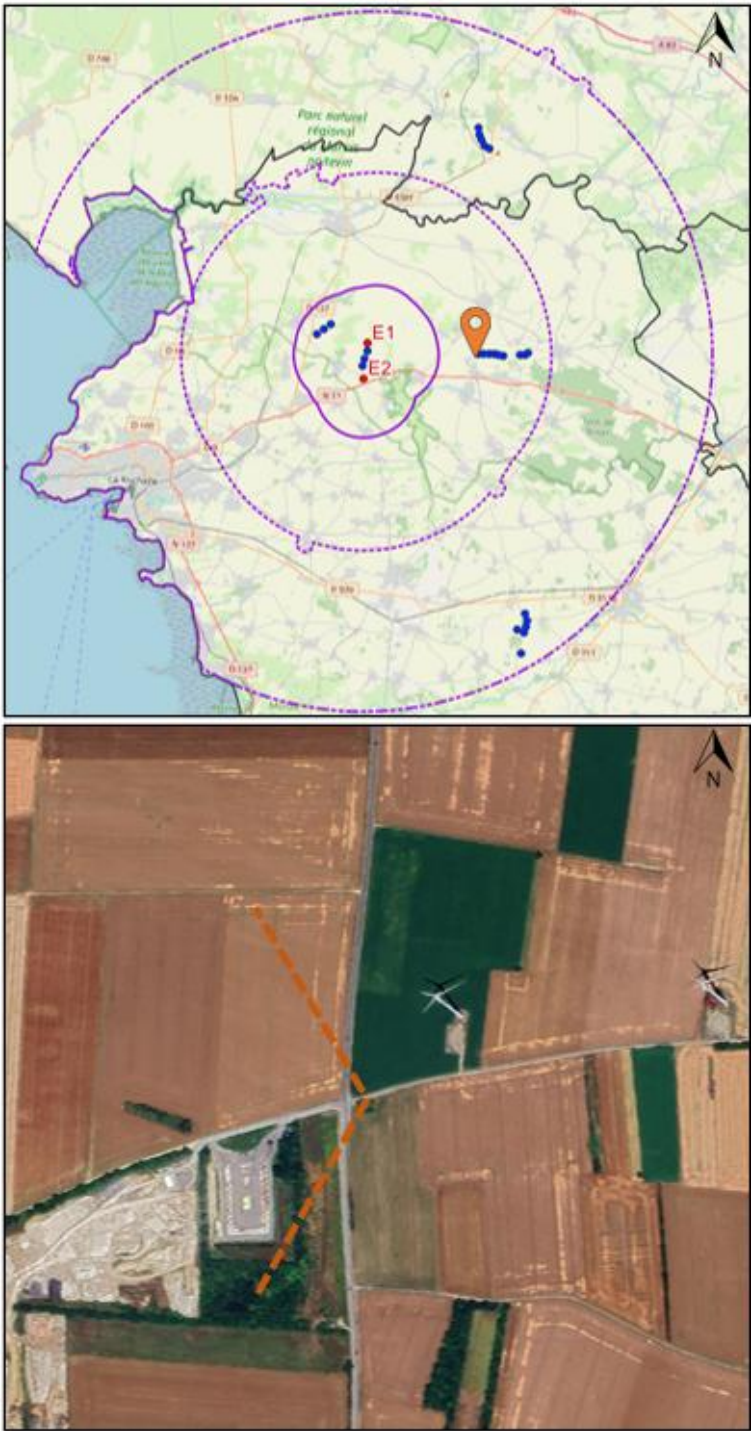


Figure 16 : Localisation de la prise de vue n°7

IV. 7. 2. Informations relatives au photomontage n°7

Localisation	Depuis le parc éolien d’Aunis Energie sur la commune de Saint-Jean-de-Liversay
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 066 / 6 584 991
Azimut	197 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5860 m
Nombre d’éoliennes visibles	11
Intérêt(s) de la prise de vue	Contexte éolien, effet cumulé

IV. 7. 3. Commentaire du photomontage n°7

Depuis ce point de vue choisi pour illustrer le contexte éolien, les deux éoliennes de Longèves II s’intègrent de manière marginale au sein d'un paysage déjà marqué par la présence des parcs éoliens de Longèves I et Andilly. Le parc éolien de Saint-Jean-de-Liversay, qui est en projet et non encore construit, est également visible en premier plan. L’intégration des deux éoliennes supplémentaires dans ce contexte éolien dense ne modifiera pas significativement ce paysage de plaines semi-ouvertes, déjà fortement marqué par les installations énergétiques. De ce fait, l'impact visuel est jugé très faible.

IV. 7. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°7

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 7. 5. Simulation avec le projet n°7



IV. 8. Photomontage n°8

IV. 8. 1. Localisation du photomontage n°8



Figure 17 : Localisation de la prise de vue n°8

IV. 8. 2. Informations relatives au photomontage n°8

Localisation	A proximité de la D114 à l'est de Marans
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 066 / 6 584 991
Azimut	197 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 860m
Nombre d'éoliennes visibles	12
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 8. 3. Commentaire du photomontage n°8

Depuis cette route, le paysage est relativement ouvert, marqué par de vastes étendues de monocultures intensives et des canaux, offrant une vue dégagée sur les horizons. Le contexte éolien est déjà bien présent, avec plusieurs parcs éoliens visibles, dont ceux de Longèves, Andilly, et Saint-Jean-de-Liversay. Le projet éolien de Longèves II, en ajoutant deux éoliennes supplémentaires, densifiera ce motif éolien déjà établi dans le paysage. Toutefois, l'impact visuel est faible à moyen, car l'espace ouvert permet l'intégration naturelle du projet dans le contexte énergétique existant.

IV. 8. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°8

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 8. 5. Simulation avec le projet n°8



IV. 9. Photomontage n°9

IV. 9. 1. Localisation du photomontage n°9



Figure 18 : Localisation de la prise de vue n°9

IV. 9. 2. Informations relatives au photomontage n°9

Localisation	Depuis la D137 au sud de Marans
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 761 / 6 584 462
Azimut	180 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5543 m
Nombre d'éoliennes visibles	12
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 9. 3. Commentaire du photomontage n°9

Depuis cette route départementale, généralement bordée de haies arbustives et arborées, le projet éolien ne sera visible que très ponctuellement. En effet, la position dynamique du conducteur et la végétation environnante limitent la visibilité des éoliennes à de très brefs instants. Compte tenu de ce facteur, l'impact visuel du projet à cet endroit est minimal, d'autant plus que la durée de perception des éoliennes est réduite. L'impact sur la situation est donc classé comme très faible.

IV. 9. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°9

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-----	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 9. 5. Simulation avec le projet n°9



IV. 10. Photomontage n°10

IV. 10. 1. Localisation du photomontage n°10

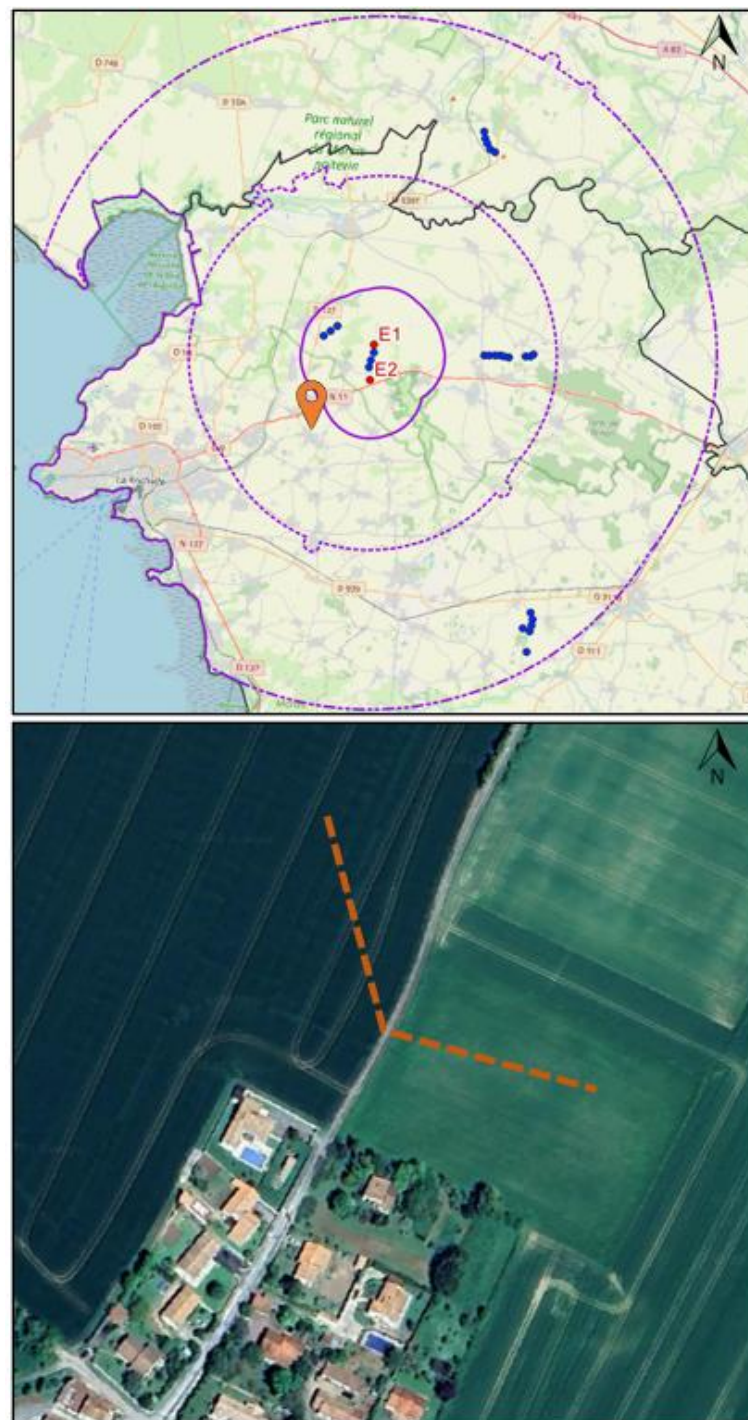


Figure 19 : Localisation de la prise de vue n°10

IV. 10. 2. Informations relatives au photomontage n°10

Localisation	Depuis la sortie de Sainte-Soulle
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	390 427 / 6 573 907
Azimut	38 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	4 750 m
Nombre d'éoliennes visibles	28
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 10. 3. Commentaire du photomontage n°10

Le paysage visible depuis ce point est largement ouvert, marqué par une agriculture intensive, typique de ce secteur. Les parcs éoliens déjà présents, comme ceux de Longèves I, Andilly ou Aunis Énergie, dominent l'horizon et se fondent souvent dans le ciel, notamment lors de journées nuageuses. L'ajout des deux éoliennes de Longèves II dans ce paysage n'apporterait qu'une densification marginale du motif éolien déjà bien ancré. Ainsi, l'impact visuel du projet est faible, puisqu'il ne modifie pas significativement un environnement déjà fortement marqué par l'occupation industrielle et énergétique du territoire.

IV. 10. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°10

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 10. 5. Simulation avec le projet n°10



IV. 11. Photomontage n°11

IV. 11. 1. Localisation du photomontage n°11

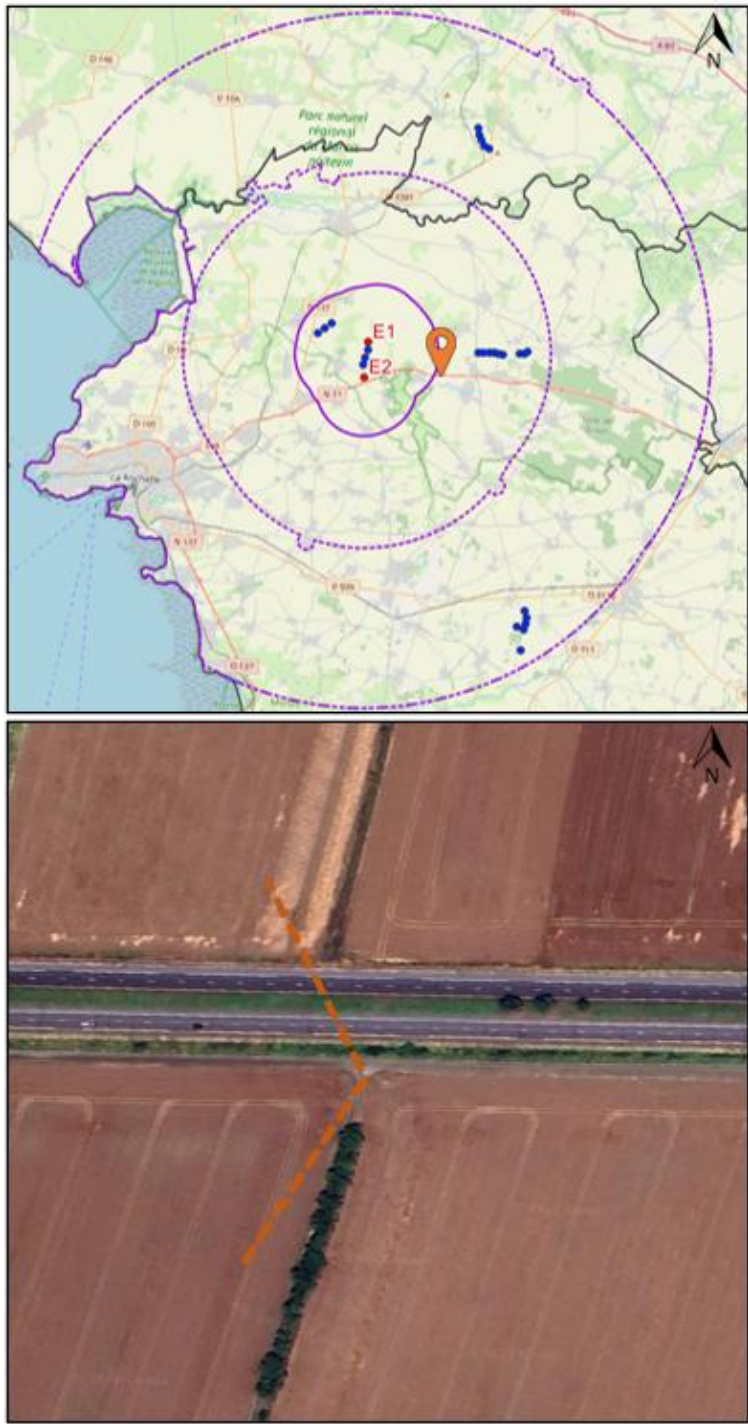


Figure 20 : Localisation de la prise de vue n°11

IV. 11. 2. Informations relatives au photomontage n°11

Localisation	Depuis les abords de la N 11
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	390 427 / 6 573 907
Azimut	286 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 382 m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route nationale

IV. 11. 3. Commentaire du photomontage n°11

Depuis ce point de vue situé le long de la route nationale qui traverse le sud du territoire, les éoliennes de Longèves II sont visibles, principalement leurs rotors. Ce point de vue étant sur un axe de circulation majeur dans l'AER, le paysage est en mouvement constant, avec une position dynamique des usagers, ce qui réduit l'impact visuel. Le contexte éolien, déjà marqué par les parcs éoliens de Longèves I et d'Andilly, fait que les deux éoliennes supplémentaires de Longèves II s'intègrent dans ce paysage déjà modelé par l'éolien. À cette distance, l'impact est faible, bien que visible. Le dynamisme de la situation, avec les déplacements des véhicules, contribue à diminuer la durée de l'exposition aux éoliennes, limitant ainsi l'impact ressenti par les usagers.

IV. 11. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°11

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 11. 5. Simulation avec le projet n°11



IV. 12. Photomontage n°12

IV. 12. 1. Localisation du photomontage n°12



Figure 21 : Localisation de la prise de vue n°12

IV. 12. 2. Informations relatives au photomontage n°12

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 520 / 6 583 512
Azimut	189 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	4 379 m
Nombre d'éoliennes visibles	26
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional

IV. 12. 3. Commentaire du photomontage n°12

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet de Longèves II sont peu impactantes. Dans les espaces ouverts, le paysage est déjà marqué par la présence d'autres parcs éoliens, qu'ils soient en instruction, acceptés ou déjà construits. Les éoliennes de Longèves II s'intègrent derrière celles de Longèves I, ce qui diminue leur visibilité dans le paysage global. L'impact de ces nouvelles éoliennes reste faible, d'autant plus en tenant compte de la patrimonialité du site, notamment du Parc Naturel Régional, qui pourrait amplifier cette intégration. Les haies bordant la route jouent également un rôle de filtre visuel, en apportant un premier repère qui capte le regard avant de se porter sur les éoliennes. Ce cadre végétal contribue à atténuer l'impact visuel des éoliennes, rendant leur perception moins marquée pour les usagers de cette route.

IV. 12. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°12

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

IV. 12. 5. Simulation avec le projet n°12



V. LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

V. 1. La ZVI du projet éolien de Longèves II à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Au sein de cette aire d'étude immédiate, la visibilité des éoliennes de Longèves II varie en fonction de la distance et de la présence de végétation. À proximité immédiate, entre 0 et 1 km, les éoliennes seront très fortement visibles, entraînant un impact visuel important sur les lieux de vie voisins, avec une perception très forte de la présence du projet. Entre 1 et 2,5 km, la perception des éoliennes sera assez forte, réduite légèrement par la distance, mais l'impact reste notable dans cette zone. Au-delà de 2,5 km, la visibilité devient modérée à assez forte, toujours présente dans les points de vue dégagés.

Cependant, certaines zones, comme au nord d'Andilly, à la limite est de Saint-Jean-de-Liversay, à l'est d'Angliers, ou encore à l'ouest de Saint-Ouen-d'Aunis et de Longèves, présentent une visibilité réduite. Cela est dû à la prise en compte des boisements de plus de 20 mètres, qui masquent partiellement ou totalement les éoliennes dans ces secteurs. Ces éléments naturels servent de filtres visuels et atténuent l'impact visuel du projet dans ces zones spécifiques.

V. 2. Présentation et analyse des photomontages de l'AEI

Les photomontages en page suivante illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur est susceptible de voir le projet éolien se dessiner au sein de l'aire d'étude immédiate. Les points de vue sont classés par commune du plus lointain au plus proche de la zone de projet. Ils sont localisés sur la page suivante.

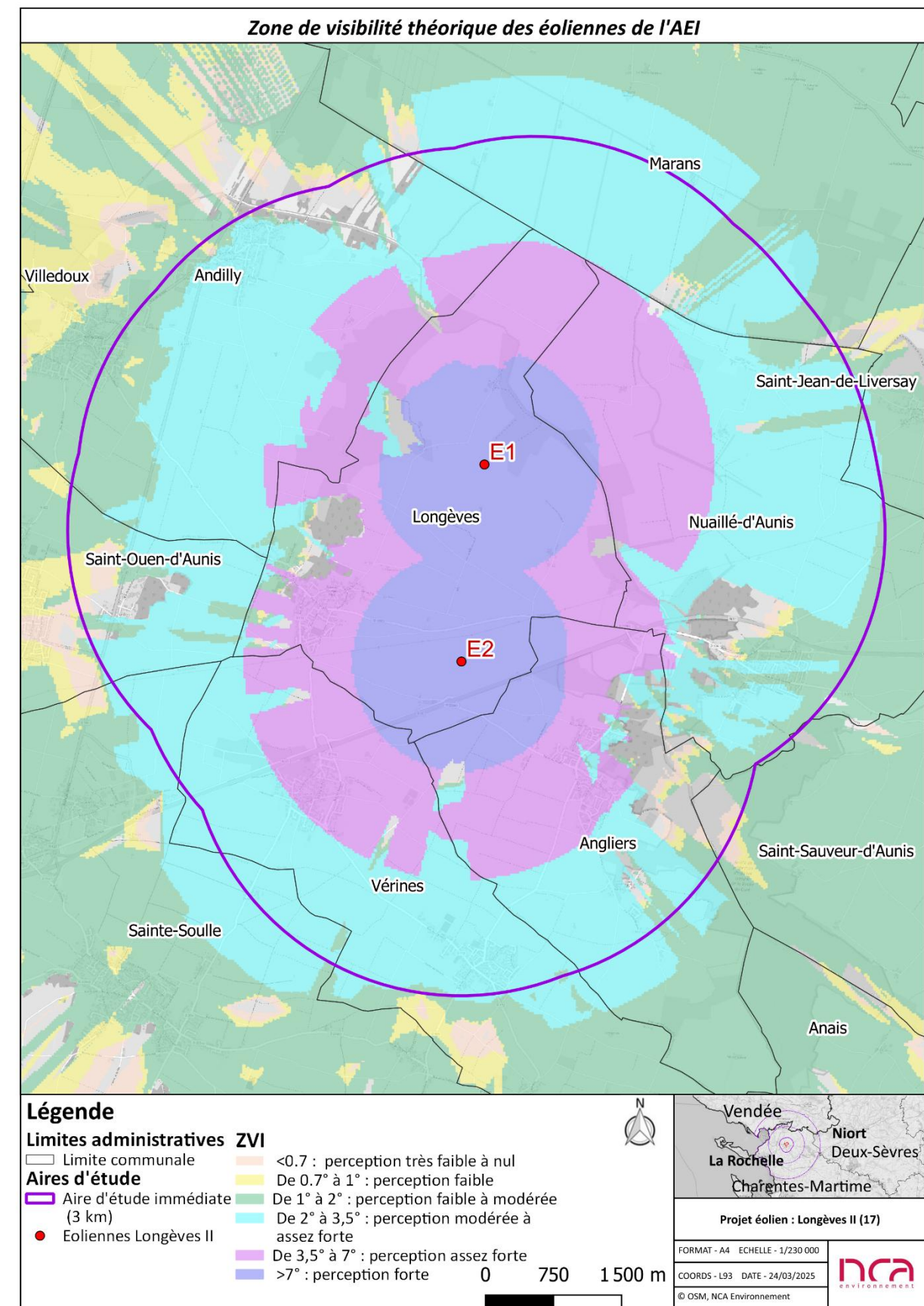


Figure 22 : ZVI de l'aire d'étude immédiate

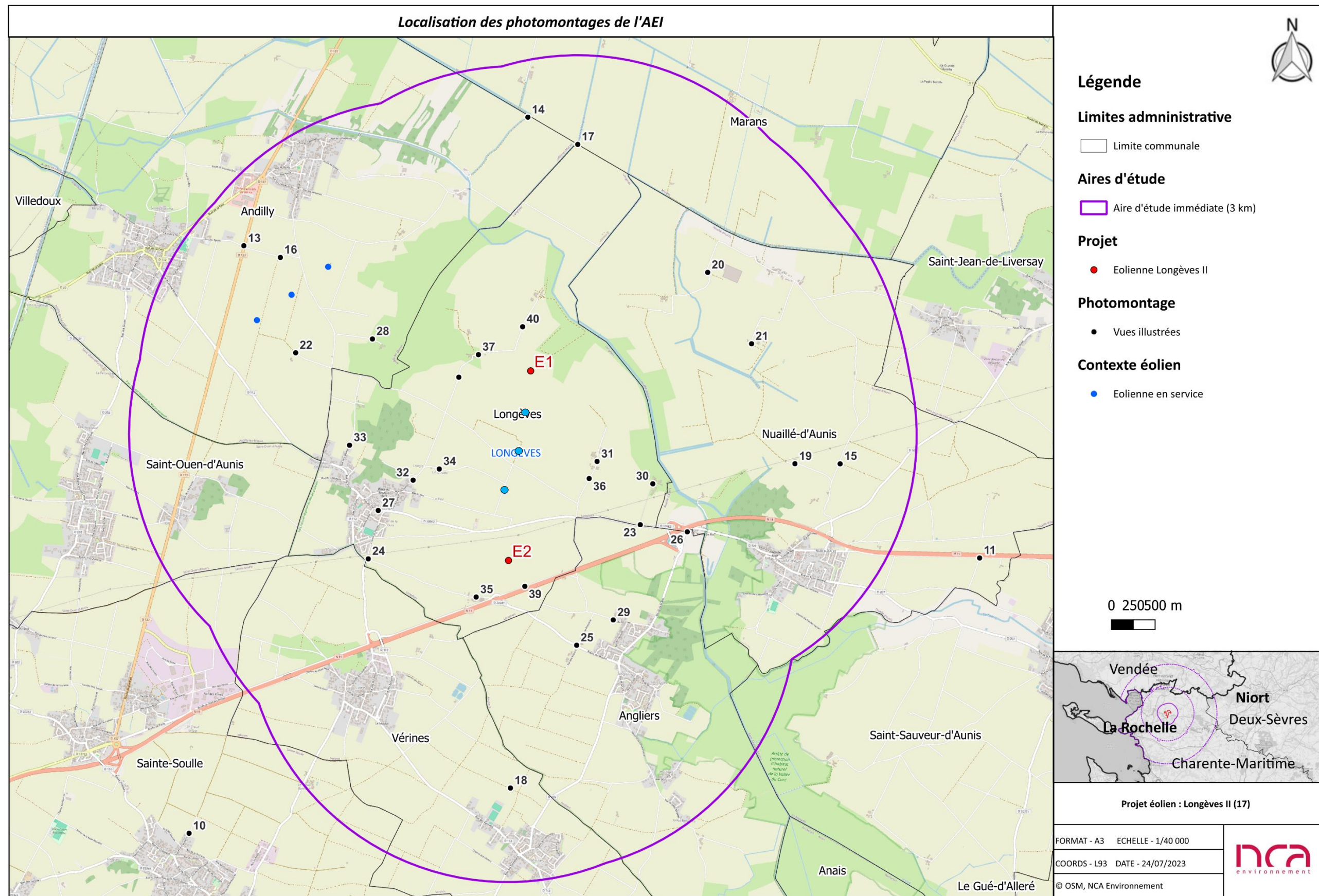


Figure 23 : Localisation des photomontages de l'AEI

V. 3. Photomontage n°13

V. 3. 1. Localisation du photomontage n°13

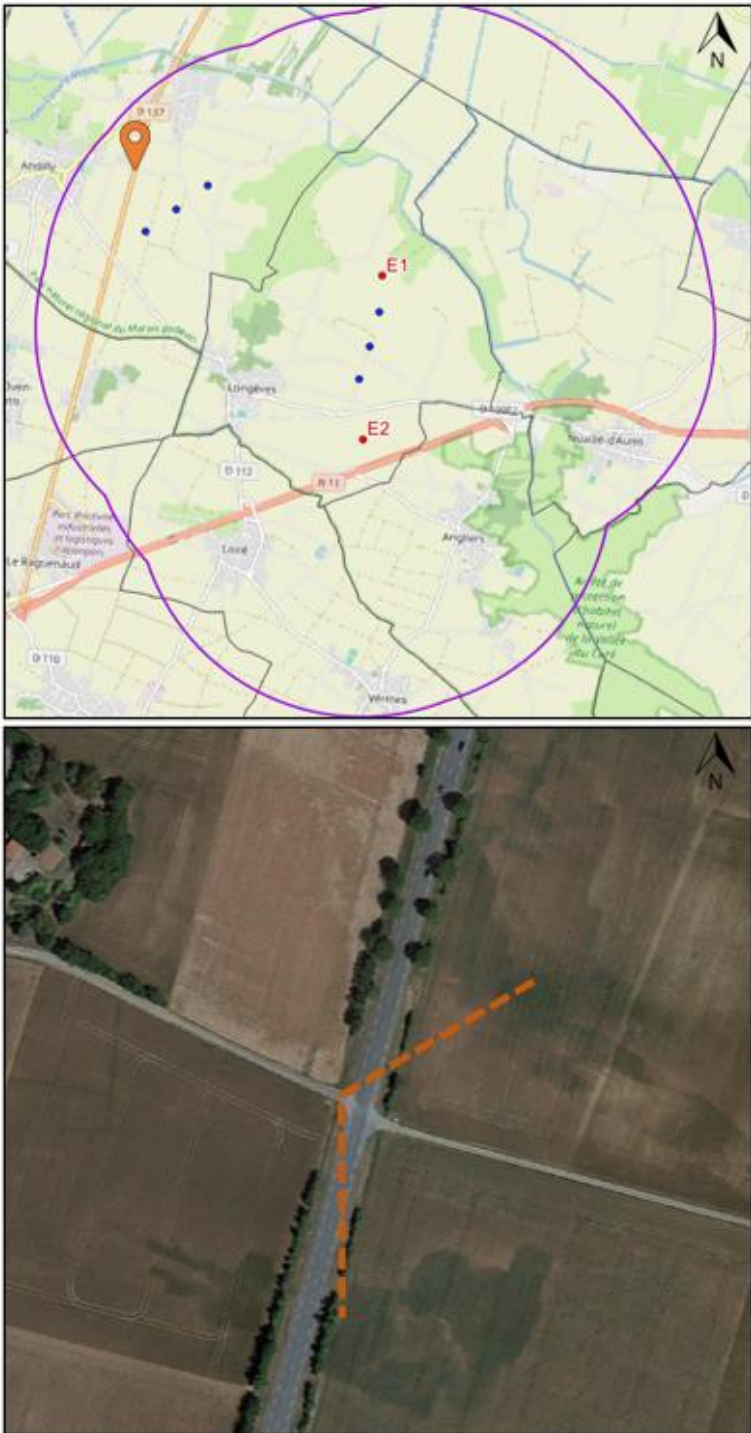


Figure 24 : Localisation de la prise de vue n°13

V. 3. 2. Informations relatives au photomontage n°13

Localisation	Depuis la D137 à l’est d’Andilly
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 022 / 6 580 577
Azimut	142 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3574 m
Nombre d’éoliennes visibles	21
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

V. 3. 3. Commentaire du photomontage n°13

Depuis ce point de vue, les éoliennes du projet apparaissent en arrière-plan du parc éolien d'Andilly, déjà existant. Le conducteur, étant en mouvement sur cette route, aura une visibilité ponctuelle et dynamique des éoliennes. De plus, la route est largement bordée de haies arborées, ce qui limite davantage l'impact visuel des éoliennes. Ainsi, l'impact sur le paysage est très faible, avec une perception réduite en raison du contexte existant et de la position dynamique du conducteur.

V. 3. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°13

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 3. 5. Simulation avec le projet n°13



V. 4. Photomontage n°14

V. 4. 1. Localisation du photomontage n°14



Figure 25 : Localisation de la prise de vue n°14

V. 4. 2. Informations relatives au photomontage n°14

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord de Longèves
Date prise de vue	4 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 272 / 6 582 056
Azimut	182 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 914 m
Nombre d'éoliennes visibles	30
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional

V. 4. 3. Commentaire du photomontage n°14

Depuis ce point de vue, le paysage est largement ouvert, marqué par une agriculture de monoculture intensive. Les deux éoliennes de Longèves II viendront s'ajouter aux éoliennes déjà présentes de Longèves I, ce qui aura un impact marginal sur ce paysage. Cependant, le point de vue a été choisi en raison de sa proximité avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, un site patrimonial important. Bien que ce lieu ait une valeur patrimoniale, il n'est pas particulièrement représentatif des paysages typiques du Marais, qui sont plutôt humides et bocagers. L'impact visuel des éoliennes dans ce contexte est donc faible, bien qu'il soit perceptible.

V. 4. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°14

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 4. 5. Simulation avec le projet n°14



V. 5. Photomontage n°15

V. 5. 1. Localisation du photomontage n°15

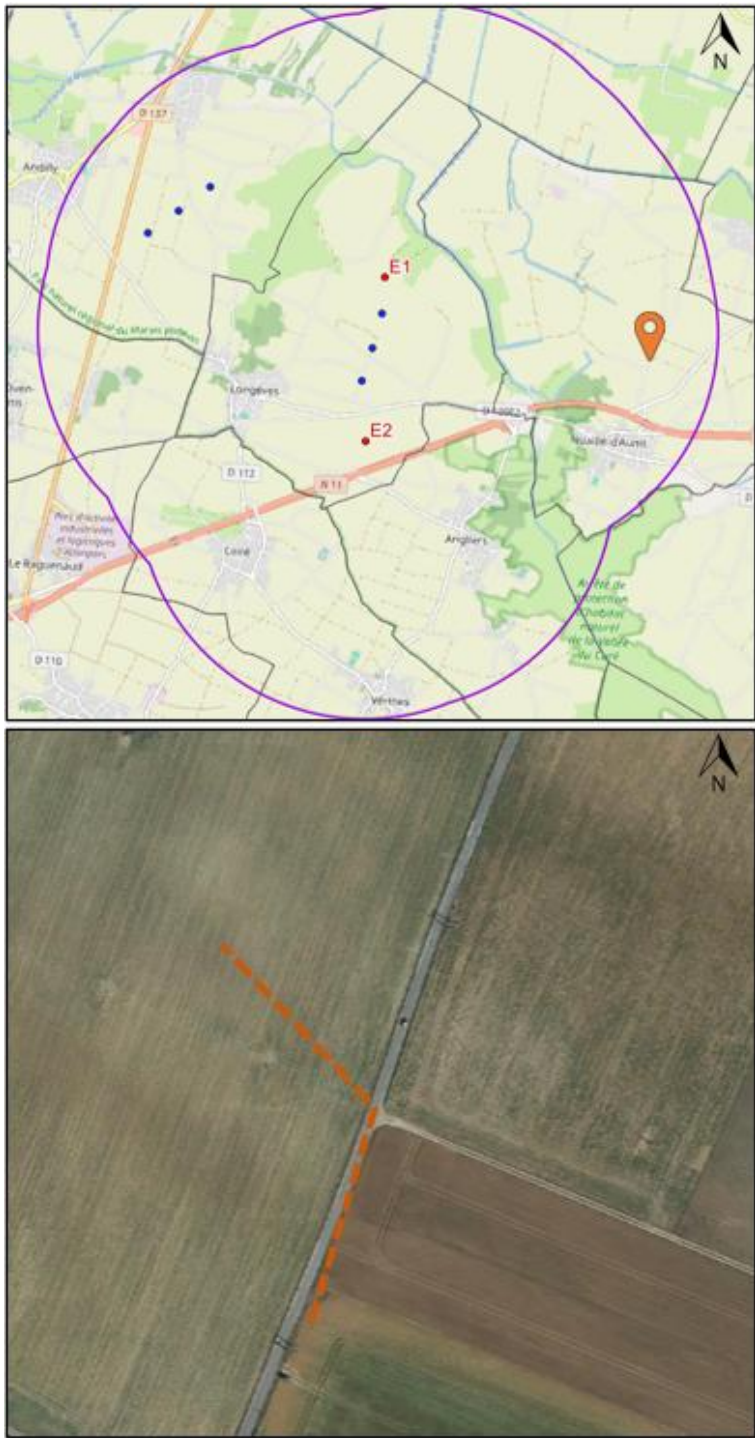


Figure 26 : Localisation de la prise de vue n°15

V. 5. 2. Informations relatives au photomontage n°15

Localisation	Depuis le nord de Nuaille-d'Aunis (paysage de la Grenouillère)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	397 822 / 6 578 093
Azimut	255 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3 675m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Paysage, plaine agricole

V. 5. 3. Commentaire du photomontage n°15

Depuis cette portion de route située en lisière de plaine agricole, l'ensemble des parcs visibles s'inscrit à l'horizon dans un paysage relativement ouvert. Les éoliennes du projet Longèves II apparaissent de manière très discrète : seul le rotor de E2 émerge des boisements à cette distance, et E1 est située en marge d'un ensemble déjà constitué. Le regroupement des alignements reste lisible, mais avec un effet d'échelle atténué. L'impact paysager peut ainsi être qualifié de faible.

V. 5. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°15

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 5. 5. Simulation avec le projet n°15



V. 6. Photomontage n°16

V. 6. 1. Localisation du photomontage n°16

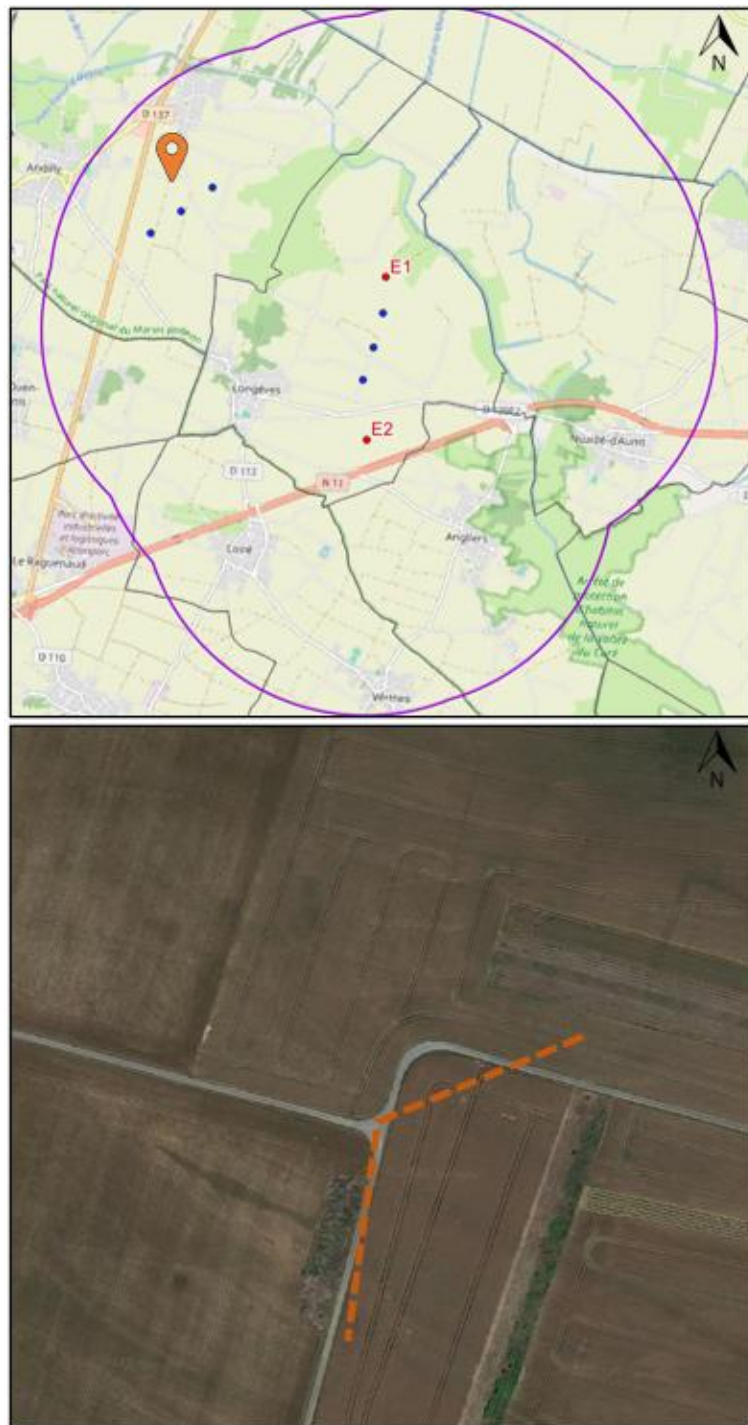


Figure 27 : Localisation de la prise de vue n°16

V. 6. 2. Informations relatives au photomontage n°16

Localisation	Depuis les abords du parc éolien citoyen d'Andilly les Marais
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 414 / 6 580 455
Azimut	125 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3166 m
Nombre d'éoliennes visibles	48
Intérêt(s) de la prise de vue	Contexte éolien, effet cumulé

V. 6. 3. Commentaire du photomontage n°16

Depuis ce point de vue situé à proximité du parc éolien d'Andilly, le paysage agricole est largement ouvert et marqué par une intensification de la présence éolienne. Les éoliennes de Longèves II viennent s'ajouter aux parcs éoliens existants, notamment ceux de Longèves I et Andilly, ainsi qu'à d'autres parcs comme celui de Ferrière-Aunis. Ces éléments énergétiques déjà présents dominent l'horizon, créant une continuité du motif éolien. L'ajout des deux éoliennes de Longèves II n'altère pas de manière significative ce paysage déjà marqué par l'éolien, et l'impact visuel reste faible.

V. 6. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°16

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 6. 5. Simulation avec le projet n°16



V. 7. Photomontage n°17

V. 7. 1. Localisation du photomontage n°17



Figure 28 : Localisation de la prise de vue n°17

V. 7. 2. Informations relatives au photomontage n°17

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 811 / 6 581 752
Azimut	216 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 659 m
Nombre d'éoliennes visibles	13
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional

V. 7. 3. Commentaire du photomontage n°17

Depuis ce point de vue situé sur un chemin dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin, on observe un paysage caractérisé par des éléments typiques des zones humides, comme les canaux en premier plan. L'impact visuel des éoliennes de Longèves II s'intègre dans ce paysage en se superposant aux éoliennes déjà présentes de Longèves I. Ce contexte éolien, bien que déjà marqué, ne perturbe pas de manière significative le paysage, puisqu'il s'agit d'une densification d'un motif déjà existant, sans véritable extension du motif éolien. Les éoliennes sont nettement visibles, mais leur présence se fond dans le paysage agricole ouvert, sans agrandir l'empreinte visuelle du parc éolien. En raison de l'intégration progressive et de la continuité des éléments énergétiques déjà présents, l'impact est faible à moyen, en prenant en compte la patrimonialité du site.

V. 7. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°17

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 7. 5. Simulation avec le projet n°17



V. 8. Photomontage n°18

V. 8. 1. Localisation du photomontage n°18

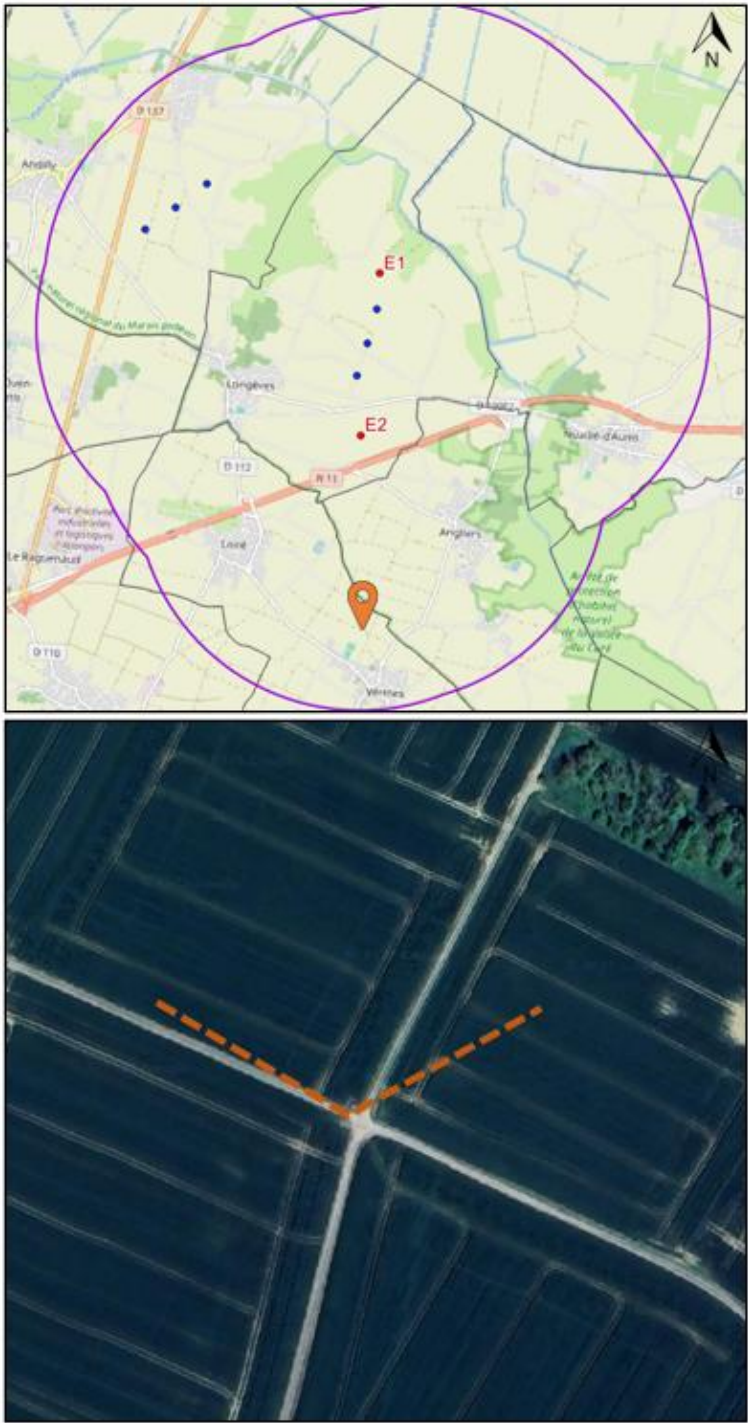


Figure 29 : Localisation de la prise de vue n°18

V. 8. 2. Informations relatives au photomontage n°18

Localisation	Depuis les abords d'un chemin rural au nord de Vérines (paysage Saint-Gilles)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 414 / 6 580 455
Azimut	125 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 650m
Nombre d'éoliennes visibles	24
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, chemin rural / Paysage, paysage de plaine agricole

V. 8. 3. Commentaire du photomontage n°18

Depuis ce point de vue situé le long d'un chemin rural au nord de Vérines, le paysage est ouvert et peu fréquenté, ce qui limite l'impact visuel. Plusieurs parcs éoliens sont visibles, dont ceux d'Andilly et de Longèves, qui sont bien présents dans le panorama. Cependant, les parcs d'Aunis Energie et de Saint-Jean de Liversay sont partiellement masqués derrière une haie arborée, réduisant ainsi leur visibilité depuis ce point précis. Les éoliennes de Longèves II viennent s'ajouter à celles de Longèves I, mais leur intégration dans le paysage est relativement discrète. Elles s'inscrivent en arrière-plan des éoliennes déjà existantes, ce qui ne modifie pas significativement l'apparence du paysage. En raison de la présence déjà marquée du parc éolien de Longèves I et de la faible visibilité supplémentaire apportée par les éoliennes de Longèves II, l'impact visuel reste très faible.

V. 8. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°18

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 8. 5. Simulation avec le projet n°18



V. 9. Photomontage n°19

V. 9. 1. Localisation du photomontage n°19

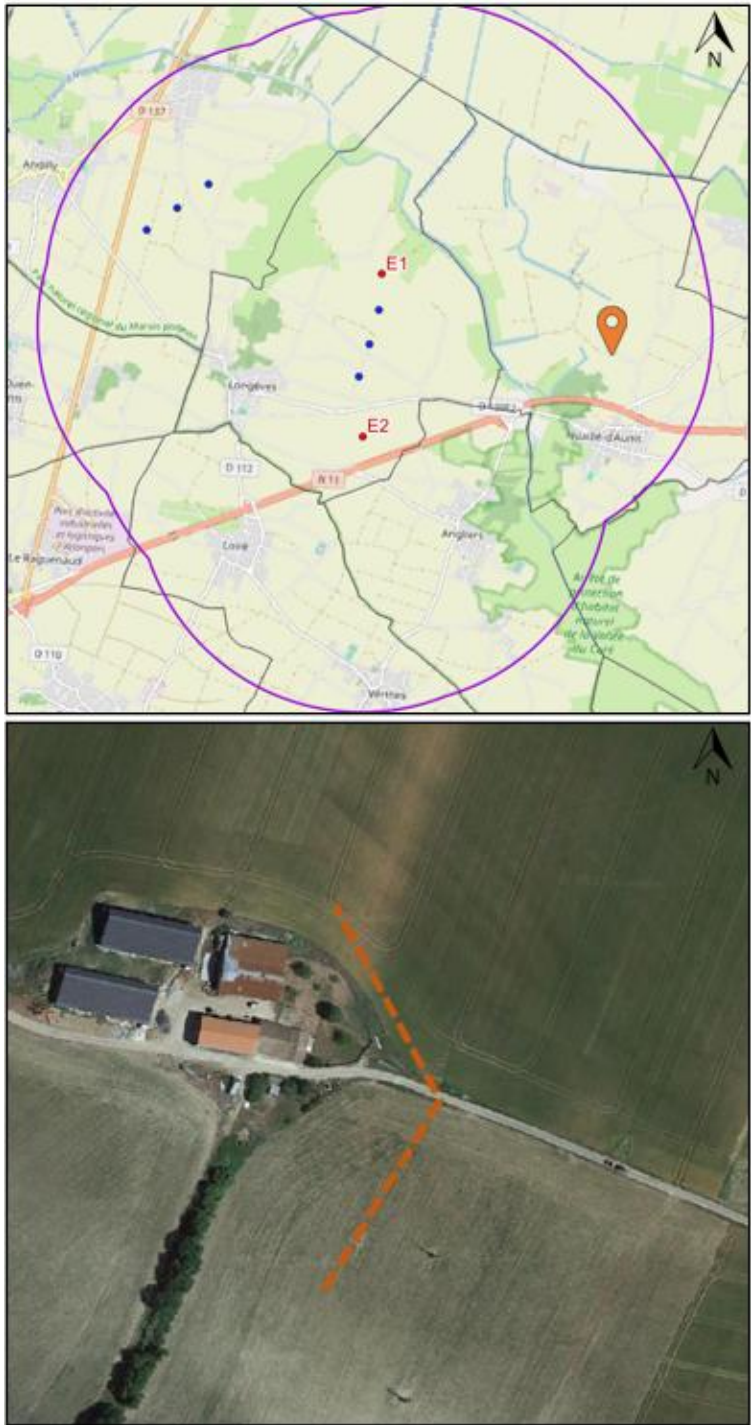


Figure 30 : Localisation de la prise de vue n°19

V. 9. 2. Informations relatives au photomontage n°19

Localisation	Depuis le hameau de la Grenouillère au nord de Nuaillé-d'Aunis
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	397 427 / 6 578 061
Azimut	269 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3 309m
Nombre d'éoliennes visibles	7
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 9. 3. Commentaire du photomontage n°19

Depuis ce point de vue situé au hameau de la Grenouillère, le paysage est déjà marqué par la présence des éoliennes des parcs d'Andilly et de Longèves I. Les deux éoliennes du projet Longèves II viennent s'ajouter à ce motif éolien existant. Toutefois, leur impact visuel est limité. L'éolienne E2 sera partiellement masquée par des haies arborées, tandis qu'E1 est située derrière les bâtiments d'habitation et de ferme, ce qui réduit encore sa visibilité. En arrière-plan, la ligne haute tension ajoute également un motif énergétique supplémentaire, ce qui fait que l'intégration des nouvelles éoliennes ne crée pas une rupture visuelle importante avec le paysage déjà modifié. Par conséquent, l'impact visuel global est jugé faible, car l'intégration des éoliennes se fait en continuité avec l'existant, et les éléments naturels comme les haies et les bâtiments contribuent à limiter leur visibilité.

V. 9. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°19

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 9. 5. Simulation avec le projet n°19



V. 10. Photomontage n°20

V. 10. 1. Localisation du photomontage n°20

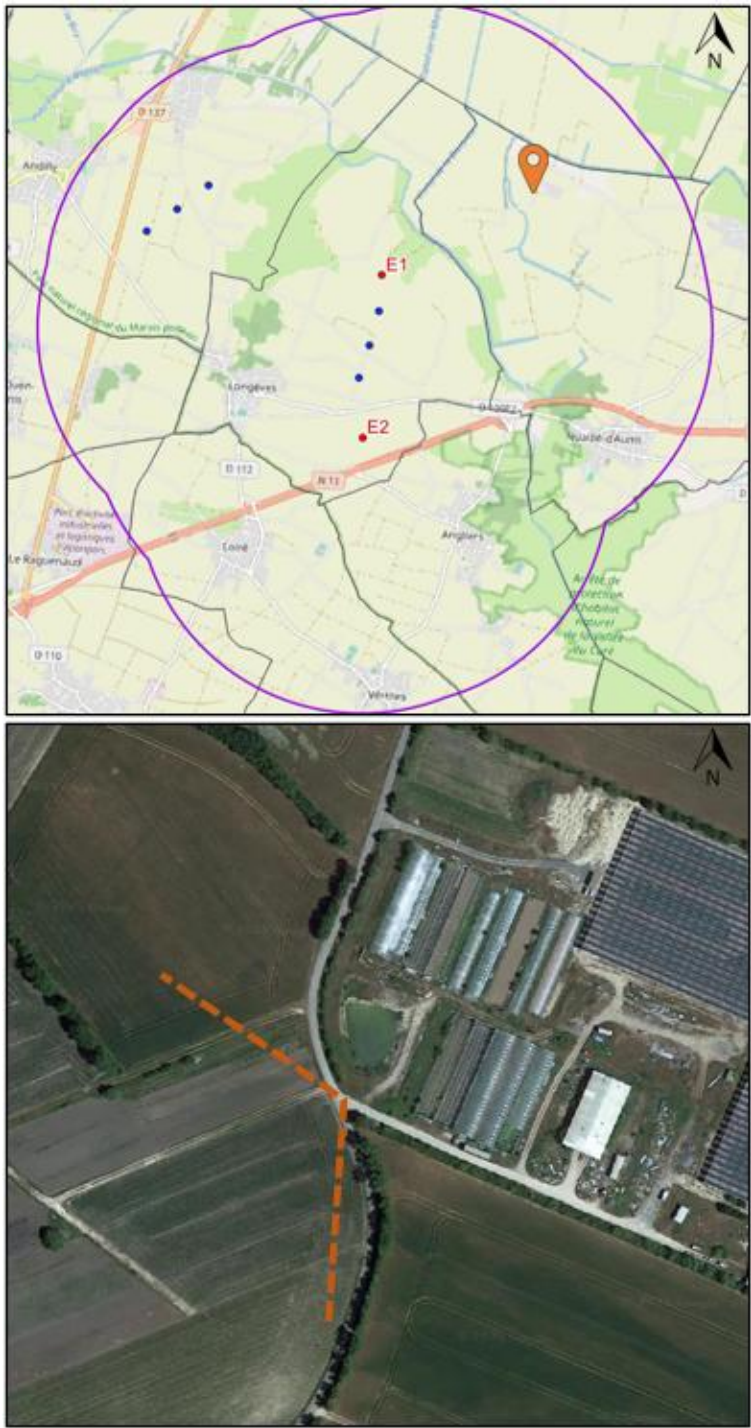


Figure 31 : Localisation de la prise de vue n°20

V. 10. 2. Informations relatives au photomontage n°20

Localisation	Depuis le PNR du Marais Poitevin au nord-est de la zone du projet (exploitation maraîchère SARL Gousseau)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	396 318 / 6 580 301
Azimut	218 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2324 m
Nombre d'éoliennes visibles	19
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, Parc Naturel Régional / Lieu de vie, entreprise

V. 10. 3. Commentaire du photomontage n°20

Depuis ce point de vue, les éoliennes de Longèves II s'intègrent en marge du parc éolien de Longèves I. Le parc éolien d'Andilly est partiellement masqué par les arbres à feuilles caduques, surtout pendant la période estivale où la canopée devient plus dense. Cependant, les éoliennes de Longèves I et II dépassent la canopée, rendant leur présence encore visible. Les éoliennes des parcs de la plaine des Fiefs et de Chambon Puravault, bien que perceptibles, ont une empreinte visuelle très faible et sont totalement invisibles en été en raison de la végétation. Le paysage de cette situation est bocager et patrimonial, en particulier grâce au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. L'ajout des éoliennes de Longèves II dans un paysage déjà marqué par des éoliennes contribue à une densification du motif éolien existant. Leur impact visuel est donc faible, bien que leur présence soit notable dans ce paysage naturel et perçu par ceux qui traversent la zone, elles n'introduisent pas un motif nouveau dans ce paysage.

V. 10. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°20

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 10. 5. Simulation avec le projet n°20



V. 11. Photomontage n°21

V. 11. 1. Localisation du photomontage n°21



Figure 32 : Localisation de la prise de vue n°21

V. 11. 2. Informations relatives au photomontage n°21

Localisation	Depuis le hameau de l'Angle au sein du PNR du Marais Poitevin
Date prise de vue	4 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	396 868 / 6 579 617
Azimut	244 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2609 m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau / Patrimoine, Parc Naturel Régional

V. 11. 3. Commentaire du photomontage n°21

Depuis ce point de vue, situé à proximité du hameau de l'Angle et au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, les éoliennes de Longèves II viennent s'ajouter de chaque côté du parc éolien de Longèves I. Le parc d'Andilly est également visible, ce qui complète l'horizon dans ce paysage agricole et ouvert. Ce paysage agricole ouvert, avec ses espaces de respiration, accueille un ensemble éolien assez dense. Bien que la vue montre une large ouverture, les éoliennes, bien qu'impressionnantes, ne déforment pas radicalement le paysage. L'impact est donc moyen à faible, car cette zone ne représente pas pleinement les paysages identitaires du Marais Poitevin, tels que les paysages bocagers typiques. Ainsi, bien que les éoliennes ajoutent au motif éolien global, leur présence est relativement modérée dans ce cadre déjà marqué par des infrastructures énergétiques.

V. 11. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°21

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 11. 5. Simulation avec le projet n°21



V. 12. Photomontage n°22

V. 12. 1. Localisation du photomontage n°22



Figure 33 : Localisation de la prise de vue n°22

V. 12. 2. Informations relatives au photomontage n°22

Localisation	Depuis le hameau Le Petit Pouzeau à l'ouest de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	391 613 / 6 579 354
Azimut	118 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2692 m
Nombre d'éoliennes visibles	26
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 12. 3. Commentaire du photomontage n°22

Depuis ce point de vue, qui se trouve dans le hameau du Petit Pouzeau, les éoliennes de Longèves II viennent se superposer au parc éolien de Longèves I, avec la centrale de la Plaine des Fiefs, ainsi que le parc éolien d'Andilly, visible en arrière-plan. Le paysage ici est typique de la plaine agricole, avec une vaste étendue dégagée. Les éoliennes de Longèves II, bien qu'elles ajoutent au motif éolien, s'intègrent en continuité des autres parcs existants, amplifiant ainsi la présence de l'énergie éolienne dans le paysage. Le secteur étant peu boisé, elles sont visibles mais sans créer une intrusion importante. L'impact visuel reste cependant faible, en raison de la distance et de la dispersion des éoliennes, mais aussi du contexte énergétique déjà bien établi dans cette zone. Cela étant dit, la présence de ces installations n'affecte que de manière modérée l'esthétique globale, car le lieu est davantage caractérisé par des espaces agricoles ouverts. L'intégration de ce projet dans le paysage est donc relativement discrète, et l'impact sur les habitants du hameau ou les utilisateurs de cette voie reste faible.

V. 12. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°22

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 12. 5. Simulation avec le projet n°22



V. 13. Photomontage n°23

V. 13. 1. Localisation du photomontage n°23

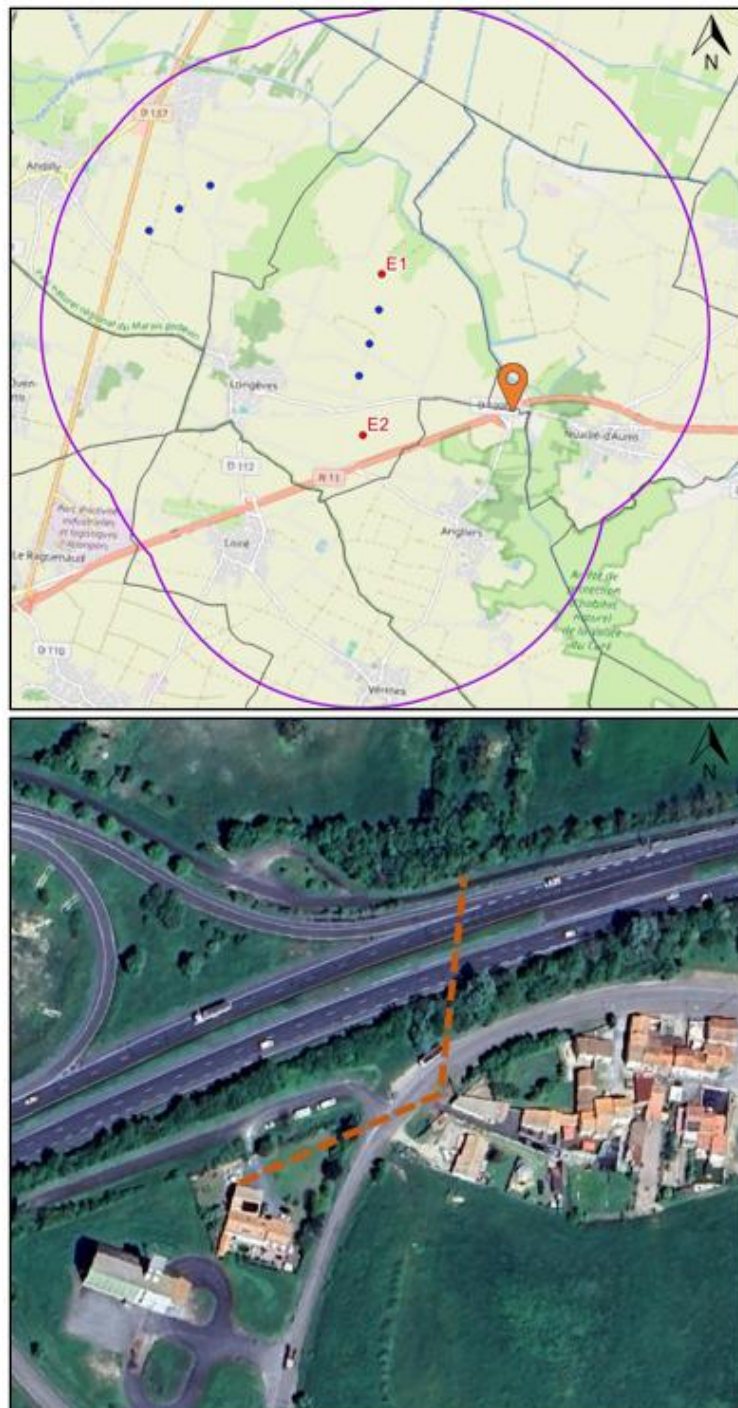


Figure 34 : Localisation de la prise de vue n°23

V. 13. 2. Informations relatives au photomontage n°23

Localisation	Depuis la D109 à l'ouest de Nuaille-d'Aunis (le Booth)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	396 111 / 6 577 322
Azimut	276 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2092 m
Nombre d'éoliennes visibles	2
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau / Axe de circulation, route départementale

V. 13. 3. Commentaire du photomontage n°23

Depuis ce point de vue situé le long de la D109 à proximité du hameau de le Booth, les éoliennes du projet Longèves II s'ajoutent au sein d'un ensemble déjà fortement anthropisé. Les haies arborées caducs, en partie défeuillées lors de la prise de vue, masquent significativement la perception des parcs éoliens existants (Longèves I, Andilly) ainsi que celle des futures machines. En été, ce masque végétal sera encore plus dense, réduisant encore la visibilité du projet. La situation est peu propice à une lecture paysagère étendue en raison de l'encadrement végétal et de la configuration du lieu, situé dans un recoin routier peu ouvert. L'impact visuel des deux éoliennes projetées est ainsi jugé très faible.

V. 13. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°23

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 13. 5. Simulation avec le projet n°23



V. 14. Photomontage n°24

V. 14. 1. Localisation du photomontage n°24

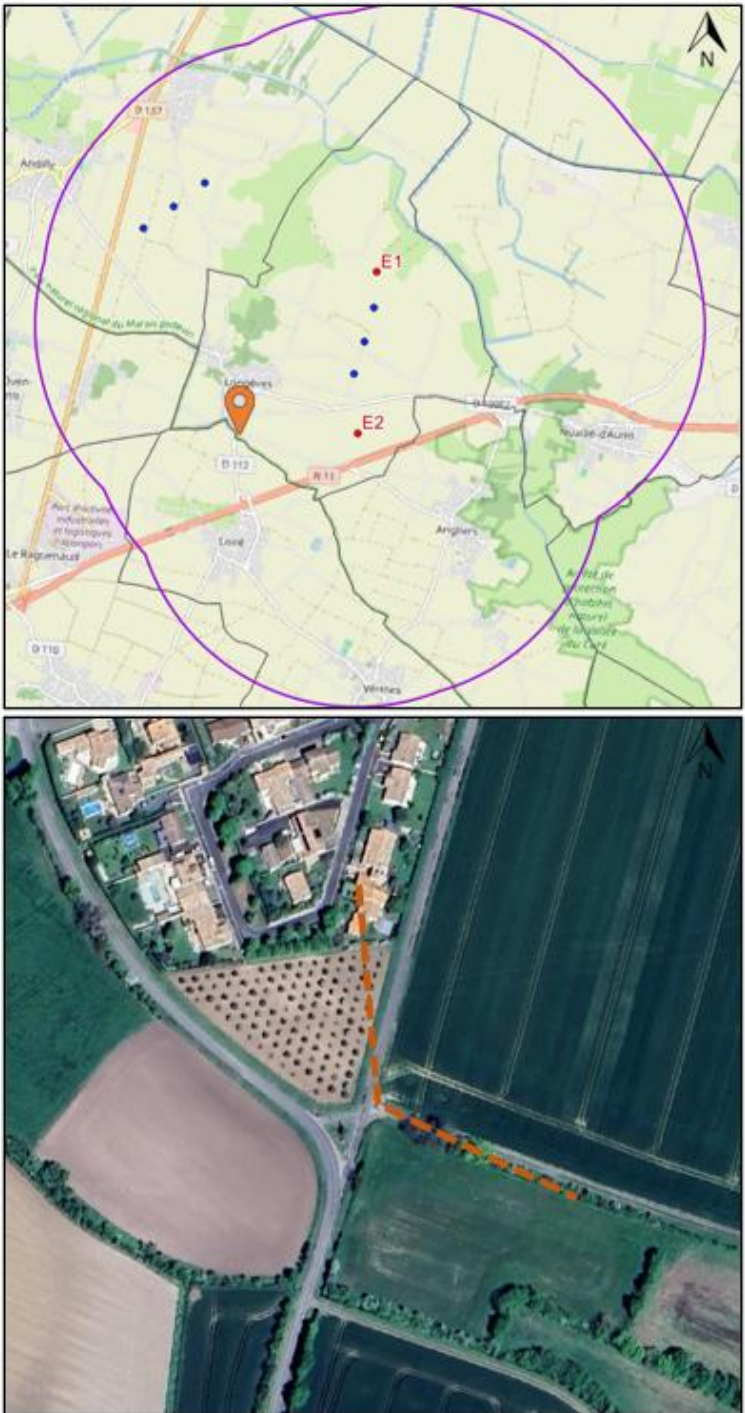


Figure 35 : Localisation de la prise de vue n°24

V. 14. 2. Informations relatives au photomontage n°24

Localisation	Depuis la D112 à la sortie sud de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 434 / 6 577 007
Azimut	71 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1611 m
Nombre d'éoliennes visibles	28
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale / Lieu de vie, sortie de village

V. 14. 3. Commentaire du photomontage n°24

Depuis cette sortie de village, le paysage est ouvert et très largement façonné par les grandes cultures. Le point de vue présente un axe de circulation, renforçant le caractère ponctuel de la perception des éoliennes. Dans ce contexte agricole structuré par une ligne haute tension et déjà marqué par la présence de plusieurs parcs éoliens (Longèves I, Aunis Énergie, Ferrière Aunis...), les deux éoliennes de Longèves II s'inscrivent dans la continuité du motif existant, en comblant les interstices du front éolien visible. L'impact reste faible, notamment du fait de la banalisation du paysage par les infrastructures techniques.

V. 14. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°24

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 14. 5. Simulation avec le projet n°24



V. 15. Photomontage n°25

V. 15. 1. Localisation du photomontage n°25

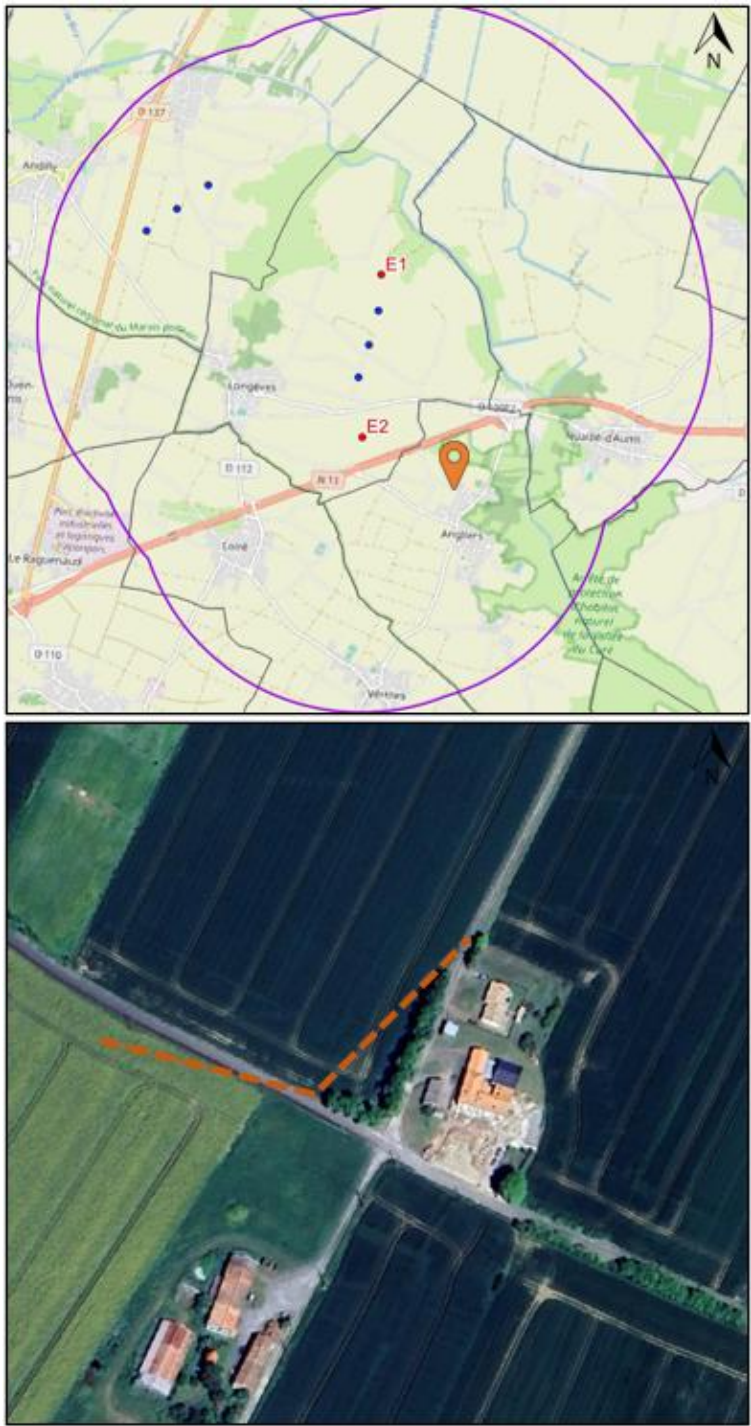


Figure 36 : Localisation de la prise de vue n°25

V. 15. 2. Informations relatives au photomontage n°25

Localisation	Depuis la sortie nord/ouest d’Angliers en direction de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 234 / 6 576 309
Azimut	321 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1363 m
Nombre d’éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route communale / Lieu de vie, sortie de village

V. 15. 3. Commentaire du photomontage n°25

Depuis cette entrée de bourg située au nord-ouest d’Angliers, la vue s’ouvre sur un vaste panorama agricole en direction du site de projet. Les éoliennes de Longèves II encadrent visuellement celles du parc de Longèves I et s’intègrent dans un motif éolien déjà bien établi, complété ici par les éoliennes du parc d’Andilly. La lecture paysagère est claire, dégagée, mais marquée par cette présence répétée de mâts dans la ligne d’horizon. Si le nombre d’éoliennes visibles est important, l’échelle de la vue et la répétition du motif sur un fond peu contrasté permettent de contenir l’impact. Le regard est également attiré par la route en premier plan, qui oriente la lecture et participe à relativiser la présence du parc. L’impact visuel de Longèves II est ainsi jugé faible.

V. 15. 4. Niveau de l’impact sur la situation n°25

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 15. 5. Simulation avec le projet n°20



V. 16. Photomontage n°26

V. 16. 1. Localisation du photomontage n°26



Figure 37 : Localisation de la prise de vue n°26

V. 16. 2. Informations relatives au photomontage n°26

Localisation	Depuis la D109 à l'ouest de Nuaillé-d'Aunis en direction de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 546 / 6 577 388
Azimut	285°
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 554 m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

V. 16. 3. Commentaire du photomontage n°26

Depuis cette section de la D109, route départementale structurante, le regard s'ouvre largement sur la plaine. Les éoliennes des parcs d'Andilly et de Longèves I composent déjà un motif éolien très lisible, qui structure la ligne d'horizon. À cette distance, les deux éoliennes de Longèves II s'ajoutent de manière symétrique de part et d'autre du parc de Longèves I. Elles en densifient la lecture sans modifier sa forme ni son emprise globale. Bien que visibles et bien lisibles, leur insertion dans un ensemble déjà fortement marqué par l'éolien et la ligne à haute tension permet de contenir l'impact visuel, ici estimé comme faible.

V. 16. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°26

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 16. 5. Simulation avec le projet n°26



V. 17. Photomontage n°27

V. 17. 1. Localisation du photomontage n°27

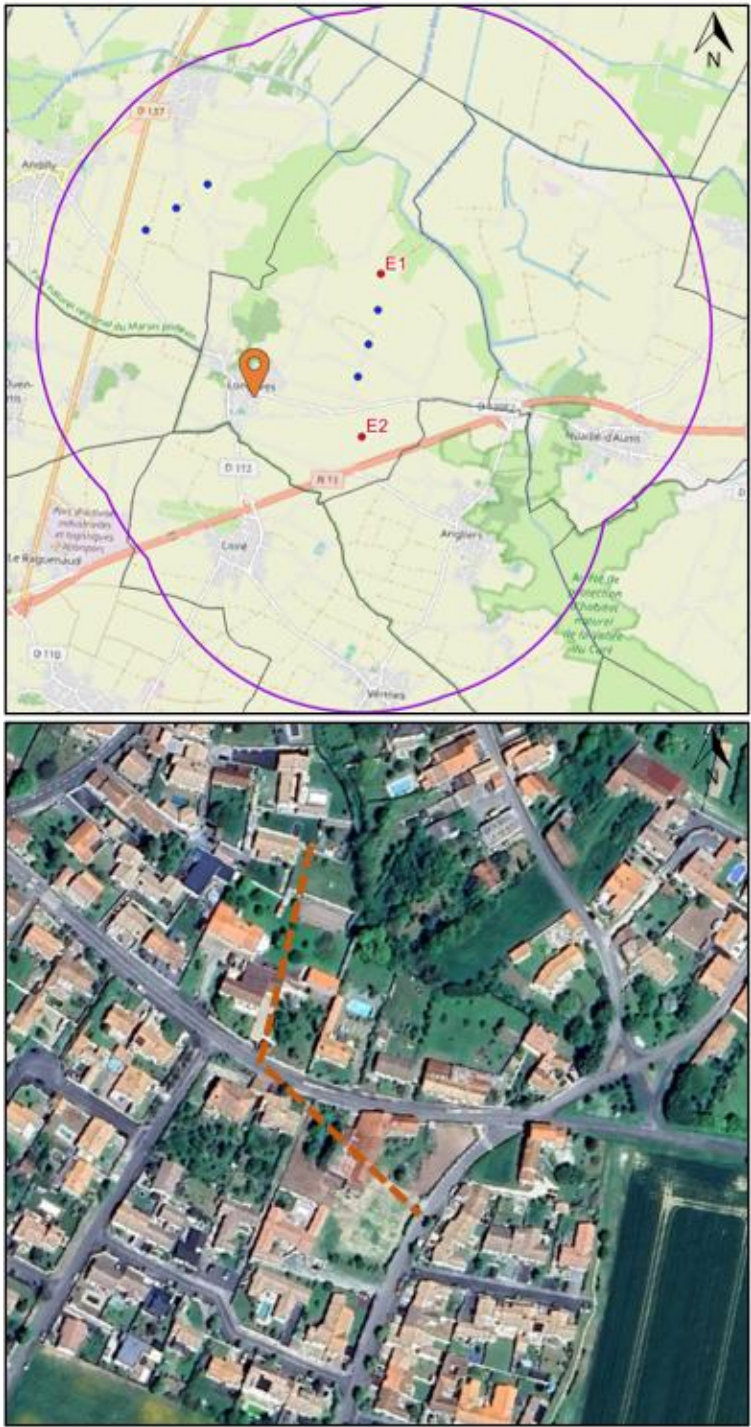


Figure 38 : Localisation de la prise de vue n°27

V. 17. 2. Informations relatives au photomontage n°27

Localisation	Depuis le centre de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 551 / 6 577 563
Azimut	79°
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 604 m
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, centre-bourg

V. 17. 3. Commentaire du photomontage n°27

Depuis cette situation située dans le centre-bourg de Longèves, les éoliennes de Longèves II viendront densifier le parc de Longèves I. Bien qu'elles soient actuellement masquées par les habitations en premier plan, leur visibilité sera ponctuelle à moyenne selon les ouvertures dans le tissu bâti. Le motif éolien, déjà présent, sera renforcé dans cette portion du paysage et pourra, par endroits, surplomber les toitures, accentuant ainsi sa présence. L'impact visuel est donc estimé faible à moyen.

V. 17. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°27

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 17. 5. Simulation avec le projet n°27



V. 18. Photomontage n°28

V. 18. 1. Localisation du photomontage n°28



Figure 39 : Localisation de la prise de vue n°28

V. 18. 2. Informations relatives au photomontage n°28

Localisation	Depuis le hameau du Torset à l'ouest de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 482 / 6 579 514
Azimut	104°
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1853 m
Nombre d'éoliennes visibles	5
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 18. 3. Commentaire du photomontage n°28

Depuis ce point de vue situé à proximité du hameau du Torset, les éoliennes de Longèves II apparaissent en second plan d'un paysage bocager. La composition paysagère est soignée et offre une atmosphère calme, renforcée par la présence de l'eau et de prairies humides. Les éoliennes, bien que visibles en hiver, seront en partie masquées par la végétation en période estivale. Néanmoins, elles surplombent la canopée. Bien que le parc s'intègre dans un motif éolien existant, il contribue à densifier ce motif depuis certains lieux habités, ce qui peut renforcer la perception d'omniprésence. Ainsi l'impact sur cette situation est moyen.

V. 18. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°28

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 18. 5. Simulation avec le projet n°28



V. 19. Photomontage n°29

V. 19. 1. Localisation du photomontage n°29

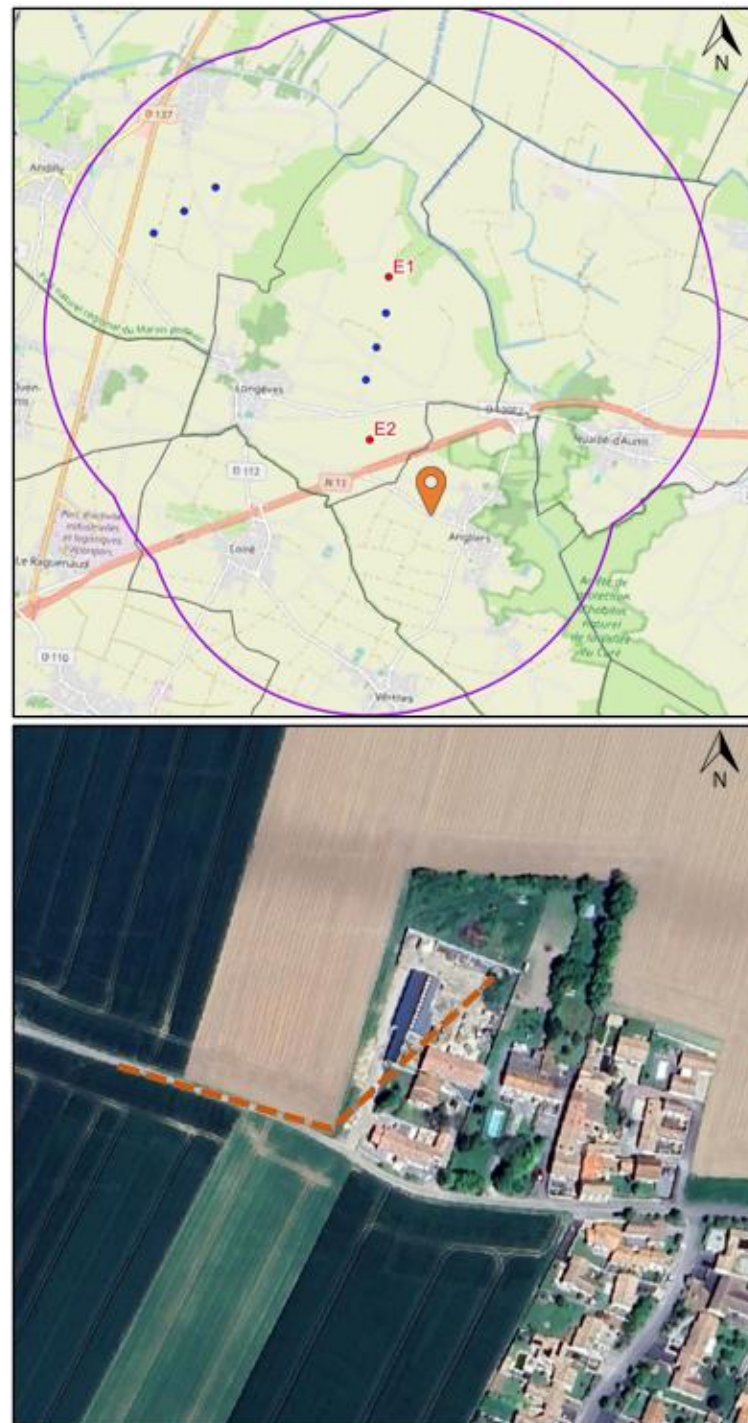


Figure 40 : Localisation de la prise de vue n°29

V. 19. 2. Informations relatives au photomontage n°29

Localisation	Depuis la D203 à la sortie Ouest d'Angliers en direction de la N11 et de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 835 / 6 576 015
Azimut	328 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 247 m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale / Lieu de vie, sortie de village

V. 19. 3. Commentaire du photomontage n°29

Depuis cette sortie de village, les éoliennes du projet Longèves II s'ajoutent à celles des parcs de Longèves I et d'Andilly déjà bien visibles dans cette portion dégagée du paysage. L'effet de densification est marqué, d'autant plus que les nouvelles éoliennes s'intègrent en partie en frontal dans l'axe de la route. Même si le lieu reste en marge du cœur du village, la proximité des habitations et l'ouverture du paysage renforcent la perception du motif éolien. Ainsi, l'impact paysager est estimé comme moyen.

V. 19. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°29

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 19. 5. Simulation avec le projet n°29



V. 20. Photomontage n°30

V. 20. 1. Localisation du photomontage n°30



Figure 41 : Localisation de la prise de vue n°30

V. 20. 2. Informations relatives au photomontage n°30

Localisation	Depuis le hameau de la Sansonnerie à l'est de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 662 / 6 577 751
Azimut	267 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 709 m
Nombre d'éoliennes visibles	7
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 20. 3. Commentaire du photomontage n°30

Depuis le hameau de la Sansonnerie, les éoliennes de Longèves II s'insèrent dans un ensemble déjà bien structuré par les parcs de Longèves I et d'Andilly. Leur positionnement de part et d'autre du parc existant accentue la densité du motif éolien dans un paysage agricole ouvert. Toutefois, cette vue concerne un lieu de vie en périphérie de hameau, ce qui renforce l'impact de la situation. Ainsi, même si le paysage est peu accidenté et que les éoliennes s'inscrivent dans un ensemble cohérent, leur proximité et leur visibilité depuis l'entrée du hameau justifient un impact visuel moyen.

V. 20. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°30

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 20. 5. Simulation avec le projet n°30



V. 21. Photomontage n°31

V. 21. 1. Localisation du photomontage n°31



Figure 42 : Localisation de la prise de vue n°31

V. 21. 2. Informations relatives au photomontage n°31

Localisation	Depuis le hameau de La Pérault
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	395 068 / 6 578 117
Azimut	272 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 288 m
Nombre d'éoliennes visibles	5
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 21. 3. Commentaire du photomontage n°31

Depuis ce point de vue situé au cœur du hameau de la Pérault, plusieurs éoliennes sont visibles à proximité immédiate. Les mâts du parc de Longèves II, bien que partiellement dissimulés par les bâtiments ou les végétaux, encadrent la scène et densifient la composition existante formée par les parcs d'Andilly et de Longèves. L'échelle des éoliennes se confronte ici directement à celle des habitations, dans un cadre domestique, ce qui accentue leur présence. Malgré un effet d'écèlement partiel, l'effet de surplomb reste perceptible. L'impact paysager est ainsi jugé moyen, en raison de la sensibilité du lieu de vie.

V. 21. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°31

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 21. 5. Simulation avec le projet n°31



V. 22. Photomontage n°32

V. 22. 1. Localisation du photomontage n°32

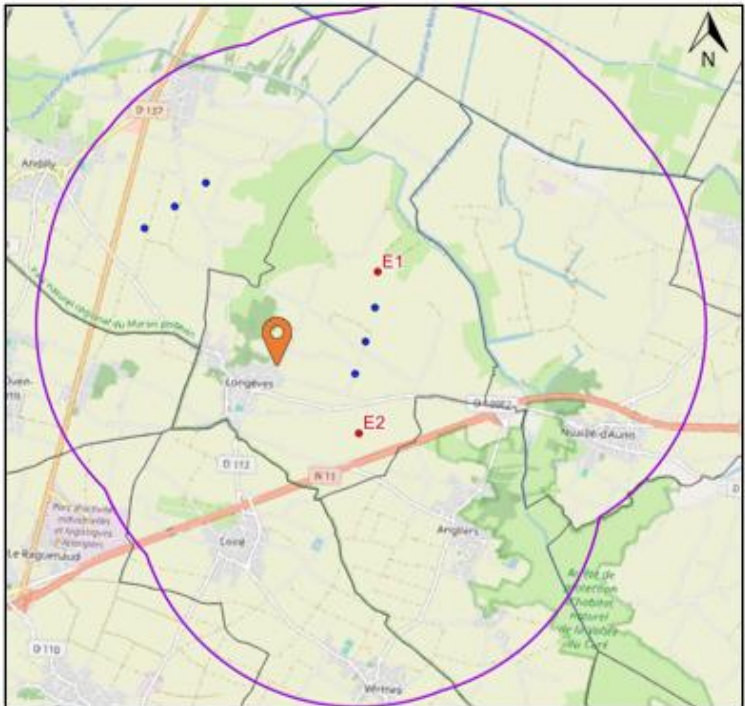


Figure 43 : Localisation de la prise de vue n°32

V. 22. 2. Informations relatives au photomontage n°32

Localisation	Depuis la rue du Marais au nord/est de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 982 / 6 577 926
Azimut	87 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 425 m
Nombre d'éoliennes visibles	43
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

V. 22. 3. Commentaire du photomontage n°32

Depuis ce point de vue dégagé, en sortie du village de Longèves, les éoliennes du projet s'intègrent dans un ensemble déjà bien constitué, entre les parcs de Longèves, Ferrière, Chambon Puyravault et la plaine des Fiefs. Leur présence renforce un motif éolien préexistant tout en s'inscrivant dans un paysage de grande culture ouvert. La lisibilité des machines reste modérée dans ce cadre élargi. En raison du contexte de lieu de vie, l'impact est jugé moyen.

V. 22. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°32

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 22. 5. Simulation avec le projet n°32



V. 23. Photomontage n°33

V. 23. 1. Localisation du photomontage n°33



Figure 44 : Localisation de la prise de vue n°33

V. 23. 2. Informations relatives au photomontage n°33

Localisation	Depuis la rue de la Beloterie au nord/ouest de Longèves
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 225 / 6 578 306
Azimut	99 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 239 m
Nombre d'éoliennes visibles	5
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

V. 23. 3. Commentaire du photomontage n°33

Depuis cette sortie de village, les éoliennes de Longèves II s'ajoutent visuellement aux parcs existants, bien que leur lisibilité soit atténuée par la trame boisée en premier plan. L'effet de regroupement se devine dans la continuité des alignements, mais reste peu prégnant du fait du filtrage végétal. Seuls des bouts de pales des éoliennes de Longèves II pourraient être perceptibles. En dépit de ce masquage, la situation reste en lien avec un lieu de vie, ce qui justifie un impact faible.

V. 23. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°33

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 23. 5. Simulation avec le projet n°33



V. 24. Photomontage n°34

V. 24. 1. Localisation du photomontage n°34



Figure 45 : Localisation de la prise de vue n°34

V. 24. 2. Informations relatives au photomontage n°34

Localisation	Depuis le hameau La Tétarde
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 982 / 6 577 926
Azimut	87 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 425 m
Nombre d'éoliennes visibles	50
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 24. 3. Commentaire du photomontage n°34

Depuis ce point de vue dégagé, localisé en sortie du hameau de La Tétarde, les éoliennes de Longèves II s'insèrent dans un large ensemble composé de plusieurs parcs existants. Leur lisibilité est nette, malgré la distance, en raison d'un horizon dégagé et d'une absence de haies ou d'arbres en premier plan. Le projet densifie une trame éolienne déjà présente, sans créer de rupture, mais en renforçant le motif dans la profondeur du paysage. En raison de la clarté de la composition et de la proximité d'un lieu de vie, l'impact visuel est estimé à moyen.

V. 24. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°34

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 24. 5. Simulation avec le projet n°34



V. 25. Photomontage n°35

V. 25. 1. Localisation du photomontage n°35



Figure 46 : Localisation de la prise de vue n°35

V. 25. 2. Informations relatives au photomontage n°35

Localisation	Depuis le hameau La Joliette (Roseaie)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	392 982 / 6 577 926
Azimut	87 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 425 m
Nombre d'éoliennes visibles	43
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 25. 3. Commentaire du photomontage n°35

Depuis le hameau de La Joliette, les éoliennes de Longèves II prennent place dans une composition très ouverte, sans filtre végétal ni obstacle visuel. L'une d'elles s'impose nettement au centre du champ de vision, accentuant la lisibilité du projet et la sensation de proximité. Le projet vient densifier un alignement déjà perceptible depuis cette situation, contribuant à renforcer l'effet de surplomb visuel depuis un lieu de vie. En raison de cette forte exposition et de la proximité du hameau, l'impact est estimé à fort.

V. 25. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°35

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 25. 5. Simulation avec le projet n°35



V. 26. Photomontage n°36

V. 26. 1. Localisation du photomontage n°36



Figure 47 : Localisation de la prise de vue n°36

V. 26. 2. Informations relatives au photomontage n°36

Localisation	Depuis le sud du hameau de La Perault (paysage Le Jardin)
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 998 / 6 577 960
Azimut	290 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 369 m
Nombre d'éoliennes visibles	43
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 26. 3. Commentaire du photomontage n°36

Depuis cette entrée de hameau, les éoliennes de Longèves II s'intègrent dans une composition déjà marquée par les parcs existants. Leurs formes sont clairement lisibles, avec un effet de redondance perceptible dans le prolongement des alignements. Le dégagement visuel sur les terres agricoles renforce cette présence, bien que le paysage conserve une forme de banalité dans ce secteur ouvert. Le caractère résidentiel de la situation justifie un impact moyen.

V. 26. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°36

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 26. 5. Simulation avec le projet n°36



V. 27. Photomontage n°37

V. 27. 1. Localisation du photomontage n°37

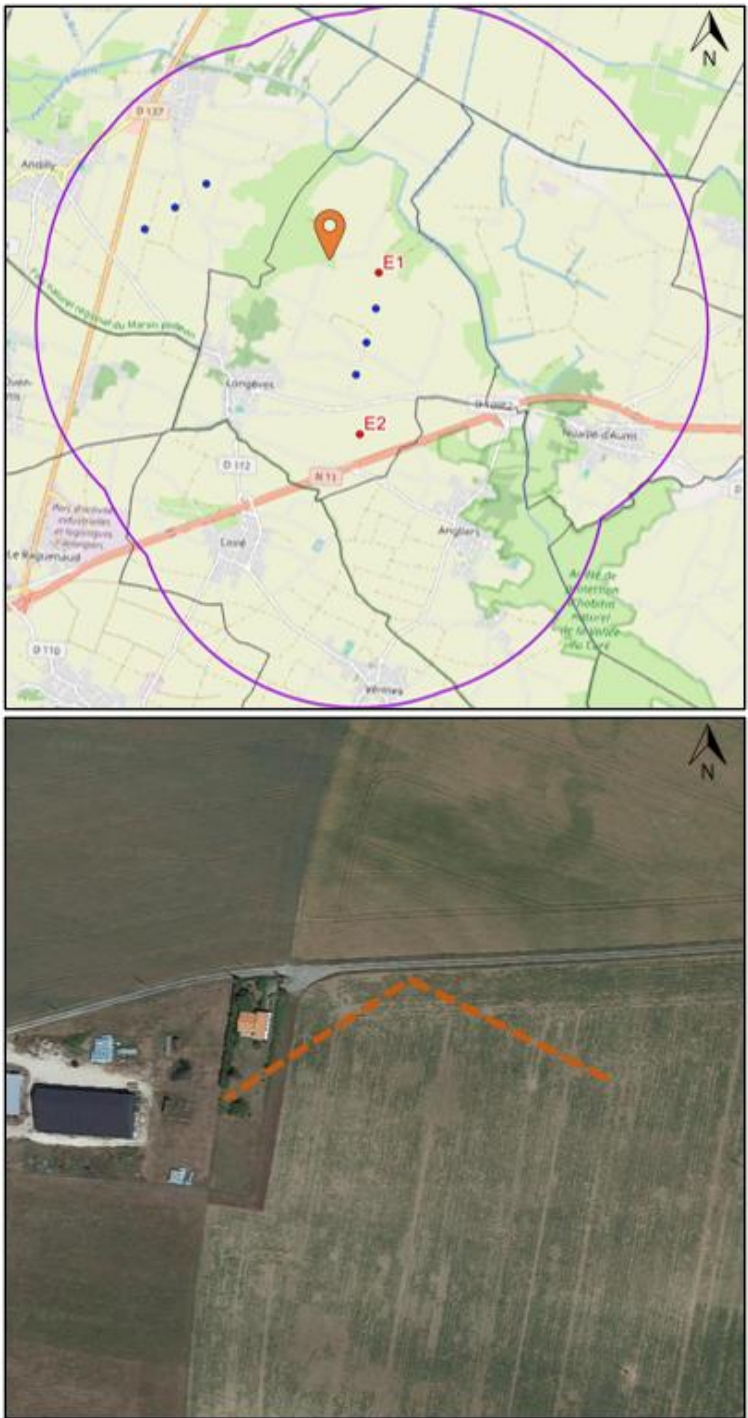


Figure 48 : Localisation de la prise de vue n°37

V. 27. 2. Informations relatives au photomontage n°37

Localisation	Depuis le hameau de La Bonnelière au nord/ouest de la zone d'implantation
Date prise de vue	4 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	393 817 / 6 579 363
Azimut	146 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	528 m
Nombre d'éoliennes visibles	56
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 27. 3. Commentaire du photomontage n°37

Depuis ce point de vue situé à proximité immédiate d'un lieu de vie, les éoliennes du projet Longèves II s'imposent nettement dans le champ de vision. Deux mâts apparaissent en premier plan, de part et d'autre de la composition, tandis que les autres machines s'échelonnent en fond de scène. L'effet de densification avec les parcs existants est très lisible, accentuant la présence du motif éolien sur cette portion de paysage agricole ouvert. En raison de la proximité, de la lisibilité et du contexte habité, l'impact est ici estimé à fort.

V. 27. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°37

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 27. 5. Simulation avec le projet n°37



V. 28. Photomontage n°38

V. 28. 1. Localisation du photomontage n°38

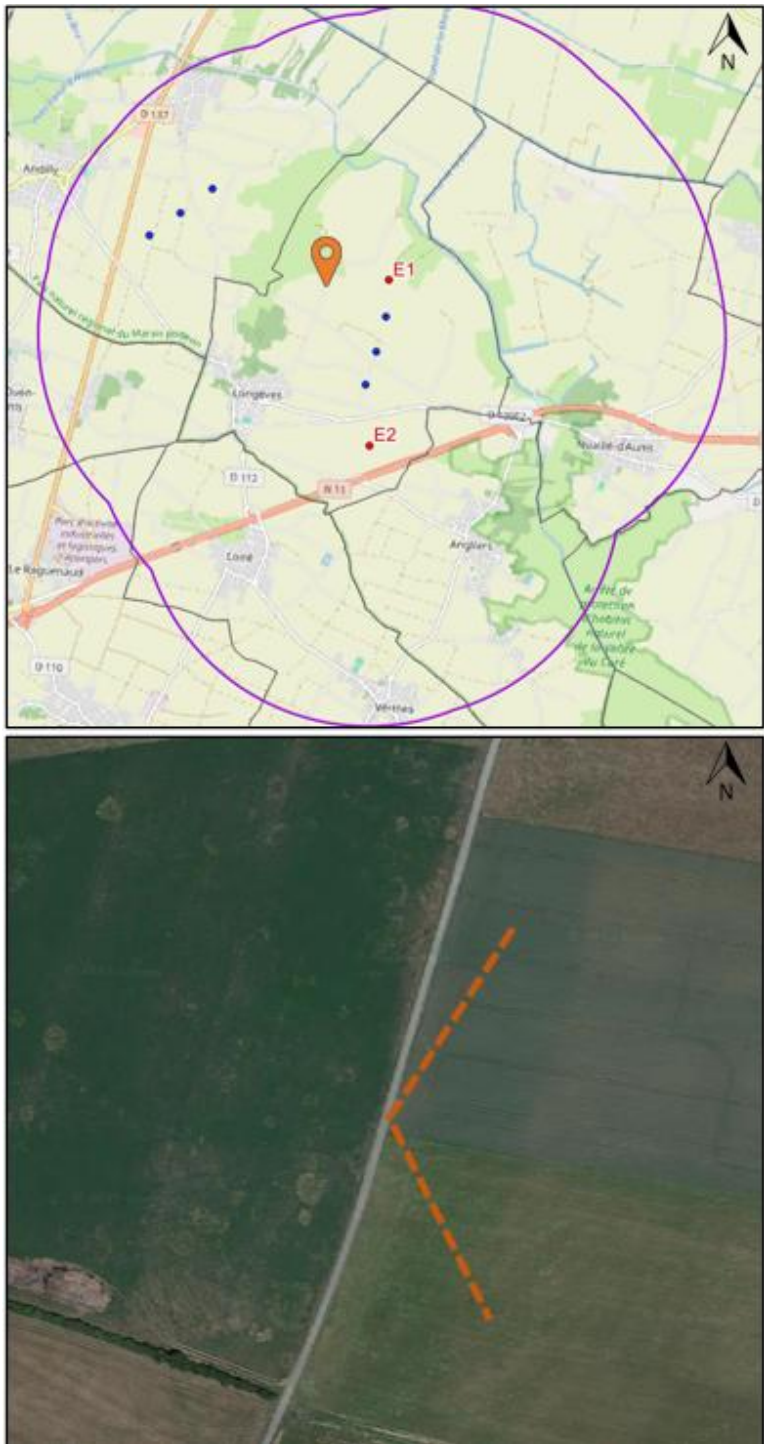


Figure 49 : Localisation de la prise de vue n°38

V. 28. 2. Informations relatives au photomontage n°38

Localisation	Depuis le sud du hameau de La Bonnelière
Date prise de vue	12 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	393 463 / 6 579 030
Azimut	131 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	845 m
Nombre d'éoliennes visibles	51
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 28. 3. Commentaire du photomontage n°38

Depuis cette entrée de hameau, les éoliennes de Longèves II se détachent nettement dans le paysage ouvert, aux côtés des parcs éoliens déjà en place. La vue frontale, l'absence de masques végétaux et la proximité du site renforcent la lisibilité de l'ensemble du projet, qui apparaît ici en pleine hauteur. L'effet de regroupement est particulièrement marqué, avec une continuité dense de mâts dans la composition. En raison de cette configuration très lisible, en lien direct avec un lieu de vie, l'impact visuel est estimé à fort.

V. 28. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°38

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 28. 5. Simulation avec le projet n°38



V. 29. Photomontage n°39

V. 29. 1. Localisation du photomontage n°39

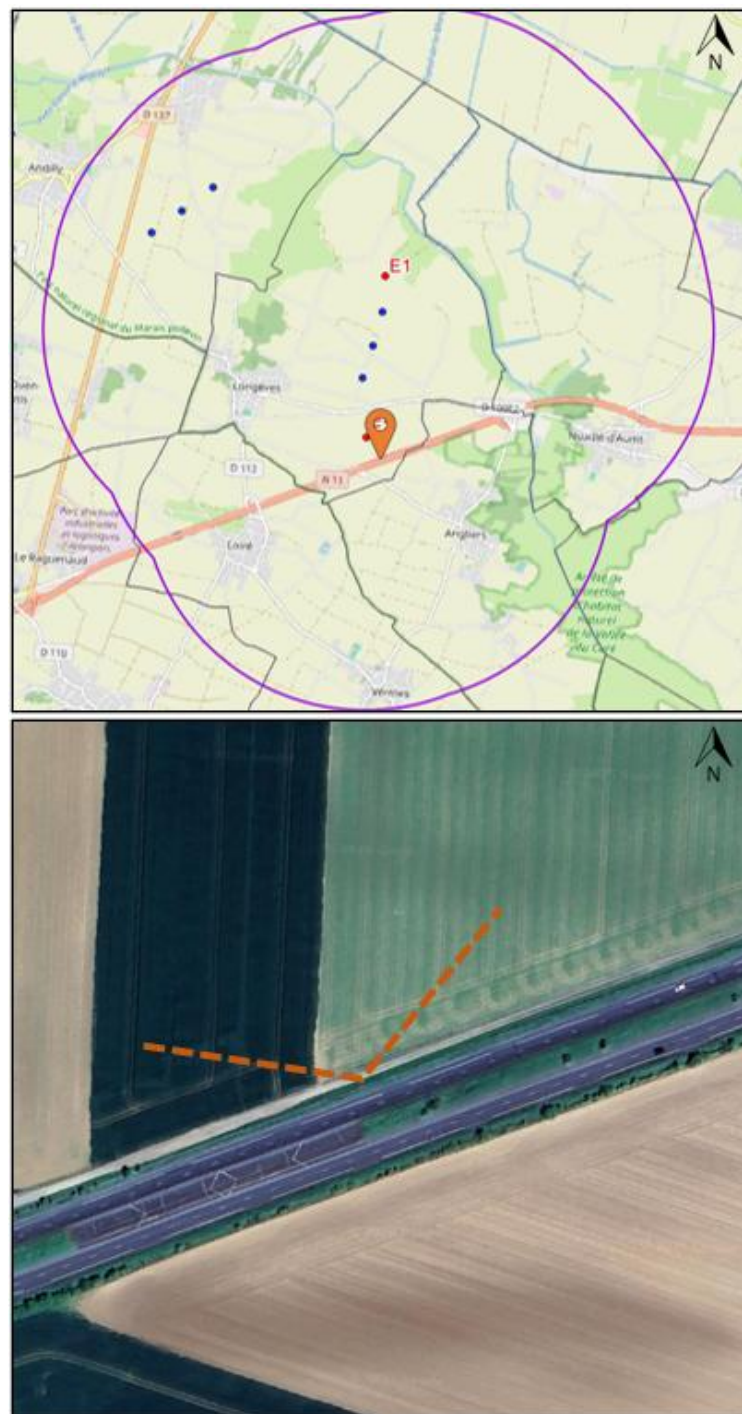


Figure 50 : Localisation de la prise de vue n°39

V. 29. 2. Informations relatives au photomontage n°39

Localisation	Depuis les abords de la N11 au sud de la zone du projet
Date prise de vue	11 mars 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 173 / 6 576 659
Azimut	338 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	345 m
Nombre d'éoliennes visibles	8
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route nationale

V. 29. 3. Commentaire du photomontage n°39

Depuis les abords de la N11, les éoliennes du projet Longèves II s'imposent en premier plan et dominent nettement la scène. Elles s'insèrent dans une trame éolienne déjà dense mais renforcent visuellement la perception d'un motif technique, étiré sur l'horizon. L'échelle perçue des mâts, accentuée par leur proximité, crée un effet d'écrasement dans cette portion de plaine ouverte. Néanmoins, le caractère routier du lieu (axe de circulation rapide, peu d'arrêt) limite la portée de cet impact, estimé à moyen.

V. 29. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°3

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 29. 5. Simulation avec le projet n°39



V. 30. Photomontage n°40

V. 30. 1. Localisation du photomontage n°40

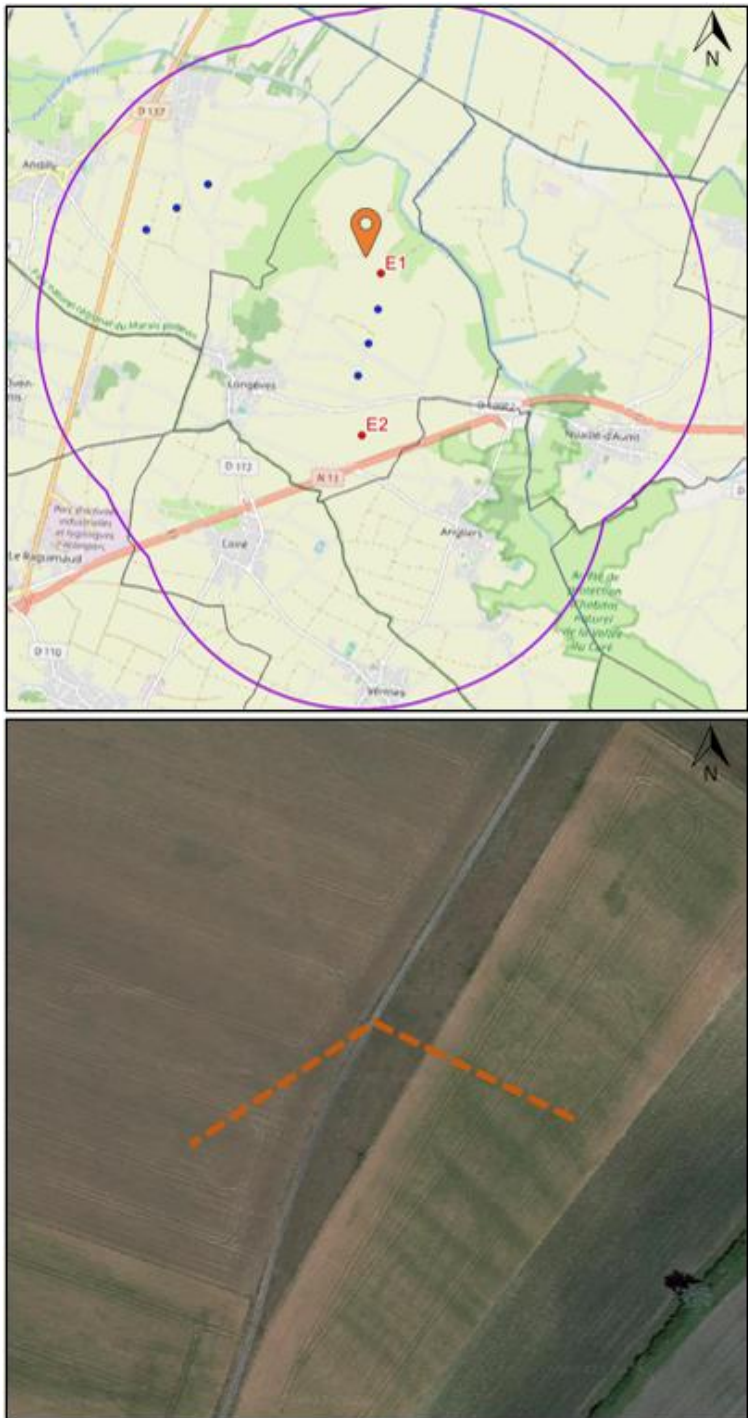


Figure 51 : Localisation de la prise de vue n°40

V. 30. 2. Informations relatives au photomontage n°40

Localisation	Depuis les abords du hameau Le Pied Lizet
Date prise de vue	12 décembre 2024
Longitude/Latitude (en L93)	394 217 / 6 579 675
Azimut	177 °
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	533 m
Nombre d'éoliennes visibles	43
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 30. 3. Commentaire du photomontage n°40

Depuis les abords du hameau du Pied Lizet, les éoliennes de Longèves II s'imposent dans le champ visuel immédiat, en surplomb du paysage agricole ouvert. L'axe de la voie renforce l'effet de perspective, guidant le regard vers les alignements successifs de mâts, dont certains sont très proches. L'absence de trame végétale limitante accentue la lisibilité du projet dans sa totalité. En raison de la netteté de lecture, de la proximité des machines et du contexte résidentiel, l'impact est estimé à fort.

V. 30. 4. Niveau de l'impact sur la situation n°40

Positif	Négligeable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
---------	-------------	-------------	--------	-------	------	-----------

V. 30. 5. Simulation avec le projet n°40



V. 31. Conclusion sur la visibilité du projet dans les paysages locaux

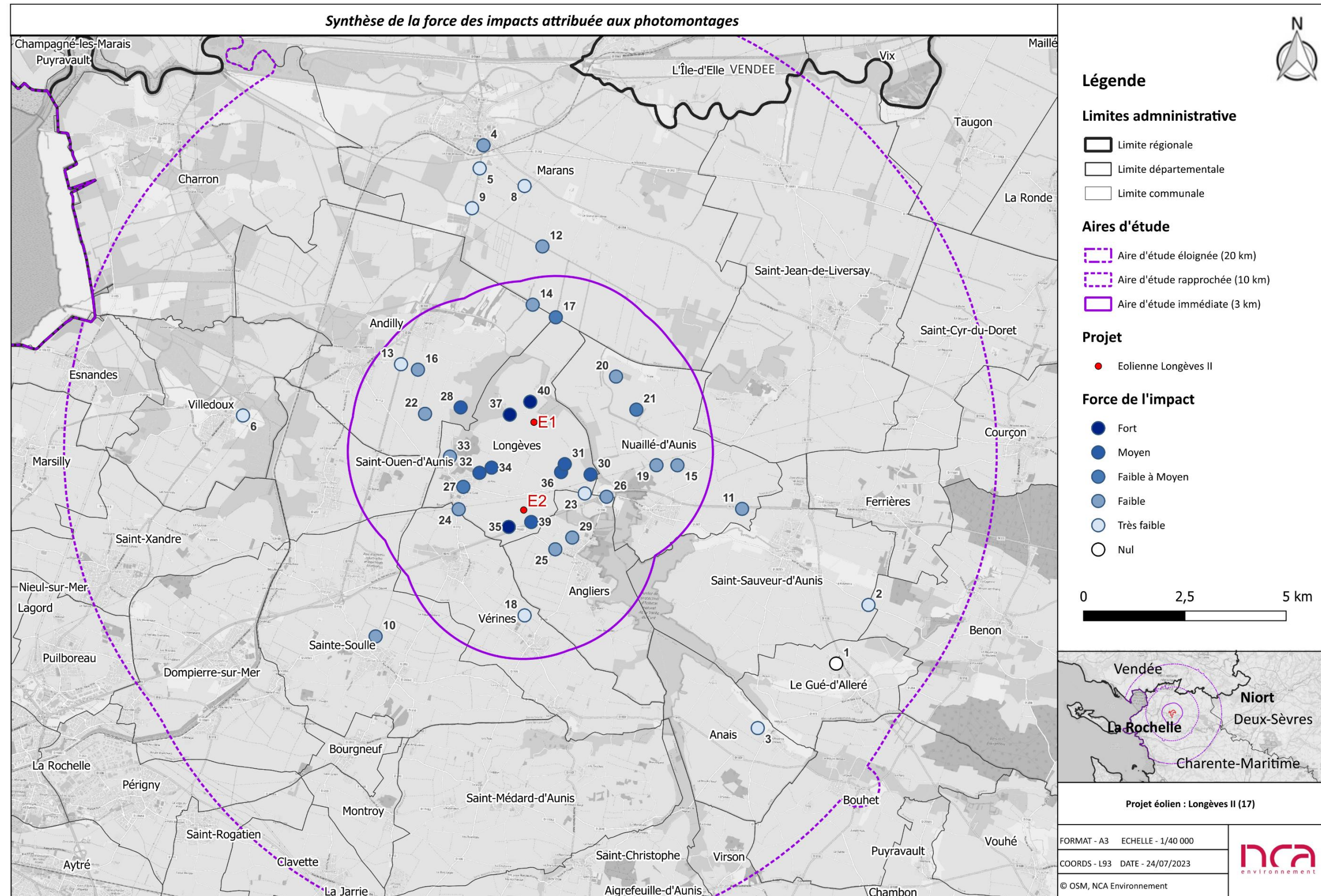


Figure 52 : Cartographie de synthèses de la force des impacts attribuée aux photomontages

Le choix de la variante n°3 repose sur une recherche d'équilibre entre performance énergétique, insertion paysagère et acceptabilité locale. Comparée aux variantes précédentes, cette configuration limite la hauteur des éoliennes à 150 m et 157,5 m, réduisant significativement leur prégnance dans un environnement déjà marqué par la présence du parc de Longèves I. Cette hauteur maîtrisée permet de mieux intégrer les nouvelles machines dans le paysage sans générer de rupture d'échelle.

Contrairement à la variante n°1, trop dominante et perçue comme une sur-densification à proximité des lieux de vie, ou à la variante n°2, dont la réduction partielle de hauteur ne compensait pas un impact encore fort depuis plusieurs axes de circulation et hameaux exposés, la variante n°3 parvient à densifier de manière mesurée un motif éolien déjà présent, tout en limitant les effets de saturation.

Elle permet également de préserver une lecture paysagère structurée, en s'implantant dans le prolongement logique du parc existant. Enfin, en conservant une distance suffisante avec les principaux lieux de vie et en réduisant la portée visuelle des machines, cette variante offre une réponse adaptée aux enjeux locaux d'intégration visuelle, dans un territoire sensible et habité.

V. 31. 1. Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée (AEE), le projet de Longèves II est peu visible. Les effets de distance, la topographie légèrement ondulée et la présence de haies, boisements ou lisières urbaines suffisent à interrompre la majorité des perspectives vers la ZIP. Le projet n'engendre donc aucun impact notable dans cette aire. La sensibilité paysagère y est globalement nulle, et aucun monument historique ne présente de covisibilité avec le projet.

Dans l'aire d'étude rapprochée (AER), les perceptions du projet varient en fonction des situations locales. Si certaines portions de territoire se caractérisent par des ouvertures paysagères, la visibilité du projet reste souvent partielle ou lointaine. Les haies, les boisements ponctuels et le bâti diffus limitent les lignes de fuite vers la ZIP. De nombreux points d'observation, notamment depuis les routes secondaires ou les franges des villages, révèlent une intégration relativement maîtrisée du projet. Par ailleurs, le projet s'insère dans un contexte éolien déjà affirmé, constitué des parcs existants de Longèves I, d'Andilly ou d'Aunis Énergie, mais aussi du parc de Saint-Jean-de-Liversay, récemment autorisé. Dans ce contexte, l'ajout de deux éoliennes supplémentaires contribue à densifier un motif déjà perceptible, sans générer de rupture paysagère. La majorité des impacts sont ainsi qualifiés de faibles à très faibles.

V. 31. 2. Depuis l'aire d'étude immédiate

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (AEI), la visibilité du projet est bien plus marquée, en particulier dans les plaines ouvertes situées entre Joliette, Pied Lizet et la Pérault, où les habitations sont les plus proches. Plusieurs lieux de vie sont exposés, parfois à moins de 600 m des éoliennes. Les haies bocagères ou boisements ne suffisent pas toujours à masquer les vues. Toutefois, le paysage est déjà structuré par la présence des éoliennes de Longèves I, ce qui réduit partiellement la sensibilité visuelle des riverains, habitués à cette présence.

Certains hameaux, comme La Tétarde, Joliette ou la Pérault, présentent des covisibilités directes avec le projet. Dans ces cas, les effets de densification peuvent renforcer la perception de verticalité, sans pour autant engendrer un changement d'échelle significatif dans le paysage. Le traitement graphique et les simulations montrent que l'impact visuel reste modéré du fait de la continuité paysagère assurée avec le parc existant.

Enfin, les routes départementales, bien que fréquentées, ne longent pas directement la ZIP et sont en grande partie bordées par des haies arborées. La position dynamique des conducteurs et les vues souvent filtrées limitent la prégnance du projet depuis ces axes.

Dans l'ensemble, l'impact visuel est plus sensible à l'échelle de l'AEI, avec quelques situations classées en impact moyen, notamment en lien avec la proximité résidentielle. Néanmoins, grâce à un positionnement cohérent et une densification maîtrisée du motif éolien, l'insertion paysagère globale du projet de Longèves II reste mesurée.

VI. PROPOSITION DE MESURES

La création d'un parc éolien s'accompagne d'un certain nombre de mesures permettant d'éviter, de réduire voire de compenser si nécessaire, les effets négatifs notables du projet sur le paysage. Il convient alors de distinguer :

- les mesures d'évitement (indiquées « mesure E »), ou mesures de suppression, permettent d'éviter les effets à la source et sont généralement intégrées dès la phase de conception du projet ;
- les mesures de réduction (indiquées « mesures R »), sont mises en œuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement évités ;
- les mesures de compensation (indiquées « mesure C ») sont mises en œuvre dès lors que des impacts négatifs résiduels significatifs demeurent, après évitement et réduction. Elles ne sont utilisées qu'en dernier recours, et doivent être en relation avec la nature de l'impact ;
- les mesures de suivi (indiquées « mesure S ») sont parfois également préconisées, afin de contrôler l'efficacité des mesures mises en œuvre, qu'elles soient E, R ou C. Elles permettent d'apprécier les impacts négatifs réels du projet. Certaines de ces mesures sont prescrites par la réglementation ;
- on distingue également, en parallèle de ces 4 types de mesures, des mesures d'accompagnement du projet, visant à améliorer sa qualité environnementale et à faciliter son intégration (indiquées « mesure A ») ;
-
- toutes les mesures sont identifiables dans les pages suivantes par leur nom et par l'encadré bleu suivant.

VI. 1. Les mesures mises en place durant la phase de chantier

Il a été vu que les impacts temporaires du projet éolien de Longèves II sont faibles. Afin de limiter davantage cet effet, plusieurs mesures seront mises en place.

Afin de réduire au maximum l'impact des travaux sur l'environnement paysage, il sera prévu de mettre en place un itinéraire d'acheminement des matériaux qui évite de passer devant les sites sensibles. Si cela ne peut pas être fait, il sera essentiel de communiquer auprès des usagers de ces sites afin d'expliquer la situation, et de choisir des horaires de passage permettant un accès facilité au site sensible par la population.

Mesure R n° 1 : Optimisation de l'itinéraire d'acheminement des matériaux afin d'éviter les sites sensibles du territoire d'étude

De manière générale, il est possible de limiter l'impact temporaire de la phase de chantier sur le paysage en mettant en place une organisation exemplaire du chantier. Cela se traduit par une bonne gestion des déchets, un stockage des matériaux optimisé et un nettoyage des accès permettant la circulation des autres usagers en toute sécurité. Le respect de l'environnement dans lequel se déroulent les travaux participera à donner une bonne image de l'ouvrage.

Mesure R n° 2 : Mise en place d'une gestion et d'une organisation exemplaire du chantier

Enfin, il est prévu de continuer de communiquer auprès des usagers locaux quant à la nature de ces travaux. Les travailleurs et les riverains seront visés par cette mesure d'accompagnement. Les informer de la temporalité du chantier ainsi que de son organisation leur permettra une certaine projection tout en les impliquant indirectement dans son développement.

Plusieurs lettres d'information ont été distribuées. Un site internet dédié au projet est également fonctionnel.

Une communication régulière sera maintenue sur toute la période de chantier ainsi qu'en amont et aval de cette dernière.

Mesure A n° 1 : Communication auprès des usagers locaux sur la nature du projet

VI. 2. Les dispositions prises dans le choix de l'implantation du projet

VI. 2. 1. L'implantation du projet

Si l'impact du projet éolien de Longèves II semble réduit par rapport aux enjeux initialement mis en évidence, c'est grâce à une conception du projet qui a pris en compte une partie des sensibilités paysagères dès la phase de dimensionnement. En effet, le fait de choisir des éoliennes de 150 et 159 mètres à la place de 180 mètres ou 200 était un choix intéressant. Ainsi, les mesures de réduction suivantes permettent de proposer un projet de taille raisonnée dont la visibilité et la prégnance seront plus limitées.

Mesure E n° 1 : Réduction de la taille des éoliennes à 150 m (E1) et 159 m (E2)

ENERGIETEAM a choisi de limiter le nombre d'éoliennes du projet par rapport à l'étalement initial de la ZIP. Ainsi, malgré sa capacité à accueillir davantage de machines, la zone d'étude sera le support de 2 éoliennes dont une au nord des éoliennes de Longèves I et l'autre, au sud, encadrant la route nationale N 11. Ce nombre réduit participe à la limitation de la prégnance du projet dans le paysage en facilitant sa lecture, puisque l'œil humain peut se poser aisément sur chacune d'entre elles de façon organisée et qu'elles s'implantent dans l'alignement naturel de Longèves I.

Mesure R n° 3 : Implantation de deux éoliennes dans l'alignement du parc de Longèves I

VI. 2. 2. L'implantation des aménagements

ENERGIETEAM a fait en sorte de réutiliser au maximum les chemins de la ZIP existants pour assurer un accès permanent aux éoliennes. Ce choix permet de réduire les travaux de terrassement au sein de la ZIP en limitant l'intervention dans cet environnement, et donc sa modification.

Mesure R n° 4 : Réemploi optimal des pistes existantes présentes au sein de la ZIP

VI. 3. Les mesures d'accompagnement

Elles seront mises en place par ENERGIETEAM afin de favoriser l'acceptabilité du projet et son intégration dans le paysage. Dans un premier temps, la communication autour du projet continuera d'être menée afin d'informer la population locale sur ses différentes étapes d'avancement. En amont du lancement de la partie impacts et mesures, ENERGIETEAM a d'ailleurs communiqué de différentes manières sur le projet afin d'en favoriser l'acceptation.

Une permanence publique d'information a été organisée le 24 février 2025 à la salle des fêtes de Longèves, permettant à la population locale de rencontrer les porteurs de projet, de consulter les documents d'étude, et d'échanger librement.

En complément, des réunions du comité de projet regroupant les collectivités territoriales et le développeur ont été mises en place afin d'assurer un dialogue régulier et une prise en compte des attentes du territoire.

Site internet dédié au projet

Le projet fait également l'objet d'une présentation détaillée sur le site internet du développeur (www.EnergieTEAM.fr), incluant une carte de la zone d'implantation, les photomontages illustrant l'intégration paysagère, ainsi que les données de production.



Figure 53 : Extrait du site internet dédié au projet
(Source : EnergieTEAM)

Mesure A n° 2 : Communication autour du projet auprès des usagers et riverains des espaces avec la mise en place d'opérations informatives

VII. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRÉCONISÉES

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des impacts paysagers sur le territoire, en rappelant l'enjeu attribué à chaque aire d'étude. Les mesures préconisées, afin de limiter les effets du parc éolien sur le paysage, sont également indiquées. Le respect de l'ensemble de ces mesures permettrait d'intégrer au mieux le parc éolien de Longèves II dans son environnement.

Thématiques	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact temporaire	Mesure	Impact permanent
Aire d'étude éloignée et rapprochée					
Paysage	Même dans l'aire rapprochée, les nouvelles éoliennes apparaissent « peu prégnantes » dans le paysage et exercent une très faible influence sur la scène visuelle globale. Par ailleurs, le projet s'insère dans le périmètre d'un parc éolien existant et n'augmentera pas l'emprise visuelle de celui-ci sur le territoire.	-	Négligeable	Mesures R n°3 Mesure R n°4 Mesures A n°2	Négligeable
Patrimoine protégé	La majorité du patrimoine protégé est visuellement isolé du projet. Néanmoins le SPR de Marans et le PNR du Marais Poitevin sont faiblement impactés par le projet.	-	Faible	Mesure R n° 3	Négligeable
Habitat	Il est présent de manière plutôt éparse dans l'AEE. En général, l'orientation, la distance depuis le projet éolien ainsi que l'omniprésence de la végétation, empêchent les habitations d'apprécier une vue ouverte dans cette direction.	-	Très faible	Mesure E n°1 Mesure R n°3	Négligeable
Axes routier	La plupart des axes routiers parcourant l'AEE ne traversent pas un environnement assez ouvert permettant de voir le projet éolien se dessiner lors de leur parcours. Au sein de l'AER, la route nationale N 11 sera faiblement impactée par le projet.	-	Très faible	Mesure E n°1 Mesure R n°3	Négligeable
Aire d'étude immédiate					
Paysage	Dans les secteurs les plus ouverts, la perception est directe. L'effet de densification reste lisible grâce au lien avec Longèves I.	Long terme, réversible	Faible	Mesure R n° 3 Mesure A n°3	Très faible
Patrimoine protégé	Le projet entre en covisibilité avec le parc Naturel du Marais Poitevin. L'impact des vues va de faible à moyen.	Long terme, réversible	Faible	Mesure R n° 3	Faible
Habitat	L'habitat de l'AEI est particulièrement impacté par le projet de Longèves II. Néanmoins, les riverains sont déjà exposés aux éoliennes de Longèves I et finalement les deux nouvelles éoliennes n'auront pas un impact fort mais moyen sur leurs paysages vécus.	Long terme, réversible	Moyen	Mesure R n° 2 Mesure R n° 3	Faible

Axe routier	L'axe N 11 sera plus impacté à cette échelle néanmoins les conducteurs auront un impact très ponctuel des éoliennes sur leur trajet. Autrement, les routes secondaires offrent parfois des vues sur le projet, mais le mouvement des véhicules et la végétation limitent l'impact visuel.	Long terme, réversible	Faible	Mesure R n° 3	Très faible
-------------	---	------------------------	--------	---------------	-------------